Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212706816-20201228-153-2020-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/12/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux

Ville de Vernon
EN NORMANDIE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2020

Date de convocation : 04/12/2020

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 33

Conseillers votants : 35

L'an deux mil vingt, le vendredi onze décembre à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints

M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Lydie BRIOULT, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Monsieur Pierre FRANSCESCHINA, Mme Lorine BALIKCI, Mme Fanny FLAMANT, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Titouan D'HERVE à M. Antoine RICHARD
M. David HEDOIRE à Mme Fanny FLAMANT

Absents :

Secrétaire de séance : Mme HORNAERT

N° 153/2020 Rapporteur : Juliette ROUILLOUX-SICRE

OBJET : Délégation du service public du stationnement - Rapport annuel 2019

L'équipe municipale s'est fixée comme l'une de ses priorités, l'attractivité de son centre-ville et la redynamisation commerciale.

En matière de politique de stationnement, le conseil municipal du 24 avril 2015 délibérait en faveur de la délégation du service public portant sur la gestion des parkings de surface et des parkings en ouvrage et approuvait le 13 mai 2016 la conclusion du contrat d'affermage avec la

société INDIGO pour l'exploitation des parkings de surface et des parkings sur voirie, pour une durée de dix ans à compter du 1er juin 2016.

La ville de Vernon dispose ainsi aujourd'hui d'une offre diversifiée de stationnement : en voirie, avec une zone pour le stationnement de courte durée (zone jaune) une zone pour le stationnement de longue durée (zone verte), de parkings en enclos (Marché, Collégiale, d'un parking en ouvrage (Cœur de ville), d'une zone bleue (parking Grévarin), d'une zone violette récemment étendue et de deux parkings à proximité de la gare (Loubet et Bully) offrant un stationnement gratuit pour les navetteurs vernonnais.

Remise du rapport annuel par le délégataire :

Conformément à l'article R1411-3 du code général des collectivités territoriales, les délégataires ont l'obligation de remettre un rapport annuel, sur la base duquel il vous est proposé la présente synthèse :

MAIRIE DE VERNON
27200 (Eure)

Principaux faits marquants :

-Au printemps 2019, Indigo a dû faire face à de nombreuses dégradations volontaires, générant près de deux cents interventions ;

-En août, Indigo a participé à l'opération « Destination Vernon » en offrant la gratuité du parking Collégiale pendant tout le mois ;

-En décembre, Indigo participe aux opérations des Commerçants de Vernon en offrant la gratuité tous les vendredis de la période et tous les jours du 13 décembre 2019 au 5 janvier 2020,

L'occupation en parkings :

En 2019, on observe une hausse notable de la fréquentation des parkings avec environ 109 000 clients horaires, Le temps moyen de stationnement est de 1h47.

La fréquentation abonnée est stable quant à elle.

Les clients stationnent majoritairement entre 15 et 30 min.

L'utilisation des tickets gratuits est stable, affichant un taux de 49% en 2019.

L'occupation en voirie :

L'exercice global 2019 affiche une hausse de la fréquentation de 8,1 %, comparé à 2018
.

-La zone Jaune (2h max. dont 30 min. offertes) concerne 63,32% des transactions;
-La zone Verte (longue durée dont 30 min. offertes) 35,33%;
-La zone Kaki gratuite pour les navetteurs vernonnais (longue durée parkings gares de Bully et Loubet dont 30 min. offertes), 1,35%.

La bonne adhésion au paiement mobile OpnGo se confirme encore cette année avec une augmentation constante des stationnements réservés par ce canal qui ont plus que doublé au total.

Ces résultats, tant en voirie qu'en parking, avec une fréquentation en hausse, attestent de l'attractivité du cœur de ville et valident la stratégie municipale en faveur d'un stationnement de cœur de ville dédié aux commerces et sur lequel s'exerce une forte rotation. Ils témoignent également de l'attractivité des marchés de Vernon et des activités culturelles et de salon de l'Espace Philippe Auguste.

Comptes de résultat de la délégation :

Les comptes de résultat de la délégation présentent les produits et charges d'exploitation du délégataire diminués de la redevance.

Les produits d'exploitation suivent l'évolution de la fréquentation et sont en augmentation sur l'exercice 2019. Parallèlement, les charges d'exploitation ont été contenues pour compenser la progression des amortissements et frais financiers liés à l'effort important d'investissement consenti par le délégataire en début de contrat.

Il en résulte une légère amélioration du résultat net en 2019.

Redevance due à la ville :

Conformément aux clauses du contrat, la ville de Vernon a reçu du délégataire une redevance d'occupation de 100 000 euros pour l'année 2019.

Il est donc proposé de prendre acte du rapport annuel produit par le délégataire pour l'année 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L114-3 et suivants,
Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et notamment son article 52
Vu le contrat de délégation de service public en date du 13 juin 2016
Vu l'avenant n°1 au contrat de délégation,

Considérant l'exposé du rapporteur et les rapports annuels annexés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE du rapport annuel 2019 du délégataire concernant l'exécution du service public du stationnement.

Développement urbain, cadre de vie et commande publique	Dossier non présenté en commission

Délibéré :
Prend acte

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par,
Jean-françois LETOURNEUR

Directeur Général des Services

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

INDIGO
GROUP

Rapport d'activité 2019

Ville de Vernon

Parcs et voirie

INDIGO GROUP

Avant Propos

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions de l'article 33 du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession publié au Journal Officiel du 2 février 2016. Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers.

Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journellement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexes.

Préambule

Ces dernières décennies sont marquées par la prise de conscience mondiale des problématiques environnementales et notamment dans les pays occidentaux. Beaucoup de capitales se caractérisent par des embouteillages quasi permanents. Trop de voitures, pas assez de places de parking… Tandis que les services publics et les infrastructures urbaines s'avèrent inadaptés ou insuffisantes.

De nombreux changements, profonds et durables sont attendus dans le domaine de la mobilité. A l'image du Grand Paris Express qui est le plus grand projet urbain d'Europe et qui vise à réduire la pollution, les embouteillages, pour contribuer à créer une métropole plus respectueuse de l'environnement.

Le modèle de mobilité urbain que nous connaissons aujourd'hui s'efface peu à peu, afin de laisser place à un nouveau paysage auquel l'entreprise Indigo s'intègre parfaitement.

Leader du stationnement, Indigo participe activement à l'évolution du stationnement et possède de ce fait un nombre important de contrats concernant la gestion de parcs et de voiries.

Sommaire

1 L'entreprise 8
1.1 Nos métiers 9
1.2 Notre Histoire 10
1.3 Nos engagements de Responsabilité Sociétale d'Entreprise 11
2 Le contrat 13
2.1 Fiche d'identité 13
2.2 Vos interlocuteurs 14
2.3 L'exploitation 14
2.4 Le périmètre global 15
2.5 Faits marquants 2019 15
3 Descriptif de l'exploitation 17
3.1 Le parking Cœur de Ville 17
3.2 Le parking Marché-République 18
3.3 Le parking Collégiale 19
3.4 La voirie 20
4 Les services 24
4.1 Les moyens de paiement et d'accès 24
4.2 Application Smartphone 24
4.3 Souscription par internet 25
4.4 OPnGO 25
4.5 Services de proximité 25
5 Maintenance et travaux 27
5.1 Équipements 27
5.2 Travaux 30
5.3 Patrimoine de la délégation 31
6 Organisation et moyens d'exploitation 31
6.1 L'organisation locale 31
6.2 Service de télé-opération et d'assistance 33
6.3 La Boutique Indigo 33
6.4 Service Relation Client 34
6.5 Campus Indigo 35
7 Observatoire du stationnement et analyse de l'activité 38
7.1 Données de l'observatoire du stationnement 38
7.2 Analyse de l'activité des exploitations 40

7.3 Analyse de la voirie 55
7.4 DECENTRALISATION DU STATIONNEMENT 62
8 Bilan financier 66
8.1 Compte de résultat 66
8.2 ANALYSE COMPARATIVE DU COMPTE DE RESULTAT 2018/2019 68
8.3 ANALYSE COMPARATIVE DU COMPTE DE RESULTAT 2019 PAR RAPPORT AU PREVISIONNEL 68
8.4 CALCUL DE LA REDEVANCE AU DELEGANT 69
9 Annexes 70

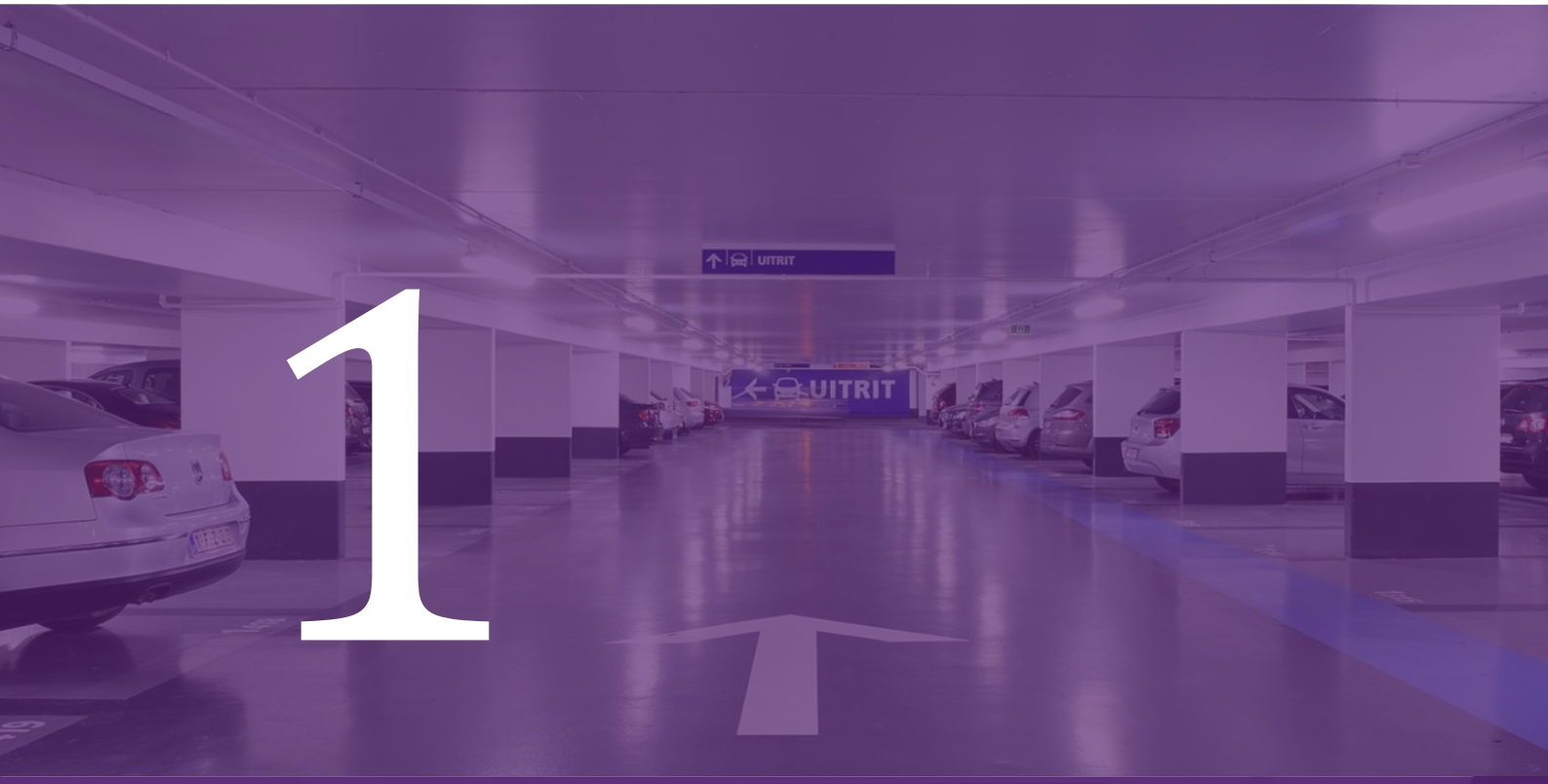

1

Présentation générale

1 L'entreprise

Leader mondial du stationnement et de la mobilité individuelle, au service des Smart Cities de demain. Les activités du Groupe rassemblent plusieurs métiers : les parcs en ouvrage et les services associés, la voirie, la mobilité individuelle, le digital.
Indigo construit, finance et exploite des solutions de stationnement personnalisées et toujours plus intelligentes qui favorisent un parcours client plus intégré, plus fluide, plus facile.

Indigo Group a construit son histoire autour de la mobilité. Sans stationnement, pas de mobilité... Et sans mobilité, pas de développement possible des villes !

Nous investissons fortement dans le développement de nouveaux services de mobilité individuelle et de digitalisation, que nous déployons ensuite dans nos parcs et en voirie, en France et à l'international.

Notre implantation sur plusieurs continents nous permet de tester l'adaptabilité de nos innovations et de les enrichir par l'expérience acquise sur le terrain.

SERGE CLÉMENTE, PRÉSIDENT D'INDIGO GROUP

Chiffres clés 2019

- **11** pays
- **+750** villes
- **23 000** employés
- **+5 440** parkings
- **968.6 M€** CA au 31/12/2019 (GP)
- **+3 000 Km** de voirie opérée
- **+224 M€** Investissements en 2019
- **+2.4 M** places de stationnement

Nous développons des solutions sur-mesure, sur tous les segments de clients (villes, aéroports, hôpitaux, centre-commerciaux, gares, espaces de loisirs et événementiels, universités...).

De la construction d'ouvrages en concessions aux innovations de la smart city, nous avons su conserver une longueur d'avance pour donner vie à une mobilité intelligente, adaptée aux enjeux de demain.

Pour répondre aux besoins de chacun et aux enjeux des villes, nous imaginons des solutions innovantes et complémentaires à la voiture : vélos partagés, scooters électriques, trottinettes électriques...

La société **Indigo Group S.A.S.** (antérieurement dénommée Infra Park S.A.S.) détient 100% du capital d'**Indigo Infra S.A**. (antérieurement dénommée VINCI Park S.A.) et est elle-même détenue à 99,77% par **Infra Foch Topco S.A.S.** (le solde étant détenu par un Fonds Commun de Placement d'Entreprise détenu par les salariés du groupe).

Le capital d'Infra Foch Topco est détenu directement et indirectement par **PREDICA**, l'une des filiales de Crédit Agricole Assurances, à hauteur de 47,14%, par **MIROVA** à hauteur de 32,91%, par MEAG à hauteur de 14,24% et par **Infra Foch Topco** elle-même à hauteur de 0,50%, le solde étant détenu par le management du Groupe.

1.1 Nos métiers

« Véritable expert du modèle concessif, ce sont nos 50 ans d'expérience, notre capacité d'investissement et notre ingénierie recette que nous mettons au service de la construction de nouveaux ouvrages et de leur exploitation. Nos équipes sont impliquées sur toutes les phases des projets et il leur tient à cœur de proposer le meilleur service possible pour répondre aux demandes de nos clients et répondre aux besoins des usagers.

SÉBASTIEN FRAISSE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT EN CHARGE DE LA FRANCE

CONCEVOIR, CONSTRUIRE, FINANCER ET EXPLOITER

Depuis plus de 50 ans, Indigo met en œuvre sa vision du stationnement en ouvrage au service des villes et de la mobilité urbaine. Expert mondial du modèle concessif, Indigo investit dans des parcs modernes, accueillants, offrant des services intelligents et digitalisés, pour faciliter le parcours client et la mobilité en ville.

PROPOSER DES SOLUTIONS DE MOBILITE

Faciliter les déplacements dans les centres villes est au cœur de nos préoccupations. Pour répondre aux besoins de chacun et aux enjeux des collectivités, nous développons de nouvelles solutions de mobilité individuelles complémentaires, simples d'utilisation et écologiques. Avec sa nouvelle entité Mobilité et Solutions Digitales, Indigo imagine ainsi des offres innovantes et complémentaires mises en œuvre dans les grandes villes du monde, à l'image du nouveau service de vélos et de scooters en libre-service sans station INDIGO® Weel.

DEVELOPPER DES SOLUTIONS DIGITALES

Pour valoriser ses services de stationnement et mobilité, le groupe Indigo inclut pleinement le digital et la logique de MaaS* dans sa stratégie globale pour répondre aux besoins actuels et futurs des villes et leurs habitants. Pleinement conscients des enjeux d'accroissement de la population, d'écologie et de congestion de trafic, nous nous positionnons comme véritable acteur et facilitateur de ces changements en proposant des services digitalisés qui révolutionnent le quotidien des usagers.

EXPERT DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE

Nous conseillons et accompagnons les collectivités dans la gestion de leur stationnement sur voirie en proposant des services et des outils sur-mesure, adaptés à leurs stratégies de mobilité. Contrôle, maintenance, collecte, conseil, accueil des riverains… Nous apportons notre savoir-faire et notre expertise pour répondre aux enjeux de fluidification et dynamisation des centres ville en facilitant la mobilité des usagers. INDIGO crée STREETEO, la marque dédiée au contrôle et à la verbalisation du stationnement en voirie

* Mobility As A Service

1.2 Notre Histoire

Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

Organiser le stationnement

Face à une nécessité de stationnement grandissante dans les villes, Indigo à l'époque GTM inaugure en 1964 son premier parc de stationnement en modèle concessif, sous l'esplanade des Invalides, suivi de Georges V et Malesherbes-Anjou. Paris devient le laboratoire des innovations d'Indigo. Avec le développement du stationnement en ouvrage et en voirie, les systèmes de péage s'automatisent et le paiement se dématérialise grâce à l'arrivée de la carte bleue. GTM et Sogeparc exportent leur savoir-faire à l'international.

Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

Offrir plus qu'une place de stationnement

Le parking n'est plus un lieu à usage unique mais devient un espace de services. Services de mobilité, prêts de parapluies, de vélos, de cabas, le parking du XXIe siècle prend forme et se veut un maillon de la mobilité urbaine. En 2001, GTM et Sogeparc fusionnent pour donner naissance à VINCI Park qui s'appuie sur les fondamentaux (qualité, sécurité, accueil) pour séduire les utilisateurs.

Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

L'ère du digital

En 2015, VINCI Park devient Indigo et se positionne comme un acteur clé du stationnement et de la mobilité individuelle, avec une nouvelle offre digitale.

Comme dans les autres secteurs de la consommation, l'expérience client évolue vers plus de liberté, plus de choix et plus de personnalisation. Indigo lance OPnGO, seule application qui offre à l'automobiliste une expérience de stationnement complète, incluant la recherche d'itinéraires, trouver la meilleure place au meilleur prix, puis emprunter le parcours client le plus efficace et le plus fluide.

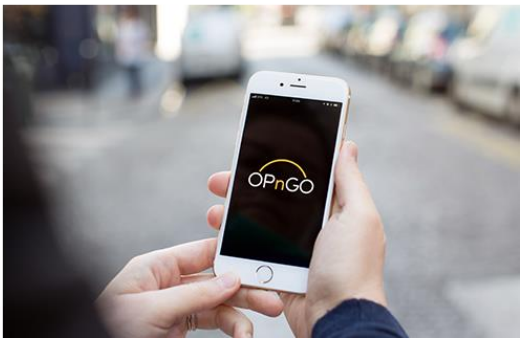

Plus de 50 ans au service de la mobilité : 1960 - 2000 2001 - 2014 2015 - 2017 DEPUIS 2017

Un nouveau service de vélos partagés avec INDIGO® weel

Entre urbanisation croissante et changements des habitudes de la population, les moyens de transport évoluent et avec eux les habitudes des consommateurs en matière de mobilité urbaine. Dans cette transition, le vélo bénéficie d'une place primordiale pour les déplacements citadins. Pour répondre à ces enjeux, Indigo déploie des vélos partagés en libre-service, sans station.

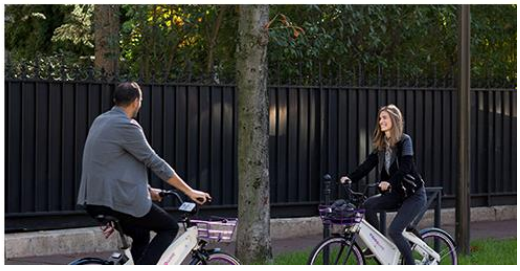

1.3 Nos engagements de Responsabilité Sociétale d'Entreprise

INDIGO et sa maison mère INFRA PARK s'est engagé depuis quelques années dans une démarche volontariste sur les thématiques du développement durable. INDIGO a fait le choix de faire réaliser notation extra financière par l'agence indépendante VIGEO Eiris, qui évalue suivant 16 critères correspondant au secteur d'activité, dont 3 dédiés à l'environnement.

Indigo Group s'est vu attribuer en mars 2020 par l'agence de notion extra-financière VIGEO EIRIS la note de 66/100, positionnant ainsi le Groupe au 44ème rang mondial sur un panel de 4 903 groupes évalués. Pour mémoire, le précédent score de mars 2018 était de 61/100. Cette notation et cette progression de 5 points illustrent l'engagement du Groupe en matière sociale, sociétale et environnementale.

Unsolicited Opinion on the Sustainability Performance and Risk Management

vigeo eiris

Indigo Group
ISIN CODE : FR0012236669
Sector : Business Support Services
Rating date: Feb 2020

ESG OVERALL SCORE

66
100
Advanced (1)

Rank in Sector	4/102
Rank in Region	43/1609
Rank in Universe	44/4903

(1) Performance level: weak (0-29/100), limited (30-49/100), robust (50-59/100), advanced (60-100/100)

Company performance | Sector average performance

ESG PERFORMANCE (/100)

RISK MITIGATION INDEX (/100)

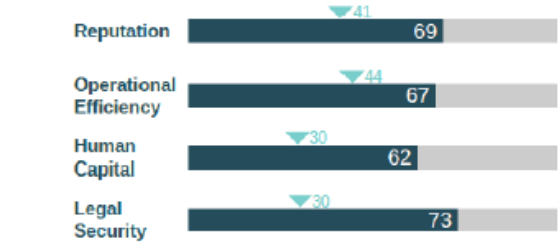

Disclaimer
Vigeo Eiris provides its clients with information and/or analyses or opinion on factual, quantitative or statistical, managerial, economic, financial, governance, social, or technical data, in relation to companies, brands, products or services, assessed individually or with respect to sectors, regions, stakeholders or specific themes.
Vigeo Eiris is committed to making its best efforts when collecting, organising, consolidating, formatting, making available and/or delivering the aforementioned information, analyses and/or opinion to its clients. Although Vigeo Eiris ensures that it only uses publicly available information, the agency cannot guarantee its accuracy or completeness.
The above elements (information, indicators, analyses, scores, and opinion) do not include or imply any approval or disapproval on their content from Vigeo Eiris, its executive officers, or its employees. These elements do not represent in any way a guarantee, or reference of legal, moral, philosophical, ethical or religious nature, supporting or opposing any investment or divestment decision, or any standpoint or opinion expressed in favour of, or against companies, products, services, sectors or regions directly or indirectly mentioned in Vigeo Eiris' deliverables. Our deliverables are not, and should not, be considered as a form of financial advice or recommendation. No investment or divestment decision should be attributed to the information or opinion provided by Vigeo Eiris. Our products and services must only be considered as one of the many elements related to the financial decision making process.
Vigeo Eiris, its methodology, brand, and employees, shall under no circumstances, be held responsible for any kind of consequence (including economic, financial, or legal) derived from the interpretation of its information, analyses, opinion, scores, and indicators. The terms of use of our products and services and their impacts stem from the sole responsibility of their users.
This VIGEO EIRIS' One-page summary is established exclusively for clients' external communication with the exception of any specific operations such as Revolving Credit Facility, Sustainability Linked Loans, bond issuance or any other operation.

LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS D'INDIGO

- Respecter, voire dépasser, dans la mesure du possible, les réglementations internationales et locales applicables en matière de Santé, de Sécurité et d'Environnement,
- Minimiser ses impacts environnementaux en réduisant ses consommations d'énergie, notamment dans ses ouvrages
- Mettre en œuvre les technologies et les solutions permettant de diminuer les émissions de ses clients tout en leur facilitant l'accès à des mobilités individuelles non-consommatrices d'énergie fossile.

Indigo développe en faveur de tous ses salariés une politique sociale, de santé et de sécurité.

Parce que le parking se doit aussi d'être bien intégré dans la société, Indigo s'engage par ailleurs dans l'accompagnement et la réinsertion de personnes en difficultés, en errance ou soumises à l'exclusion sociale.

Pour assurer la meilleure qualité de service à ses clients, Indigo a créé, en 2004, une école de formation interne dédiée aux métiers du stationnement. Cet engagement répond à une logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle. Il concerne des métiers aussi variés que l'exploitation, la sécurité, la relation client ou la gestion du conflit. Sous forme de parcours personnalisés et en fonction des motivations et des possibilités d'évolution, près de 32 000 heures de formation ont ainsi été dispensées en 2019.

Le Campus Indigo est le premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement.

LA VALORISATION DES HOMMES ET DES METIERS

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement.

Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.

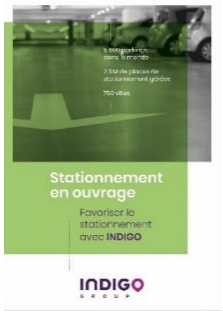

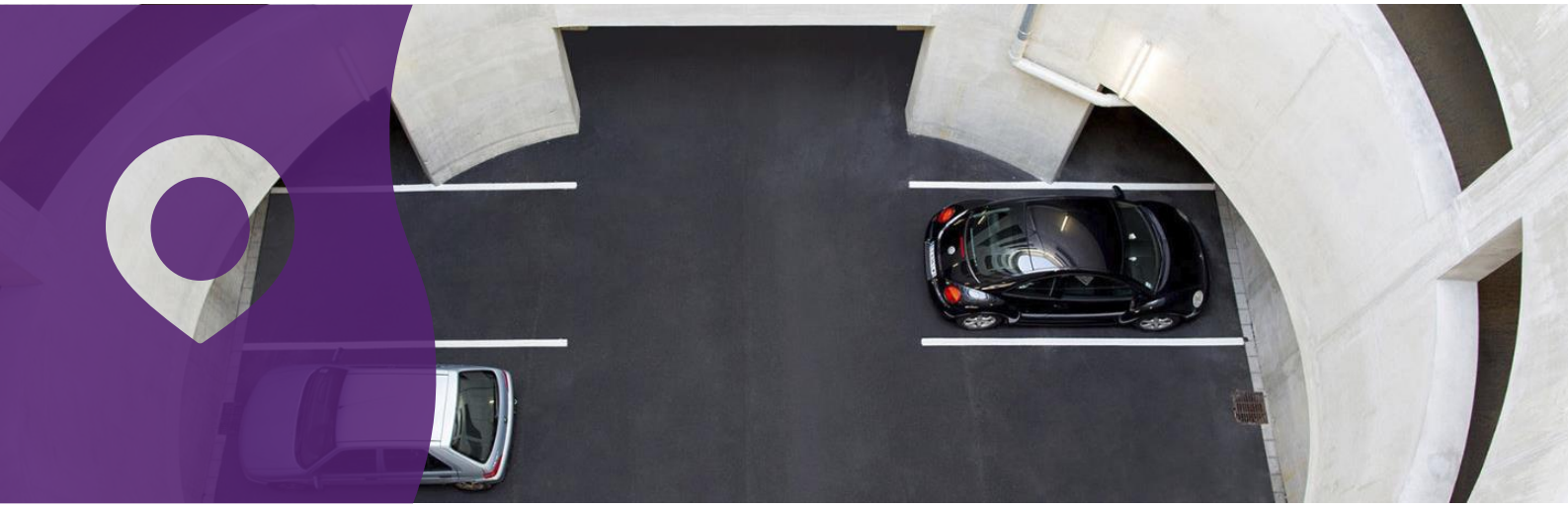

2 Le contrat

2.1 Fiche d'identité

La ville de Vernon a signé un contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation des parcs Cœur De Ville, Marché, Collégiale et de la voirie.

Signature du contrat : 13/06/2016
Echéance du contrat : 31/05/2026

Société titulaire du contrat : Indigo infra CGST
Société exploitante : Indigo Park

2.2 Vos interlocuteurs

Pilotes de la relation contractuelle

Philippe FAURE
Directeur Régional Ouest
Tel : 01 49 03 13 21
Mail : philippe.faure@group-indigo.com

Sebastien OBERT
Directeur de Secteur
Tel : 06 18 97 23 65
Mail : sebastien.obert@group-indigo.com

Pilote de la performance opérationnelle

Mogane DUMAS
Responsable de District
Tel : 06 77 07 08 93
Mail : mogane.dumas@group-indigo.com

2.3 L'exploitation

Adresse postale de l'exploitation

La boutique du stationnement
45 Rue Carnot
27200 Vernon

Boutique et horaires

La boutique est ouverte :

- Mardi de 9h à 13h
- Mercredi de 9h à 17h
- Vendredi de 14h à 17h
- Samedi de 10h à 18h

En dehors de ces horaires, l'accueil se fait sur rendez-vous.

2.4 Le périmètre global

Indigo Park exploite les parcs Collégiale (1), Marché-République (2) et Cœur De Ville (3) sur la ville de Vernon dans le cadre d'un contrat de concession depuis le 01/06/16.

Indigo gère également pour le compte de la commune, les 1 642 places de la voirie.

2.5 Faits marquants 2019

- De nombreuses dégradations dues aux actions répétés des gilets jaunes ont eu lieu en début d'année, rendant inutilisables la majorité des horodateurs. Plusieurs opérations de nettoyage et de changement de plastron ont été nécessaires (représentant au total plus de 200 interventions sur l'année),
- Dégradation de la barrière de sortie Collégiale entrainant une ouverture permanente du parking le temps de la remise en service. Remplacement de la borne complète.
- Avril : la barrière de sortie Mendès du parking Marché a été dégradée (réparation effectuée),
- Août : Participation d'Indigo à l'opération « destination Vernon » : gratuité du parking Collégiale offert tout le mois,
- Août : mat de jalonnement dynamique du parking Marché dégradé par la société d'élagage employée par la commune (remis en service en septembre),
- Avril : Dégradation des 56 horodateurs (écrans rayés au cutter). Ecrans remplacés,
- Juin : blocage du parking Marché à l'occasion du tour de Normandie,
- Mars : Fermeture d'une partie du parking Clémenceau en raison de l'installation de la grande roue du 24/03 au 22/05,

- Juillet : pannes chroniques de la Caisse automatique Collégiale. (Résolu par l'injection d'un nouveau paramétrage du fournisseur),
- Décembre : Dégradation d'un grand nombre de lecteurs bancaires par obturation des fentes dédiées à la carte bancaire (remplacement des lecteurs).
- Portail de sortie Cœur de Ville percuté par un véhicule ayant entrainé un changement complet du tablier ainsi que d'une partie des pièces mécaniques et électroniques associées.
- Septembre : migration des 3 parcs et de la boutique vers le réseau Orange.
- Septembre : panne de l'opérateur de la commune Bouygues ayant entrainé des dysfonctionnements chroniques sur les horodateurs rendant les paiements impossibles,
- Décembre : panne de l'ascenseur Cœur De Ville en raison d'infiltrations d'eau au niveau de l'édicule,
- Décembre : Participation d'Indigo aux opérations des commerçants de Vernon menées en fin d'année : mise en gratuité du parking Collégiale du 13 décembre au 5 janvier et tous les vendredis de la période sur le parking Marché.

3 Descriptif de l'exploitation

3.1 Le parking Cœur de Ville

Descriptif

Moyens d'accès & de paiement

Services

- ✓ **138 places**
- ✓ **2 niveaux**
- ✓ **3 places PMR**
- ✓ **Ouvert 24h/24**

- ✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7
- ✓ Carte Bleue
- ✓ TOTAL GR
- ✓ Liber T
- ✓ OPnGO
- ✓ Application INDIGO
- ✓ Abonnement /internet

- ✓ Ascenseur en surface
- ✓ Radio Indigo
- ✓ Lecture de plaque minéralogique

Tarification

Temps de stationnement	Tarif en vigueur	
0 - 15 min	0,40 €	
16 min - 1h45 min	+0,30€	Par quart d'heure
1h46 - 9h00	+0,20€	Par quart d'heure
9h01 - 24h	8,00 €	Forfait journalier

Abonnements		
24/24h 7/7J - auto	Mensuel	66,00 €
24/24h 7/7J - auto	Trimestriel	191,40 €
24/24h 7/7J - auto	Annuel	724,90 €
24/24h 7/7J - auto	Annuel PMA	60,5€/mois
24/24h 7/7J - moto	Mensuel	22,00 €
24/24h 7/7J - moto	Trimestriel	64,00 €
24/24h 7/7J - moto	Annuel	242,00 €
24/24h 7/7J - moto	Annuel PMA	20€/mois
Abonnement jour 5/7J	Mensuel	49,50 €

3.2 Le parking Marché-République

Descriptif

- ✓ **150 places**
- ✓ **1 niveau**
- ✓ **3 places PMR**
- ✓ **Payant le jour, du Mardi au Samedi**

Moyens d'accès & de paiement

- ✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7
- ✓ Carte Bleue
- ✓ TOTAL GR
- ✓ Liber T
- ✓ OPnGO
- ✓ Application INDIGO
- ✓ Abonnement /internet

Services

- ✓ 2 Recharges véhicule électrique
- ✓ Lecture de plaque minéralogique

Tarification

Temps en minutes	Tarif en vigueur	
0 - 30 min	Gratuit	
31 min - 45 min	1,00 €	
46 min - 1h	+0,30€	
1h01 min - 1h15 min	+0,40€	
1h16 min - 2h	+0,30€	Par quart d'heure
2h01 min - 6h	+0,20€	Par quart d'heure
6h01 min - 9h	+0,15€	Par quart d'heure
9h01 min - 10h	+0,10€	Par quart d'heure
10h01 - 24h	8,00 €	Forfait journalier

Abonnements		
24/24h 5/7J	Mensuel	42,00 €
24/24h 5/7J	Trimestriel	120,00 €
24/24h 5/7J	Annuel	475,00 €

3.3 Le parking Collégiale

Descriptif

- ✓ **62 places**
- ✓ **1 niveau**
- ✓ **1 places PMR**
- ✓ **Ouvert 24h/24**

Moyens d'accès & de paiement

- ✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7
- ✓ Carte Bleue
- ✓ TOTAL GR
- ✓ Liber T
- ✓ OPnGO
- ✓ Application INDIGO
- ✓ Abonnement /internet

Services

- ✓ Lecture de plaque minéralogique

Tarification

Temps en minutes	Tarif en vigueur	
0 - 30 min	Gratuit	
31 min - 45 min	1,00 €	
46 min - 1h	0,30 €	
1h01 min - 1h15 min	0,40 €	
1h16 min - 2h	0,30 €	Par quart d'heure
2h01 min - 6h	0,20 €	Par quart d'heure
6h01 min - 9h	0,15 €	Par quart d'heure
9h01 min - 10h	0,10 €	Par quart d'heure
10h01 - 24h	8,00 €	Forfait journalier

Abonnements		
24/24h 7/7J actifs	Mensuel	30,00 €
24/24h 5/7J	Mensuel	42,00 €
24/24h 5/7J	Trimestriel	120,00 €
24/24h 5/7J	Annuel	475,00 €

3.4 La voirie

Descriptif de la voirie

Secteur	Descriptif	Services
Zone Jaune Courte durée	✓ 742 places ✓ 36 horodateurs Parkéon Strada et Stelio ✓ Horaires uniquement ✓ Stationnement payant du mardi au samedi, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30 ✓ Stationnement payant le vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30	✓ Pièces ✓ CB ✓ CB sans Contact ✓ OPnGO
Zone Verte Longue durée	✓ 388 places ✓ 17 horodateurs Parkéon Strada et Stelio ✓ Horaires, résidents, commerçants et entreprises ✓ Stationnement payant du mardi au samedi, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30 ✓ Stationnement payant le vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30. Gratuit les jours fériés ✓ Véhicules électriques et professionnel de santé exonérés des droits de stationnement	✓ Pièces ✓ CB ✓ CB sans Contact ✓ OPnGO
Zone violette Résidentiel	✓ 331 Places ✓ Résidents, disque (4h)	✓ Abonnements via internet ou boutique
Zone Kaki	✓ 208 places	✓ Pièces

Gare	✓ 3 horodateurs Parkéon Strada et Stelio ✓ Horaires, abonnés ✓ Stationnement payant du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30 ✓ Stationnement payant le vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30	✓ CB ✓ CB sans contact ✓ OPnGO ✓ Abonnements via internet ou boutique

Note :
Zone violette : seuls les résidents peuvent bénéficier des abonnements.
Zone Kaki : Les navetteurs, s'ils sont résidents vernonnais, bénéficient d'un abonnement gratuit sur les parkings Gare Loubet et Gare Bully. L'abonnement est payant pour les non vernonnais.

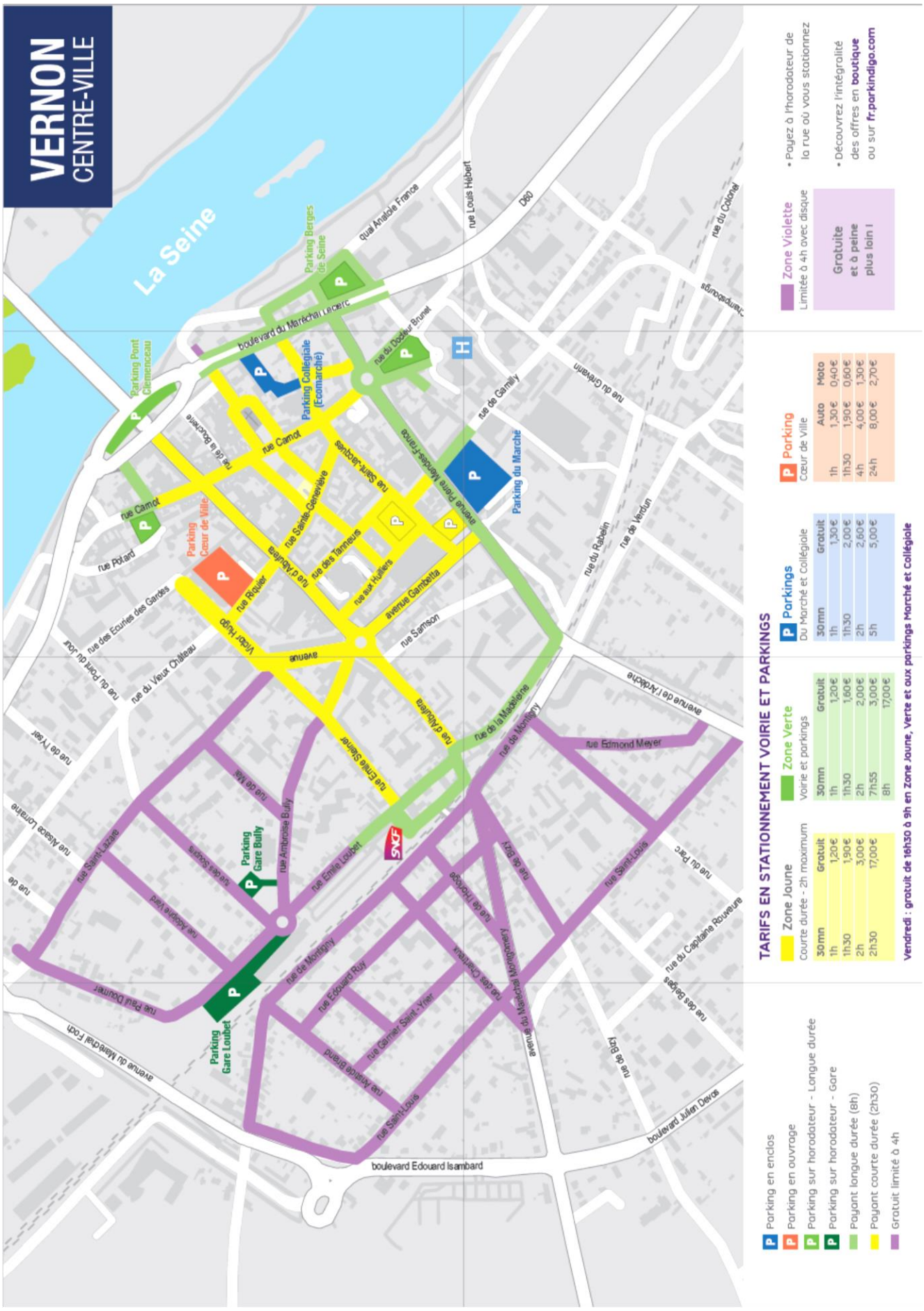
VERNON
CENTRE-VILLE
La Seine
Parking Berges de Seine
Parking Pont Clemenceau
Parking Collégiale (Ecomarché)
Parking du Marché
Parking Cœur de Ville
Parking Gare Bully
Parking Gare Loubet
boulevard du Maréchal Leclerc
quai Anatole France
rue Louis Hébert
D60
rue du Colonel
rue du Docteur Brunet
rue de Gamilly
rue du Grévarin
rue Camot
rue de la Boucherie
rue Saint-Jacques
rue Sainte-Geneviève
rue des Tanneurs
rue aux Huiliers
avenue Gambetta
rue Samson
avenue Pierre Mendès-France
rue du Rabelin
rue de Verdun
rue Riquier
rue d'Albufera
rue Polard
rue des Ecuries des Gardes
rue du Vieux Château
rue du Point du Jour
rue de l'Yser
rue Alsace Lorraine
rue Saint-Lazare
rue des Soupirs
rue Adolphe Vard
rue Paul Doumer
avenue du Maréchal Foch
rue de Mai
rue Ambroise Bully
rue Emile Loubet
rue Emile Steiner
rue de la Madeleine
rue de Montigny
rue Edmond Meyer
avenue de l'Ardèche
rue de Bizy
rue de l'Horloge
rue des Chartreux
rue Edouard Ruy
rue Garnier Saint-Yrier
rue Anatole Brand
rue Saint-Louis
avenue du Maréchal Montgomery
rue du Parc
rue du Capitaine Rouveure
rue des Belges
boulevard Julien Devos
boulevard Edouard Isambard
SNCF
TARIFS EN STATIONNEMENT VOIRIE ET PARKINGS
Zone Jaune
Courte durée - 2h maximum
30mn Gratuit
1h 1,20€
1h30 1,90€
2h 3,00€
2h30 17,00€
Zone Verte
Voirie et parkings
30mn Gratuit
1h 1,20€
1h30 1,60€
2h 2,00€
7h55 3,00€
8h 17,00€
Parkings
Du Marché et Collégiale
30mn Gratuit
1h 1,30€
1h30 2,00€
2h 2,60€
5h 5,00€
Parking
Cœur de Ville
Auto Moto
1h 1,30€ 0,40€
1h30 1,90€ 0,60€
4h 4,00€ 1,30€
24h 8,00€ 2,70€
Zone Violette
Limitée à 4h avec disque
Gratuite et à peine plus loin !
• Payez à l'horodateur de la rue où vous stationnez
• Découvrez l'intégralité des offres en boutique ou sur fr.parkindigo.com
Vendredi : gratuit de 16h30 à 9h en Zone Jaune, Verte et aux parkings Marché et Collégiale
Parking en enclos
Parking en ouvrage
Parking sur horodateur - Longue durée
Parking sur horodateur - Gare
Payant longue durée (8h)
Payant courte durée (2h30)
Gratuit limité à 4h

Tarification

Horaires

Temps en minutes	Zone courte durée (verte)	Zone moyenne/longue durée
30 minutes	0,70 €	0,60 €
45 minutes	0,90 €	0,90 €
1H	1,20 €	1,20 €
1H15	1,50 €	1,40 €
1H30	1,90 €	1,60 €
1H45	2,40 €	1,80 €
2H	3,00 €	2,00 €
3H		2,20 €
4H		2,40 €
5H		2,60 €
6H		2,80 €
7H		2,90 €
8H		3,00 €

Temps de stationnement	Tarif Zone Gare
30 minutes	1,00 €
45 minutes	1,40 €
1H	1,80 €
1H15	2,10 €
1H30	2,40 €
1H45	2,70 €
2H	3,00 €
4h	3,80 €
8h	5,40 €
24h	7,50 €
Tranches de 12h après 24h	3,10 €

Abonnés

	Résident zone verte	Actif	Gare	Résident zone violette
MOIS	20,00 €	30,00 €	44,00 €	3,00 €
TRIMESTRE			125,00 €	
ANNUEL	217,00 €	325,00 €	475,00 € (gratuit pour les vernonnais)	33,00 €

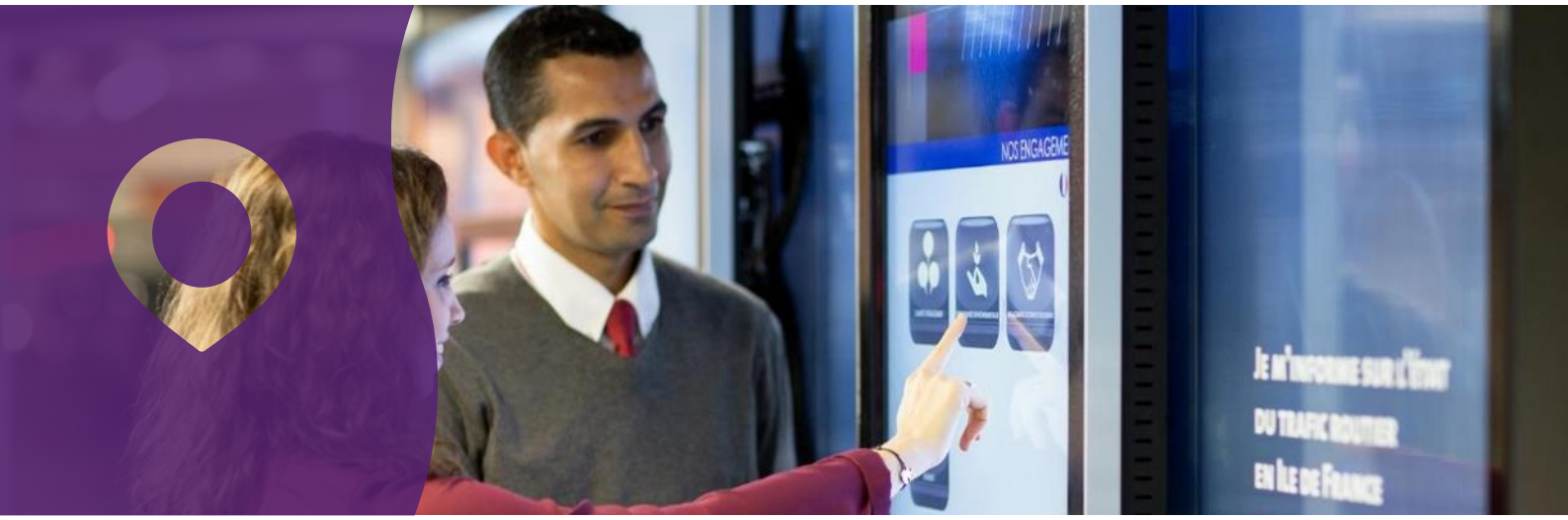

4 Les services

4.1 Les moyens de paiement et d'accès

Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement.
Le client peut ainsi payer :

- par Carte Bancaire avec ou sans contact
- par carte Total GR pour les professionnels
- par badge Liber'T en sortie
- par OPnGO

En 2019, Indigo a renforcé sa position digitale en lançant une nouvelle application et un nouveau site internet permettant de réaliser toutes les actions passant de la réservation d'une place à la création de son compte.

4.2 Application Smartphone

L'application Park Indigo permet d'accéder à de nouvelles fonctionnalités, de souscrire et de gérer son abonnement et de profiter d'une meilleure expérience utilisateur.

Avec des parkings dans toute l'Europe, l'application Park Indigo est la solution de stationnement la plus simple et la plus facile. Rechercher son parking préféré, consulter les informations telles que la tarification et le nombre de places disponibles. Afficher ensuite l'itinéraire sur la carte. C'est très facile !

Avec votre application, les clients peuvent :

- Souscrire et gérer leur abonnement Indigo
- Pour certains parkings, vous pouvez réserver et payer à l'avance votre stationnement grâce à OPnGO
- Trouver l'itinéraire pour accéder au parc de stationnement de son choix.

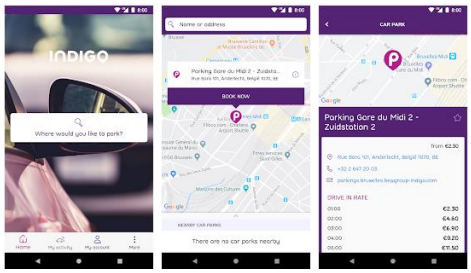

4.3 Souscription par internet

Indigo propose à ses clients de souscrire ou renouveler leur abonnement de stationnement en ligne. Sur le site Internet https://fr.parkindigo.com/, l'espace abonné permet à chaque client, en quelques clics, de créer, consulter, éditer ses factures et gérer son compte. Cette innovation crée plus de souplesse dans la gestion de son compte et offre ainsi un gain de temps important.

Le site Indigo fait l'objet d'évolutions régulières permettant de s'adapter à tous les besoins. En 2019 près de 500 000 utilisateurs ont eu recours au site web **INDIGO**

4.4 OPnGO

OPnGO est un service digital innovant qui ambitionne de révolutionner l'expérience de stationnement dans les zones urbaines.

Vous pouvez ainsi :

- Trouver sans difficulté une place de parking autour de vous ou là où vous vous rendez, vous faisant gagner un temps précieux
- Comparer les prix et bénéficier des meilleures offres aussi bien pour des stationnements uniques que pour des abonnements mensuels
- Bénéficier de la meilleure expérience d'accès et de paiement, le tout directement depuis votre smartphone

4.5 Services de proximité

Radio Indigo

Radio Indigo est la radio diffusée 24h/24 dans les parkings Indigo. Produite par des professionnels de la radio, Radio Indigo informe et accompagne les clients lors de leurs passages dans les parkings.
Radio Indigo propose une programmation musicale adaptée et diffuse des messages d'informations locales créant un véritable lien avec ses auditeurs. Les clients peuvent entendre des messages sur les services proposés, des informations pratiques (éphémérides…), des messages d'intérêt collectif, ainsi que les annonces d'événements à venir dans la ville.

Zone deux roues motorisées

Grace à ses systèmes de péage performants, Indigo détecte les deux roues en entrée et en sortie afin de leur proposer une tarification adaptée et attractive.

Au sein de nos parcs, nous prévoyons des zones clairement dédiées aux deux roues motorisées. Ces places font l'objet d'un marquage et d'une signalétique spécifique et permettent de rassembler des services adaptés à ce type de véhicule.
Afin d'améliorer le confort des motards, Indigo propose dans ses parcs des consignes de casques en accès gratuit. Par mesure de sécurité, les portes de ces consignes sont transparentes.

5 Maintenance et travaux

5.1 Équipements

Parc Cœur de Ville

Equipements	Descriptif		Maintenance	
Péage	**Marque**	**Designa**	Contrat de maintenance	oui
	Modèle	**Abacus**	Périodicité	Quadrimestre
		borne d'entrée	1	
		borne de sortie	1	
		caisse automatique	1	
		barrières	2	
		caisse manuelle	0	
		lecteur véhicule nuit	0	
		lecteur piéton	5	
		unité centrale de gestion	1	
Interphonie	**Marque**	COMMEND	Contrat de maintenance	non
	Modèle	GE 300	Périodicité	
Vidéosurveillance	**Marque**	ELBEX		
		caméras	13	
		enregistreur numérique	1	
Détection Incendie	**Marque**	CHUBB	Contrat de maintenance	non
	Modèle		Périodicité	
		Têtes de détection	Qui	EPA
Extincteurs	**Nombre**	9	Contrat de maintenance	non
	Type	P6P 6 kg	Périodicité	

			Qui	EPA
Portes coupe-feu véhicules	**Marque**		Contrat de maintenance	non
	Nb	2	Périodicité	
			Qui	EPA
Electricité		Blocs secours autonomes		oui
		Tubes T5 ou autres		oui
Groupe électrogène	**Marque**	AMAN	Contrat de maintenance	non
	Type		Périodicité	
			Qui	EPA
Portes Automatiques	**Marque**		Contrat de maintenance	OUI
	Nb	2	Périodicité	Semestrielle
			Qui	Koné
Sonorisation	**Marque**	Radioshop		Non
	Nombre HP	12		

Parc Marché-République

Equipements	Descriptif		Maintenance	
Péage	**Marque**	**Designa**	Contrat de maintenance	oui
	Modèle	**Abacus**	Périodicité	Quadrimestre
		borne d'entrée	2	
		borne de sortie	2	
		caisse automatique	1	
		barrières	4	
		caisse manuelle	0	
		unité centrale de gestion	1	
Interphonie	**Marque**	COMMEND	Contrat de maintenance	non
	Modèle	GE 300	Périodicité	
Vidéosurveillance	**Marque**	ELBEX		
		caméras	5	
		enregistreur numérique	1	

Parc Collégiale

Equipements	Descriptif		Maintenance	
Péage	**Marque**	**Designa**	Contrat de maintenance	oui
	Modèle	**Abacus**	Périodicité	Quadrimestre
		borne d'entrée	1	
		borne de sortie	1	
		caisse automatique	1	
		barrières	2	
		caisse manuelle	0	
		unité centrale de gestion	1	
Interphonie	**Marque**	COMMEND	Contrat de maintenance	non
	Modèle	GE 300	Périodicité	
Vidéosurveillance	**Marque**	ELBEX		
		caméras	3	
		enregistreur numérique	1	

Voirie

Au 31 décembre 2019, le nombre total d'emplacements exploités dans le cadre du présent contrat est de 1642 places réparties sur quatre zones tarifaires :

- Zone Jaune : 742 places
- Zone Verte : 388 places
- Zone Violette : 331 places
- Zone Gare : 208 places

Fournisseur

Le fournisseur référencé sur la voirie de Vernon est la société PARKEON

Modèle / Type

Horodateurs de marque PARKEON, modèles Stélio TPAL et Strada TPAL.

Nombre

Le parc d'horodateurs est composé de 56 horodateurs, répartis comme suit :

- Zone Jaune : 36 horodateurs
- Zone Verte : 17 horodateurs
- Zone Gare : 3 horodateurs

5.2 Travaux

Parc Collégiale

- Remplacement de la borne de sortie suite à un choc véhicule en mars
- Désherbage du site en mai par une entreprise et réalisé par les équipes Indigo tout au long de l'année

Parc Marché

- Remplacement du caisson du mat de jalonnement dynamique (mat percuté par l'entreprise d'élagage de la commune). Les travaux de remise en service ont été fait.

5.3 Patrimoine de la délégation

6 Organisation et moyens d'exploitation

6.1 L'organisation locale

Afin d'apporter un service de qualité et homogène sur les parkings en gestion nous avons mis en place une organisation permettant de répondre à 3 exigences principales :

1. L'entretien des ouvrages et des équipements
2. L'accueil des clients
3. La gestion des flux financiers

Afin d'atteindre ces exigences, l'exploitation bénéficie d'un encadrement qualifié :

- Un Responsable de District, en charge d'assurer sur le terrain la relation avec la collectivité, de piloter les équipes, de contrôler les exploitations et d'assurer le suivi budgétaire et le développement des contrats.

- Un responsable de Site, en charge d'assurer la maintenance et l'entretien des ouvrages, le management des équipes de terrain, et le suivi des prestataires et fournisseurs.

- Un Référent Administratif et Commercial, avec pour mission de piloter la commercialisation des abonnements sur les points de vente et en ligne, de gérer l'ensemble des flux financiers, d'assurer le suivi des demandes et réclamations clients et de manager les équipes en charge de l'accueil.

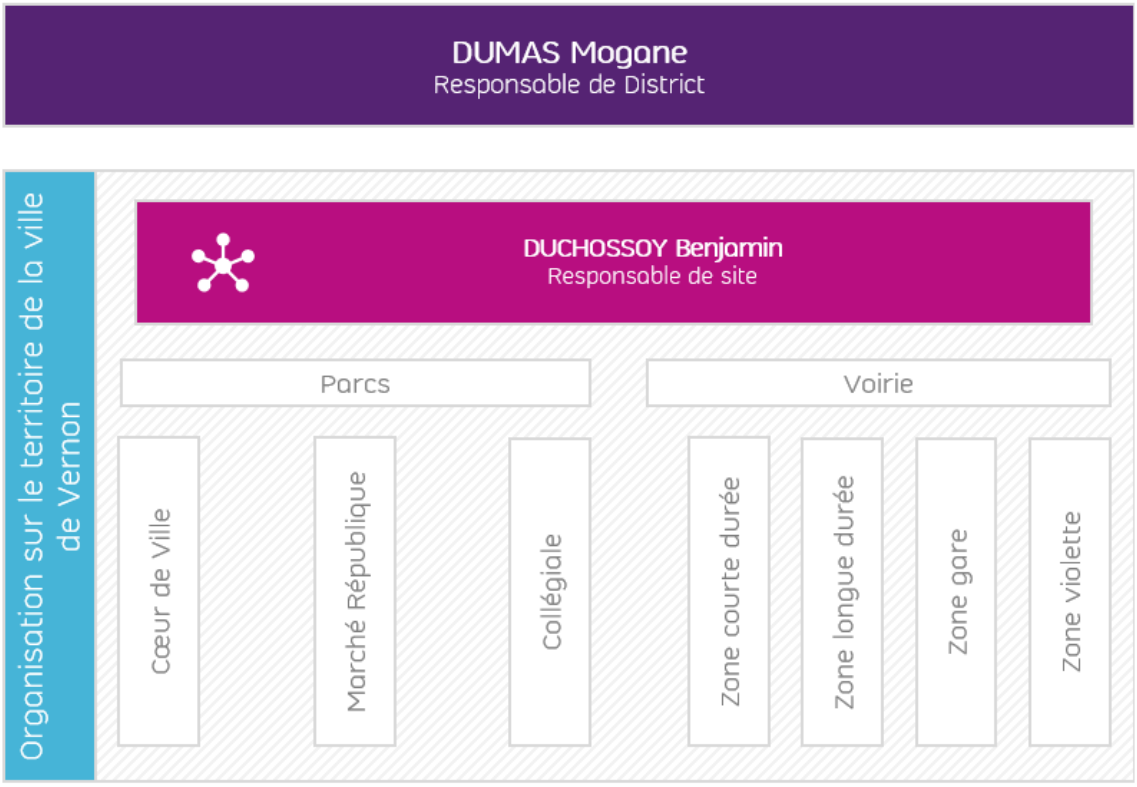

Le responsable de Site est assisté d'un agent. Ils sont amenés à intervenir sur l'ensemble des exploitations, non en fonction d'une affectation fixe mais en fonction du besoin et de leurs compétences.

4 rôles sont attribués à l'équipe en place, en fonction des besoins et des compétences :

- L'Agent Mobile assure les rondes sur l'ensemble des parkings et note les anomalies à l'aide de son Smartphone et éventuellement intervient sur de la maintenance de 1er niveau ;
- L'Agent d'Intervention assure sur demande de dépannage ou en de façon planifiée des interventions de dépannage ou de remise à niveau ;
- Le téléopérateur réceptionne les appels et les alarmes des parkings, il répond aux demandes clients à distance et diligente l'agent d'intervention en cas de besoin et applique les consignes en cas d'incident ;
- L'Agent Fixe assure des vacations sur site en fonction des besoins et du trafic pour intervenir immédiatement en cas de demande au plus près du problème.

Le responsable de Site assure également le suivi des prestataires en charge de l'entretien et de la maintenance des équipements. Il peut également solliciter en fonction du besoin l'équipe maintenance qualifiée pour les interventions de 2ème et 3ème niveau.

En outre, afin d'assurer des rondes régulières et qualitatives, les parkings ont par ailleurs été équipés de pointeurs et nos collaborateurs disposent désormais de Smartphone et d'un logiciel leur permettant de pointer les rondes sur chaque parking et de créer immédiatement des tickets d'anomalie en cas de besoin.

6.2 Service de télé-opération et d'assistance

L'ensemble des parkings dispose par ailleurs d'équipements techniques importants afin de nous permettre d'assurer la sécurité des personnes et des biens 7j/7 et 24h/24 grâce au S.A.E (Système d'Aide à l'Exploitation).

- Ainsi l'ensemble des alarmes incendies, effraction, pompes de relevage, réseau, coupure électrique, etc… ont été connectées à notre SAE et sont accessibles localement sur chaque parking, à distance depuis le parking X ou depuis notre centre national de télé-opération situé à la Défense.
- De même la vidéoprotection a été renforcée sur l'ensemble des parkings afin de réduire le délai d'intervention en cas d'incident (effraction, incendie,).
- L'ensemble des points d'appels, en caisse automatique, en borne de sortie, aux espaces accueil sont également connectés au SAE afin de permettre au client d'avoir rapidement une réponse à toute demande.
- Un système d'appel général diffuse sur l'ensemble des parkings un message via les hauts parleurs qui permet de contacter le personnel en ronde injoignable par smartphone.

Le Centre National de Télé-Opération et d'assistance (CNTO), une exclusivité Indigo issue de sa démarche innovation, garantit une sécurité maximale des clients.

Ce système global d'aide à l'exploitation se base sur une technologie exclusive de gestion et de surveillance des parkings. La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux téléopérateurs, en alternance avec les équipes exploitantes, de répondre en temps réel aux attentes du client final à n'importe quelle étape de son parcours (automobiliste ou piéton).

Le CNTO assure, quoi qu'il arrive, le lien entre le client et l'exploitant, pour une sécurité maximum et ce, 24h/24, 365 jours/365.

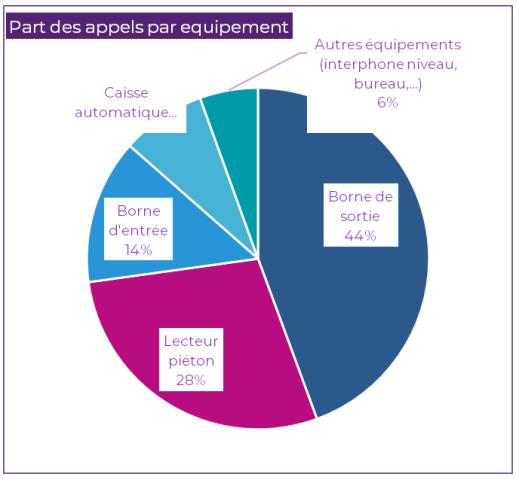

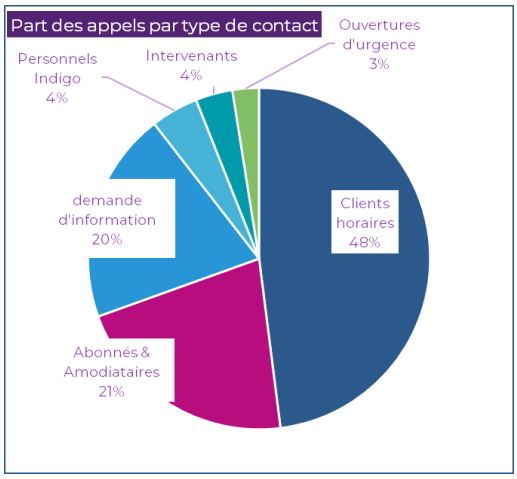

6.3 La Boutique Indigo

Le Référent Administratif et Commercial est basé à la boutique.

Il centralise les demandes clients de l'ensemble des parkings quel que soit le canal (accueil, téléphone, web, numéro client…) et garantit ainsi un suivi qualitatif des demandes, de son enregistrement jusqu'à la solution apportée à l'usager.

Les demandes sont suivies dans un outil CRM (Customer Relationship Manager). Il gère le personnel présent sur la Boutique afin de garantir un accueil qualitatif localement ou au téléphone. Il pilote la politique commerciale

de l'ensemble des parkings afin d'assurer la bonne application des tarifs et l'homogénéité des pratiques commerciales et participe à l'élaboration des documents de communication.

Ainsi pour obtenir des renseignements sur les abonnements et services disponibles ou souscrire un abonnement, les clients pourront rencontrer en boutique, nos collaborateurs spécialement formés.

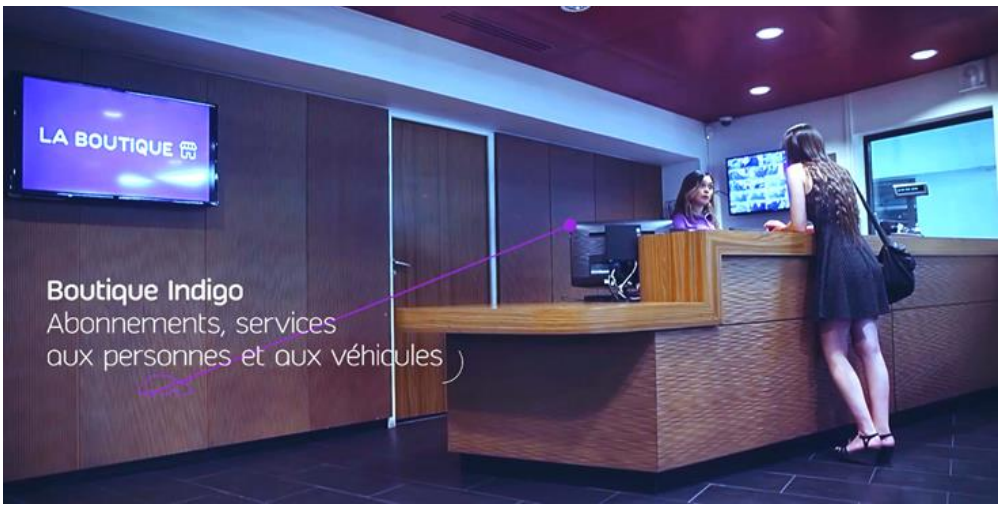

6.4 Service Relation Client

Les clients ont aujourd'hui l'habitude et le besoin légitime de s'exprimer, de questionner et de commenter en ligne les prestations proposées.

Pour encourager cette relation, source d'inspiration et d'évolution des produits et services, la société Indigo s'est dotée d'un service de Relation Client Interne s'appuyant sur plusieurs canaux de communication.

Nos clients peuvent en effet nous contacter par :

- Courrier : Indigo - 1 Place des Degrés - TSA 43214 – 92919 La Défense Cedex
- Mail : service.clients@group-indigo.com
- Téléphone : 0 810 26 3000 de 08h30 à 19h00 sans interruption du lundi au vendredi
- Directement par formulaire depuis le site web fr.parkindigo.com ou depuis l'application mobile

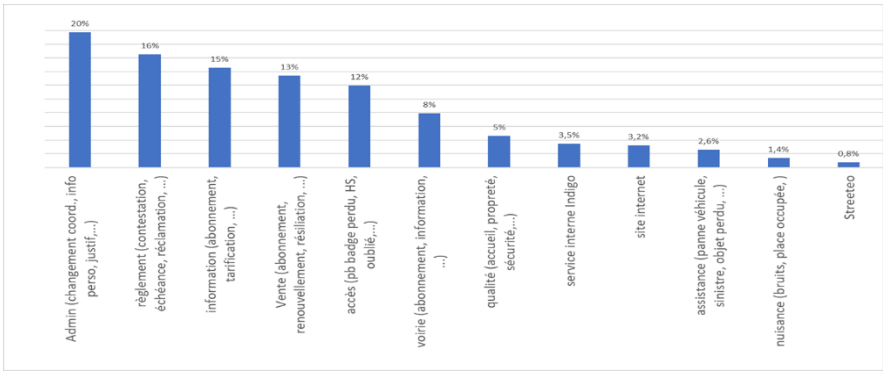

En 2019, le service relation client a traité plus de 60 000 demandes

Contrôles qualité

Soucieux de la qualité de son service, Indigo réalise plusieurs fois par an, des contrôles des parkings avec un organisme spécialisé dans les visites mystères et expériences clients. Ce mode opératoire fait partie intégrante du management des équipes d'exploitation.

En 2019, 2 visites ont été réalisées sur le parking Cœur de ville. Le parking a obtenu la note de 100%.

6.5 Campus Indigo

Le Campus Indigo est le premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement. Créé en 2004, il développe des outils de formation sur mesure, réunissant les expériences et les savoirs de l'activité pour une formation valorisante et performante.

Une école entièrement dédiée aux métiers du stationnement

Le Campus Indigo conçoit et organise des formations autour des disciplines propres aux métiers du stationnement : le savoir-faire, la stratégie commerciale, le management et les formations à la sécurité (des clients et des collaborateurs).

Près de 40 formateurs internes occasionnels, exerçant des fonctions opérationnelles, animent 90 % des formations proposées chez Indigo.

Une école de terrain

Le Campus Indigo est installé au Siège de l'entreprise à la Défense. En complément de ce site, les formations se déploient également sur un réseau de six parkings-écoles implantés sur tout le territoire français, et qui permet aux collaborateurs de mettre en pratique leurs acquis et de valider leurs connaissances sur le terrain.

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement.
Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.

Intitulé du Poste	**Formation**
Agent d'exploitation/Technicien d'exploitation	Sécurité incendie
Agent d'exploitation/Technicien d'exploitation	Habilitation électrique
Agent d'exploitation/Technicien d'exploitation	Service clients
Agent d'exploitation/Technicien d'exploitation	Péage
Agent d'exploitation/Technicien d'exploitation	Sécurité du parc
Agent d'exploitation/Technicien d'exploitation	Logiciels liés à l'exploitation

Formation accueil des PMR

Conformément à la règlementation, le personnel en contact avec les usagers et les clients est sensibilisé à l'accueil des personnes souffrant d'un handicap. Reprenant le guide ministériel **« Bien accueillir les personnes handicapées »** qui fait partie du registre d'accessibilité, une formation courte sur le portail web de l'entreprise doit être réalisée par chaque collaborateur.

Emploi des personnes handicapées

Indigo a institué des partenariats avec l'Association de Gestion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH) et a développé une politique d'accueil de stagiaires handicapés sur des fonctions d'Agent d'Exploitation.

2

Analyses

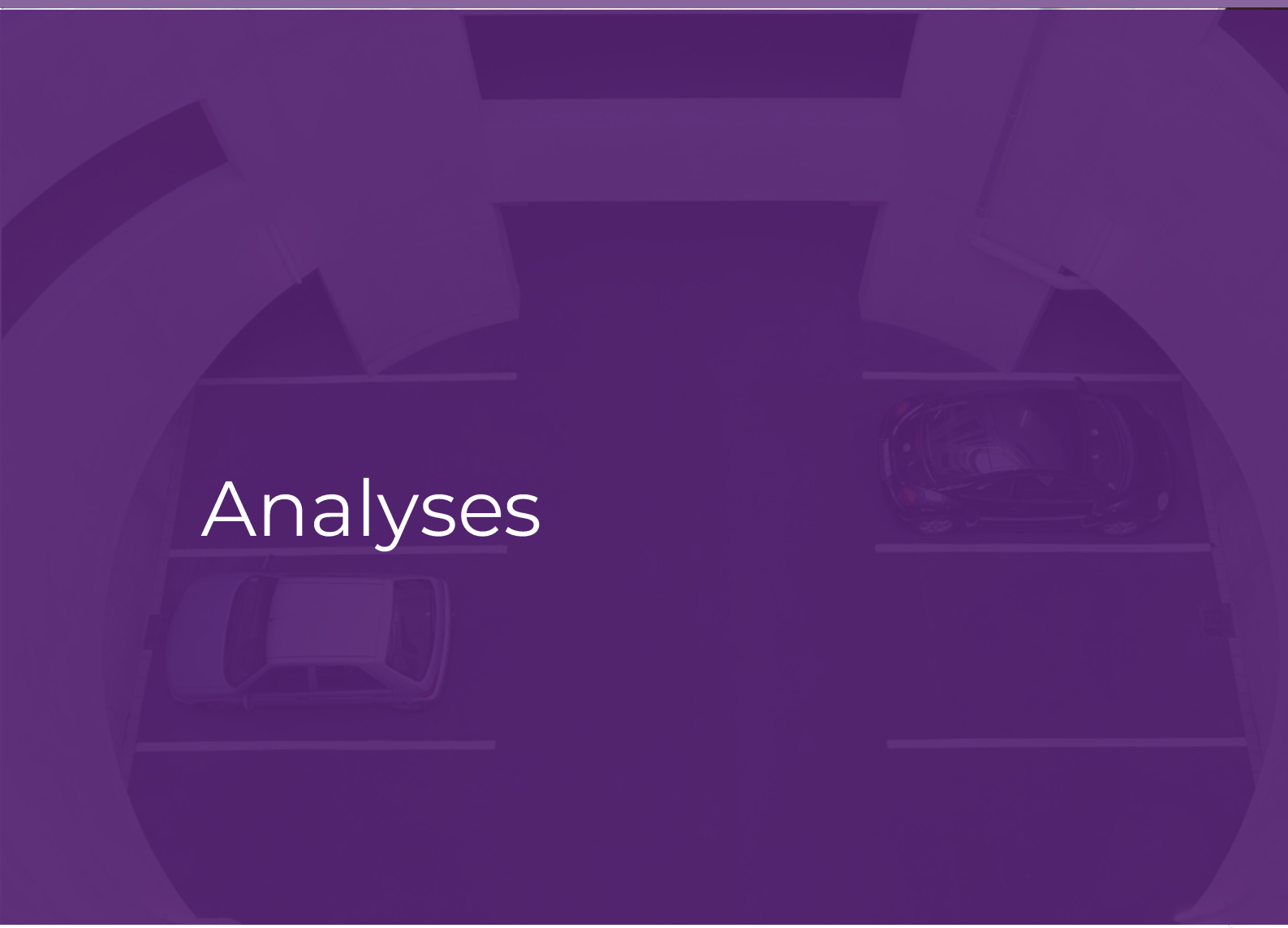

7 Observatoire du stationnement et analyse de l'activité

7.1 Données de l'observatoire du stationnement

Synthèse globale parking

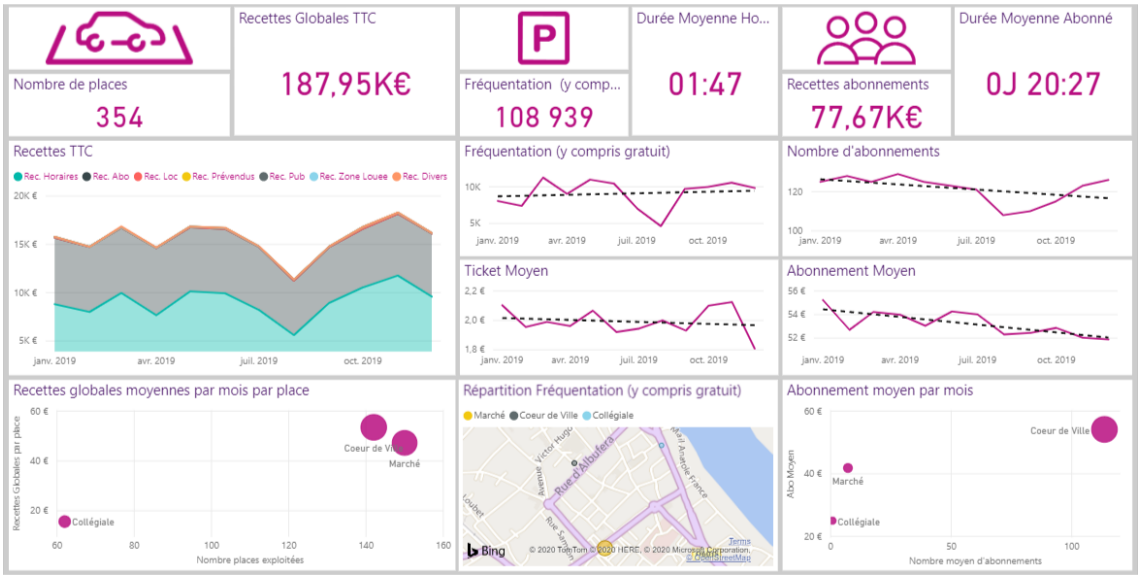

En 2019, les 354 places des trois parcs de la délégation ont généré 187,95K€ TTC de recettes globales réparties pour 58,11% de recette horaire (59% en 2018) et de 41,32% de recette abonné (41% en 2018). Les recettes sont stables.

La recette globale du Cœur de ville est de 54€ par place exploitée pour 142 places (53€ en 2018) et de 47€ pour 150 places exploitées sur le parc du Marché (44€ en 2018). La recette globale de Collégiale est de 16€ pour 62 places exploitées (17€ en 2018).

108 939 clients horaires ((y compris gratuits) ont fréquenté les parkings (100 375 en 2018) pour une durée moyenne de 1h 47 (1h29 en 2018), dont :

- 89 456 sur le parking Marché (82 000 en 2018),
- 12 535 sur le parking Collégiale (11 049 en 2018),
- 6 948 sur le parking Cœur de ville (6 126 en 2018).

On constate donc une hausse notable de la fréquentation dans les parcs avec un creux en juillet / août.

La fréquentation abonnée est stable sur l'année : 126 en décembre 2019 contre 125 en décembre 2018. Les abonnés stationnent en moyenne 20h27 contre 20h30 en 2018.

Analyse horaire parking

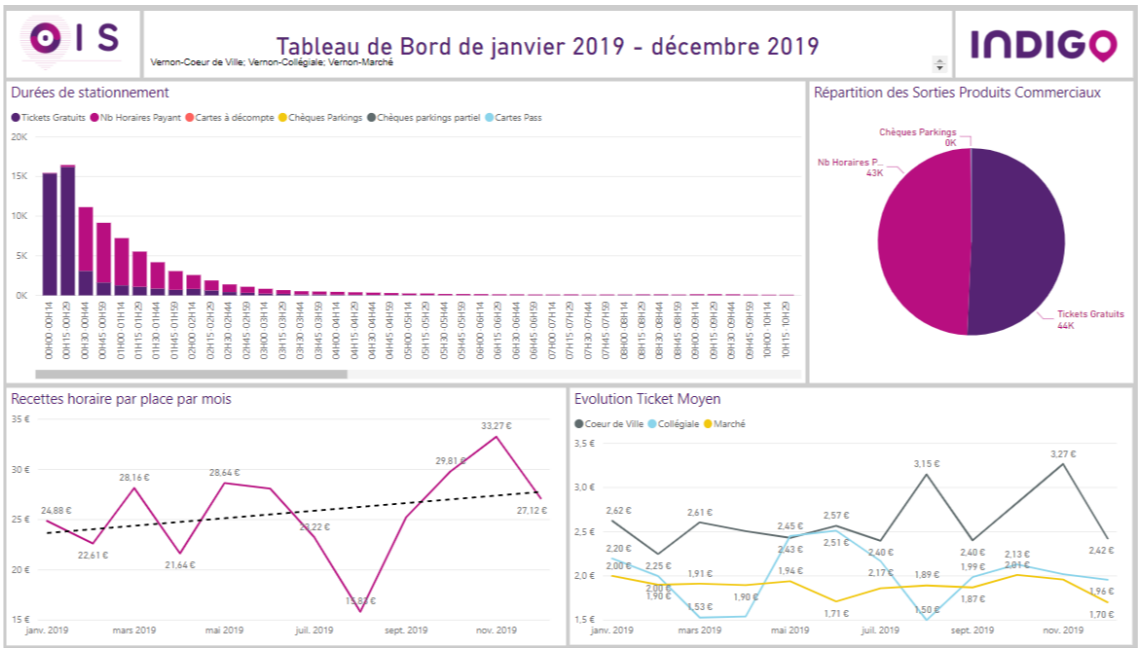

Les clients stationnent majoritairement entre 15mn et 30mn.
Les tickets gratuits représentent 49% des utilisations (stable).
Le ticket moyen du parking Cœur de ville est plus important que celui des parcs Marché et Collégiale, n'ayant pas de gratuité appliquée pour les 30 premières minutes.

Analyse abonnés parking

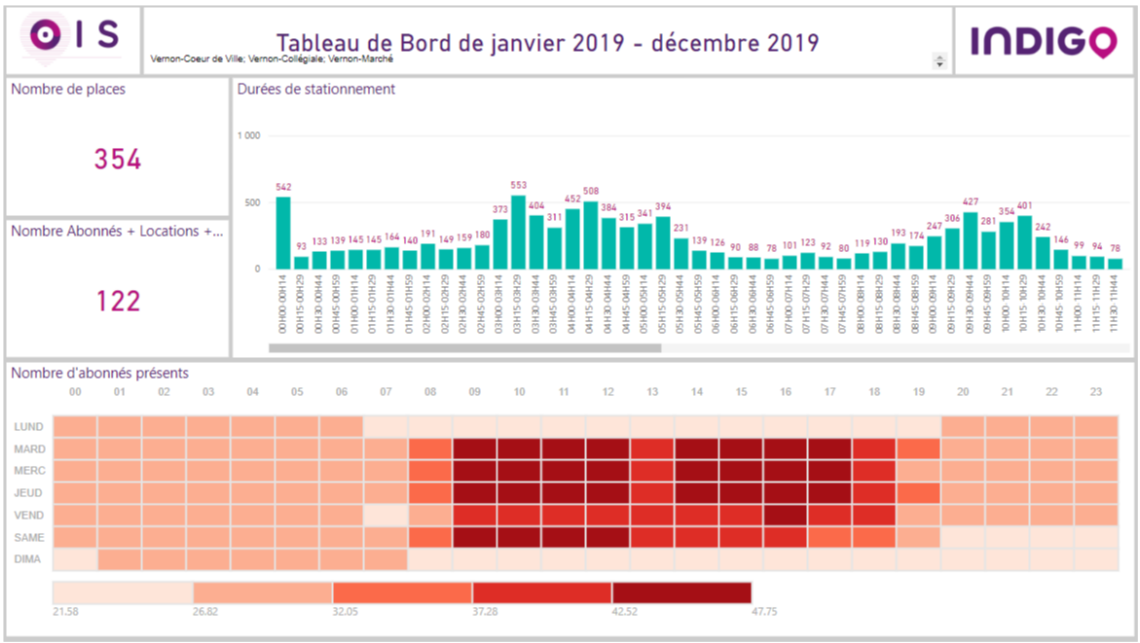

Les abonnés stationnent majoritairement en journée et le samedi matin.

7.2 Analyse de l'activité des exploitations

Analyse du Parc Cœur de Ville

Fréquentation Horaire

Mois	Fréquentation Horaire 2018	Fréquentation Horaire 2019	Variation %
Janvier	502	518	3%
Février	536	510	-5%
Mars	550	725	32%
Avril	534	488	-9%
Mai	506	647	28%
Juin	891	668	-25%
Juillet	372	453	22%
Août	267	240	-10%
Septembre	514	410	-20%
Octobre	556	452	-19%
Novembre	592	663	12%
Décembre	769	703	-9%
Total	**6 589**	**6 477**	-2%

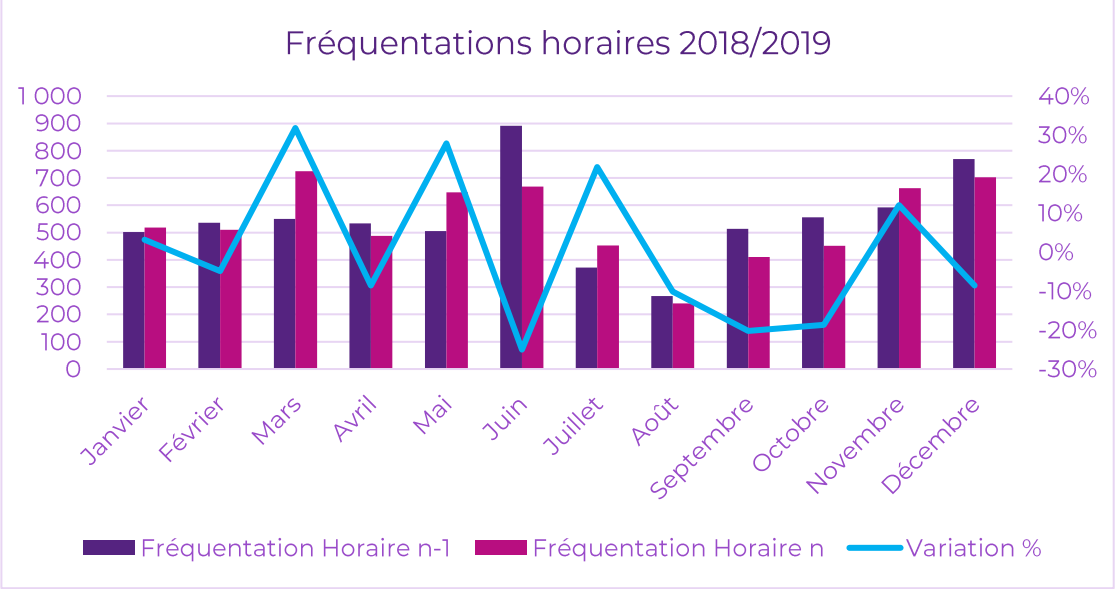

Recettes Horaires

Mois	Recettes Horaire 2018	Recettes Horaire 2019	Variation %	TM 2019	TM 2018	Ecart TM 2019/2018
Janvier	1 426,60 €	1 417,82 €	-1%	2,74 €	2,84 €	-4%
Février	1 519,40 €	1 146,30 €	-25%	2,25 €	2,83 €	-21%
Mars	1 547,90 €	1 897,00 €	23%	2,62 €	2,81 €	-7%
Avril	1 735,60 €	1 232,70 €	-29%	2,53 €	3,25 €	-22%
Mai	1 557,46 €	1 572,60 €	1%	2,43 €	3,08 €	-21%
Juin	2 710,80 €	1 729,30 €	-36%	2,59 €	3,04 €	-15%
Juillet	989,10 €	1 102,44 €	11%	2,43 €	2,66 €	-8%
Août	814,82 €	792,80 €	-3%	3,30 €	3,05 €	8%
Septembre	1 684,38 €	1 036,22 €	-38%	2,53 €	3,28 €	-23%
Octobre	1 791,80 €	1 356,40 €	-24%	3,00 €	3,22 €	-7%
Novembre	1 547,22 €	2 217,52 €	43%	3,34 €	2,61 €	28%
Décembre	2 131,04 €	1 727,10 €	-19%	2,46 €	2,77 €	-11%
Total	**19 456,12 €**	**17 228,20 €**	**-11%**	2,66 €	2,95 €	-10%

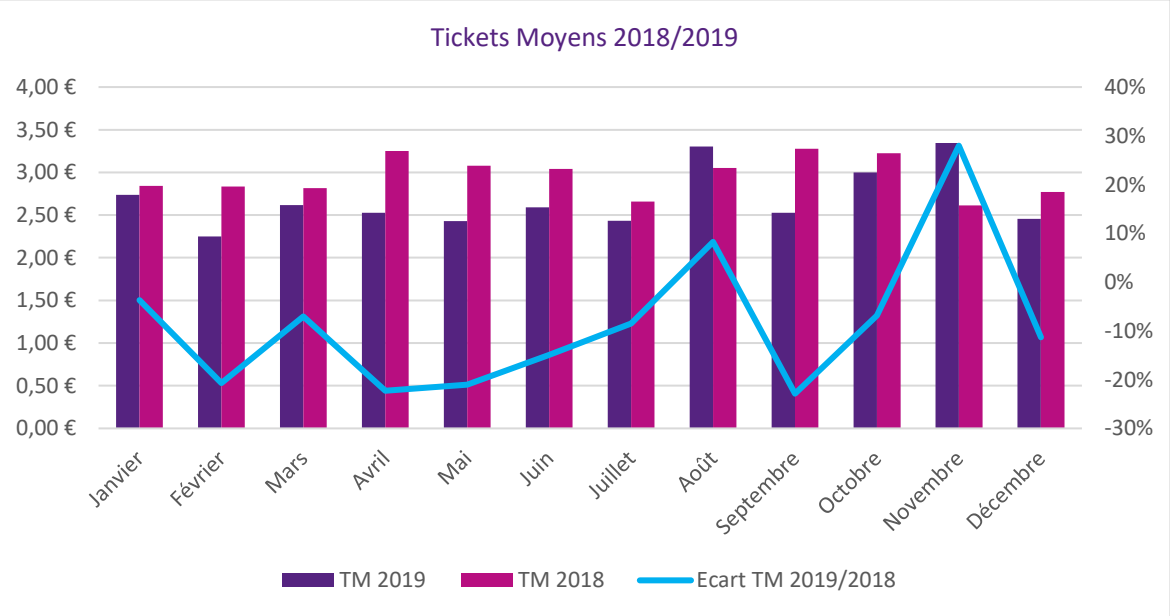

On constate sur l'exercice un léger repli des fréquentations horaires (-2%) accentué par un chute du ticket moyen (-10%). Ces deux facteurs conjugués expliquent la baisse des recettes horaires sur l'année. La baisse du ticket moyen, peut s'expliquer par un changement d'usage. En effet, bien que les fréquentations soient relativement stables, seul le temps de stationnement est impacté. Les clients du parc restent moins longtemps en centre-ville.

Sorties gratuites

Mois	Sorties Gratuites 2018	Sorties Gratuites 2019	Variation %
Janvier	46	40	-13%
Février	35	22	-37%
Mars	52	47	-10%
Avril	38	32	-16%
Mai	53	59	11%
Juin	62	84	35%
Juillet	30	41	37%
Août	33	13	-61%
Septembre	44	25	-43%
Octobre	49	32	-35%
Novembre	47	33	-30%
Décembre	48	43	-10%
Total	**537**	**471**	-12%

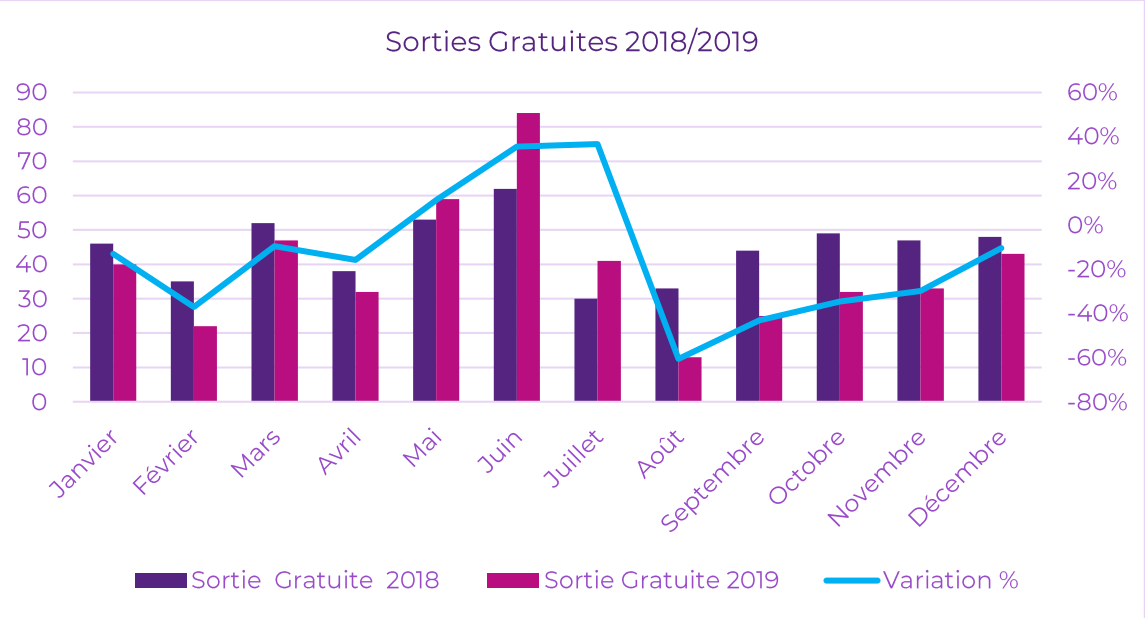

Cœur de Ville ne proposant pas 30 minutes de gratuité, les sorties gratuites concernent des levées barrières manuelles (par le CNTO ou un agent) en cas de problème rencontrés par l'usager.

La quasi-totalité des ouvertures « gratuites » correspond à des clients ayant badgé une carte d'abonnement ou réglé un ticket horaire mais pour qui la barrière de sortie est redescendue avant leur passage (pendant l'ouverture du portail).

La baisse du nombre de sorties gratuites peut s'expliquer par une meilleure utilisation du chenal par les usagers (positionnement du véhicule…) en lien avec un renforcement des consignes (-12%).

Mois	Fréquentation abonnés 2018	Fréquentation abonnés 2019	Variation %
Janvier	112	119	6%
Février	111	122	10%
Mars	113	119	5%
Avril	114	123	8%
Mai	111	118	6%
Juin	113	116	3%
Juillet	109	114	5%
Août	97	100	3%
Septembre	113	103	-9%
Octobre	114	105	-8%
Novembre	118	111	-6%
Décembre	119	113	-5%
Total	**1 344**	**1 363**	**1%**

Nombre d'abonnés

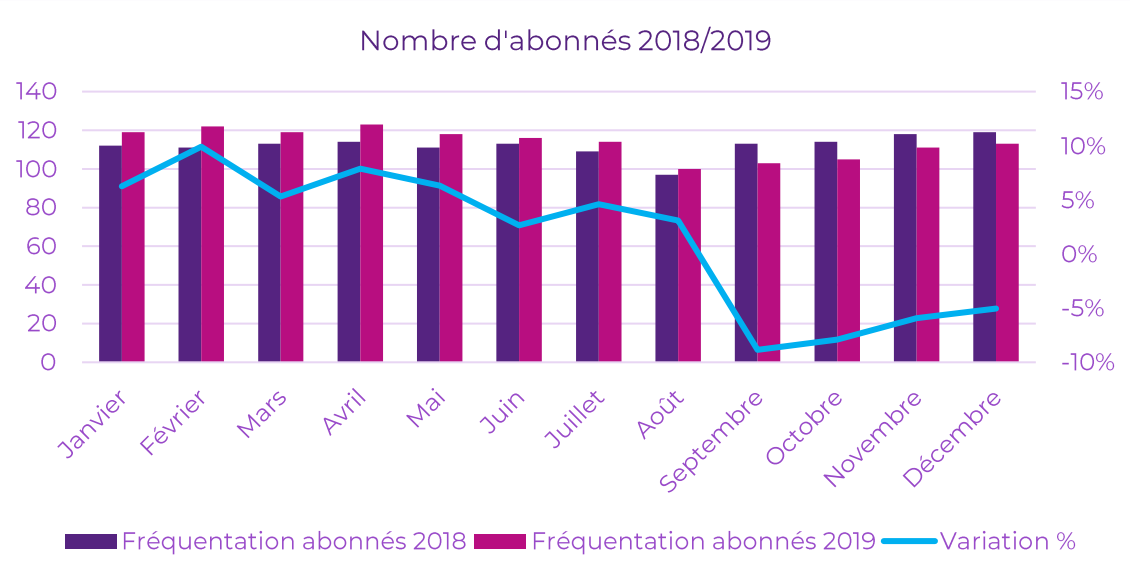

Recettes Abonnés

Mois	Recettes abonnés 2018	Recettes abonnés 2019	Variation %	TM 2019	TM 2018	Variation TM 2019/2018
Janvier	6 030,63 €	6 650,44 €	10%	55,89 €	53,84 €	4%
Février	5 876,37 €	6 493,62 €	11%	53,23 €	52,94 €	1%
Mars	5 859,60 €	6 585,31 €	12%	55,34 €	51,85 €	7%
Avril	6 128,98 €	6 727,80 €	10%	54,70 €	53,76 €	2%
Mai	5 936,11 €	6 343,74 €	7%	53,76 €	53,48 €	1%
Juin	5 986,09 €	6 416,38 €	7%	55,31 €	52,97 €	4%
Juillet	5 799,09 €	6 256,14 €	8%	54,88 €	53,20 €	3%
Août	5 180,10 €	5 313,66 €	3%	53,14 €	53,40 €	0%
Septembre	6 008,97 €	5 475,38 €	-9%	53,16 €	53,18 €	0%
Octobre	6 193,74 €	5 671,60 €	-8%	54,02 €	54,33 €	-1%
Novembre	6 360,26 €	6 033,51 €	-5%	54,36 €	53,90 €	1%
Décembre	6 318,20 €	5 994,73 €	-5%	53,05 €	53,09 €	0%
Total	**71 678,14 €**	**73 962,31 €**	**3%**	54,26 €	53,33 €	2%

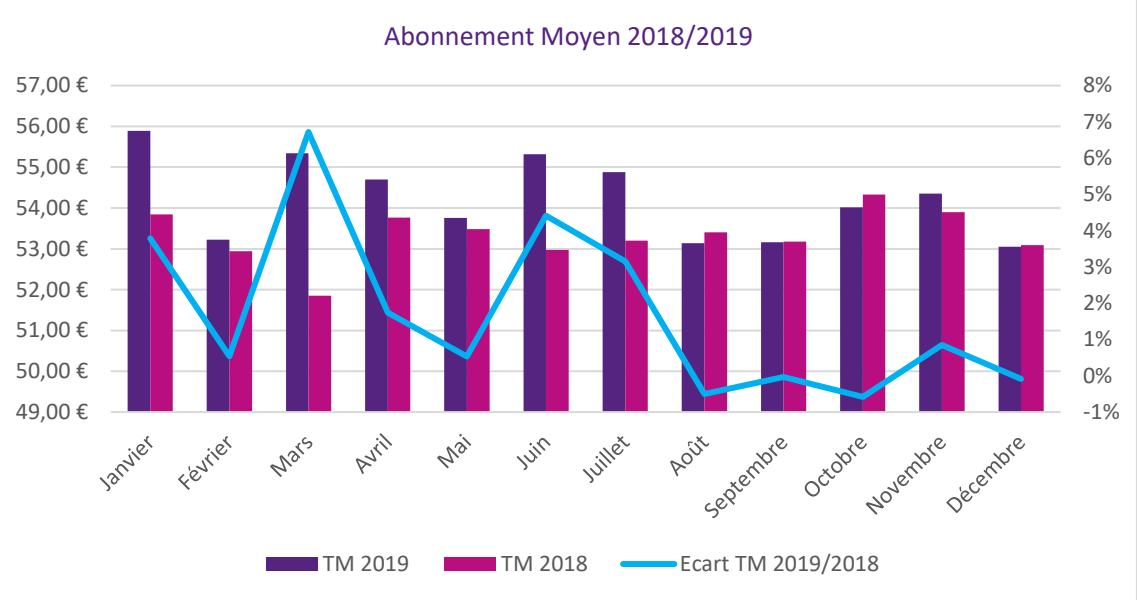

Les fréquentations et recettes abonné affichent une relative stabilité (respectivement +1% et +2%).

Conclusion

L'activité du parking Cœur de ville s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent. Le parc semble avoir atteint son rythme de croisière. Les fréquentations horaires sont principalement liées aux évènements de type "salons" à l'espace Philippe Auguste.

Analyse de l'activité Parc Marché

Fréquentations Horaires

Mois	Fréquentation Horaire 2018	Fréquentation Horaire 2019	Variation %
Janvier	3 052	3 121	2%
Février	2 670	3 059	15%
Mars	3 733	3 993	7%
Avril	3 335	3 302	-1%
Mai	3 416	3 673	8%
Juin	3 763	3 861	3%
Juillet	2 588	3 396	31%
Août	2 257	2 561	13%
Septembre	3 716	3 646	-2%
Octobre	3 492	3 919	12%
Novembre	3 169	4 077	29%
Décembre	3 863	4 348	13%
Total	**39 054**	**42 956**	10%

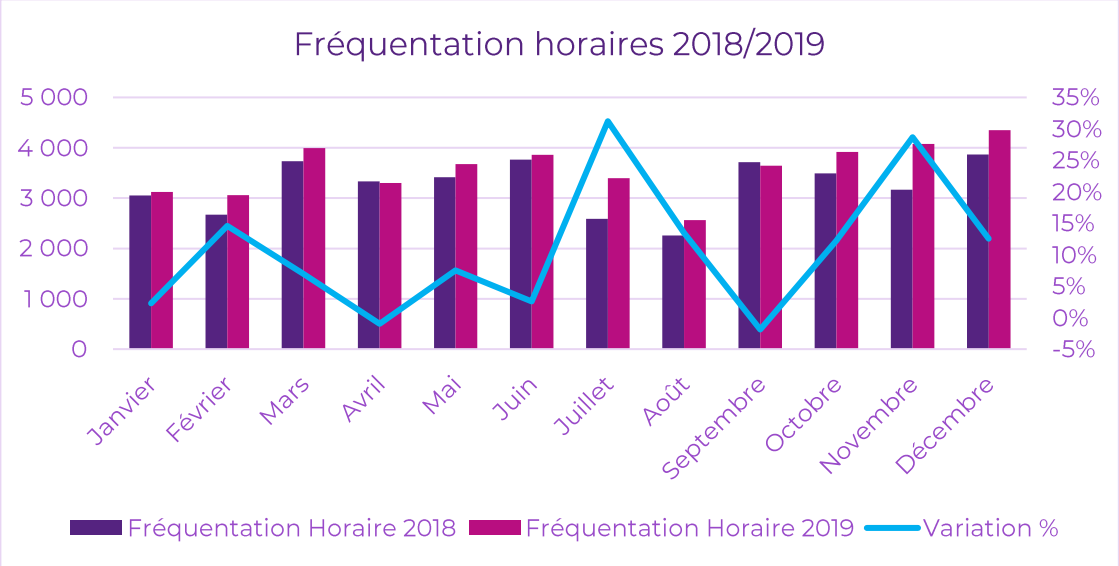

Recettes Horaires

Mois	Recettes Horaire 2018	Recettes Horaire 2019	Variation %	TM 2019	TM 2018	Variation TM 2019/2018
Janvier	6 231,30 €	6 276,83 €	1%	2,01 €	2,04 €	-1%
Février	5 224,10 €	5 821,83 €	11%	1,90 €	1,96 €	-3%
Mars	6 197,52 €	7 670,00 €	24%	1,92 €	1,66 €	16%
Avril	7 168,25 €	6 284,99 €	-12%	1,90 €	2,15 €	-11%
Mai	6 653,78 €	7 215,81 €	8%	1,96 €	1,95 €	1%
Juin	7 908,60 €	6 664,16 €	-16%	1,73 €	2,10 €	-18%
Juillet	4 950,15 €	6 337,36 €	28%	1,87 €	1,91 €	-2%
Août	4 405,24 €	4 924,87 €	12%	1,92 €	1,95 €	-1%
Septembre	6 978,19 €	6 835,80 €	-2%	1,87 €	1,88 €	0%
Octobre	7 010,43 €	7 966,32 €	14%	2,03 €	2,01 €	1%
Novembre	6 380,96 €	8 059,02 €	26%	1,98 €	2,01 €	-2%
Décembre	6 999,56 €	7 419,51 €	6%	1,71 €	1,81 €	-6%
Total	**76 108,08 €**	**81 476,50 €**	**7%**	1,90 €	1,95 €	-3%

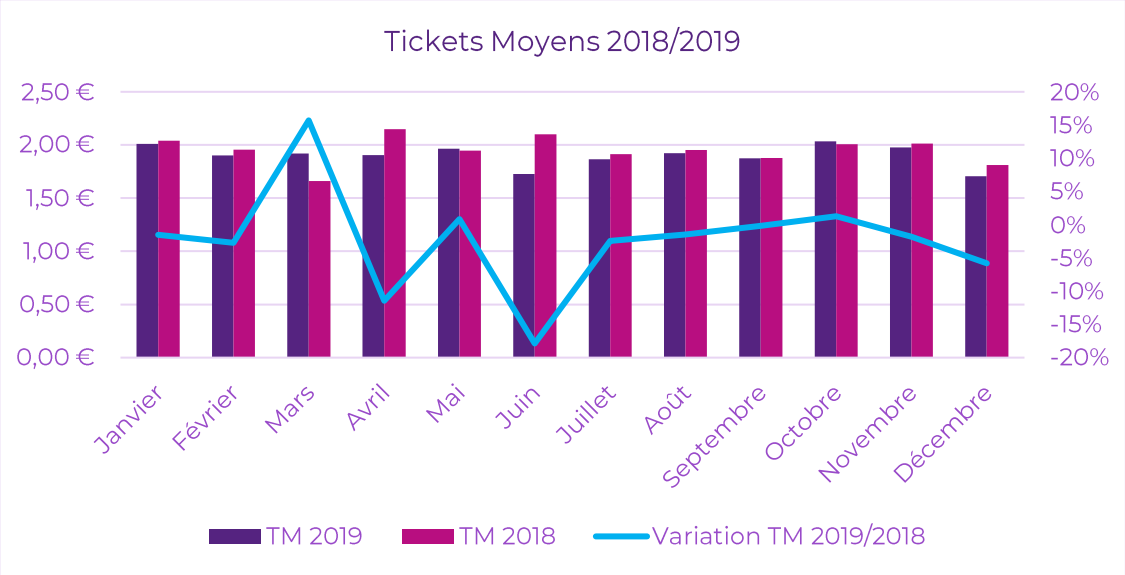

On constate encore une belle progression des fréquentations, les clients utilisant de plus en plus ce parking comme pied-à-terre pour leurs déplacements au centre-ville. Les pics de fréquentation sont toujours liés au marché

Si les fréquentation et recettes liées augmentent, le ticket moyen diminue de -3%. On peut y voir une bonne adhésion à la gratuité lancée en 2018 le vendredi à partir de 16h30.
A noter également une hausse significative du nombre de fréquentations gratuites, à mettre également au crédit de la mise en gratuité des vendredis à compter de 16h30.

Sorties gratuities

Mois	Sorties Gratuites 2018	Sorties Gratuites 2019	Variation %
Janvier	3 620	3 477	-4%
Février	3 477	2 960	-15%
Mars	3 561	5 059	42%
Avril	3 592	3 556	-1%
Mai	3 166	5 081	60%
Juin	4 432	4 413	0%
Juillet	1 963	2 410	23%
Août	1 662	1 831	10%
Septembre	4 456	4 596	3%
Octobre	3 964	4 335	9%
Novembre	4 326	4 499	4%
Décembre	4 927	4 283	-13%
Total	**43 146**	**46 500**	8%

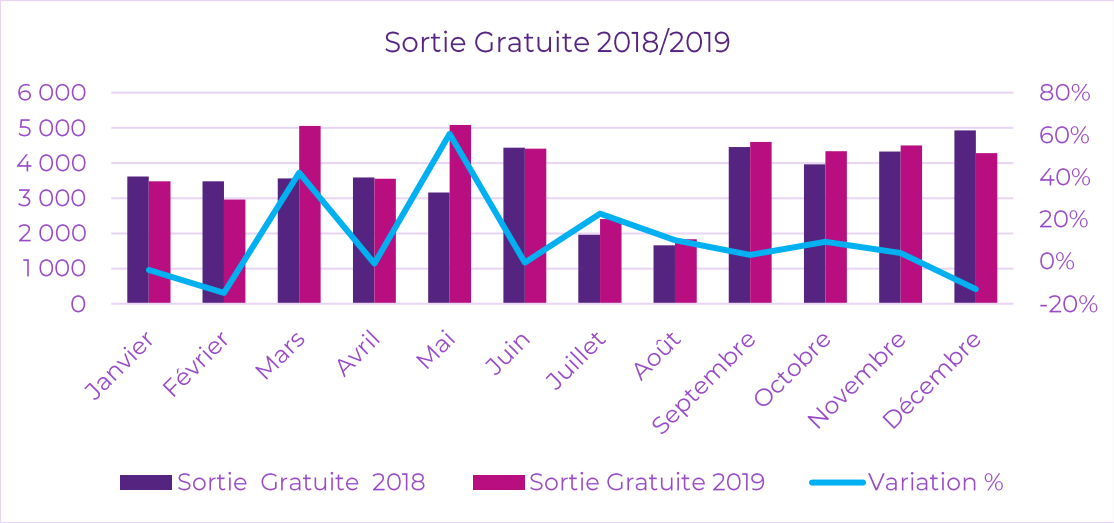

L'augmentation des sorties gratuites est à mettre en lien avec l'augmentation de la fréquentation du parc.

Pour rappel, le parc Marché propose 30 minutes de gratuité depuis le début de la DSP. Celles-ci viennent se rajouter aux sorties gratuites dues aux levées de barrières manuelles des parcs comme suit : 45 920 sorties gratuites automatiques pour 580 sorties gratuites manuelles.

La quasi-totalité des ouvertures manuelles correspond à des usagers ayant vus la barrière retomber avant leur sortie (soit à cause de bouchons occasionnés par le marché soit par insertion de leur ticket en sortie alors même que la lecture de leur plaque leur avait ouvert la barrière : dans ce dernier cas, la barrière redescend avant qu'ils n'aient pu sortir).

Nombre d'abonnés

Mois	Fréquentation abonnés 2018	Fréquentation abonnés 2019	Variation %
Janvier	0	6	-
Février	0	6	-
Mars	1	6	500%
Avril	7	6	-14%
Mai	7	7	0%
Juin	8	7	-13%
Juillet	8	7	-13%
Août	8	8	0%
Septembre	8	7	-13%
Octobre	8	9	13%
Novembre	8	8	0%
Décembre	6	9	50%
Total	**69**	**86**	**25%**

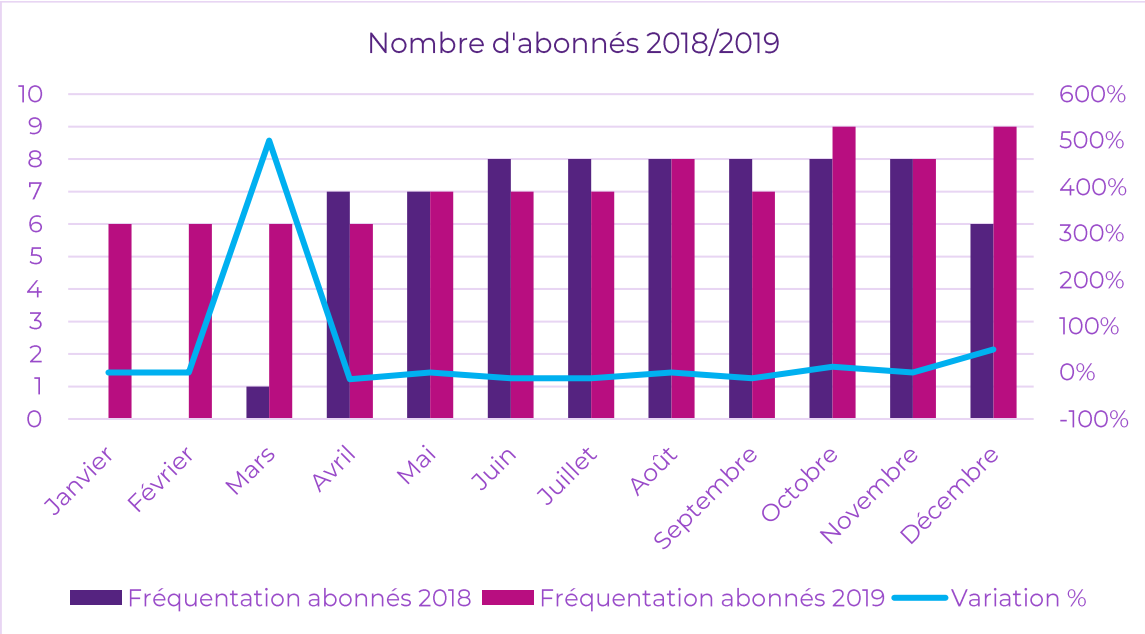

Recettes Abonnés

	Recettes abonnés 2018	Recettes abonnés 2019	Variation %	TM 2019	TM 2018	Variation TM 2019/2018
Janvier	0,00 €	252,00 €	-	42,00 €	-	-
Février	0,00 €	252,00 €	-	42,00 €	-	-
Mars	33,20 €	252,00 €	659%	42,00 €	33,20 €	27%
Avril	285,20 €	252,00 €	-12%	42,00 €	40,74 €	3%
Mai	294,00 €	287,23 €	-2%	41,03 €	42,00 €	-2%
Juin	336,00 €	287,23 €	-15%	41,03 €	42,00 €	-2%
Juillet	336,00 €	294,00 €	-13%	42,00 €	42,00 €	0%
Août	336,00 €	336,00 €	0%	42,00 €	42,00 €	0%
Septembre	351,00 €	294,00 €	-16%	42,00 €	43,88 €	-4%
Octobre	336,00 €	378,00 €	13%	42,00 €	42,00 €	0%
Novembre	336,00 €	351,00 €	4%	43,88 €	42,00 €	4%
Décembre	252,00 €	378,00 €	50%	42,00 €	42,00 €	0%
Total	**2 895,40 €**	**3 613,46 €**	25%	42,02 €	41,96 €	0,13 %

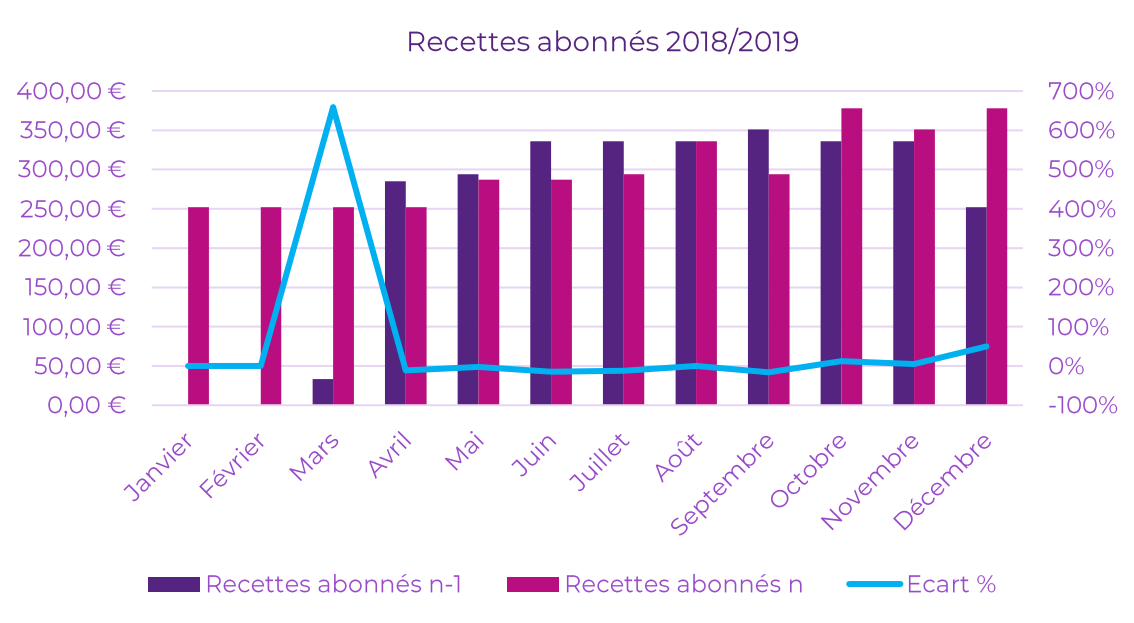

La hausse du nombre d'abonnements souscrits est à mettre au crédit du SPN (association sportive), auparavant stationnés en zone bleue sur le parking du Grévarin.

Conclusion

Fidèle à lui-même le parking du Marché connait des pics de fréquentations pendant les marchés, et des pics de mouvements lors des entrées/sorties d'écoles à proximité.

Analyse de l'activité Parc Collégiale

Fréquentations Horaires

Mois	Fréquentation Horaire 2018	Fréquentation Horaire 2019	Variation %
Janvier	524	549	5%
Février	269	525	95%
Mars	581	293	-50%
Avril	488	114	-77%
Mai	489	587	20%
Juin	703	647	-8%
Juillet	368	378	3%
Août	283	2	-99%
Septembre	549	570	4%
Octobre	536	654	22%
Novembre	435	803	85%
Décembre	645	258	-60%
Total	**5 870**	**5 380**	-8%

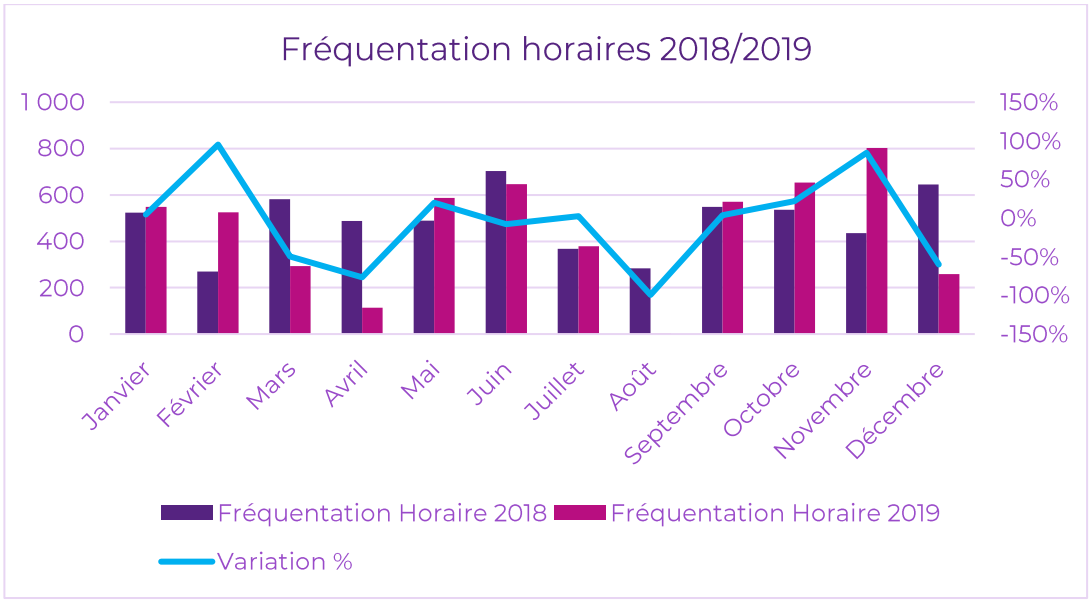

Les fréquentations affichent de fortes baisses. Elles sont à imputer à la mise en gratuité forcée consécutive au sinistre du matériel de péage en mars/Avril (choc véhicule) et aux gratuités instaurées sur les mois d'août et la moitié du mois de décembre.

Néanmoins, si les fréquentations restent globalement faibles, elles sont toutefois encourageantes car en nette progression lors des mois n'ayant pas connu d'incidents ou de dispositifs de gratuité commerciales.

A noter une hausse du nombre de fréquentations gratuites, à mettre au crédit de la mise en gratuité des vendredis à compter de 16h30.

Recettes Horaires

Mois	Recettes Horaire 2018	Recettes Horaire 2019	Variation %	TM 2019	TM 2018	Variation TM 2019/2018
Janvier	1 081,75 €	1 206,15 €	11%	2,20 €	2,06 €	6%
Février	831,80 €	1 051,70 €	26%	2,00 €	3,09 €	-35%
Mars	1 065,50 €	447,85 €	-58%	1,53 €	1,83 €	-17%
Avril	1 154,05 €	175,60 €	-85%	1,54 €	2,36 €	-35%
Mai	964,80 €	1 439,05 €	49%	2,45 €	1,97 €	24%
Juin	1 591,00 €	1 631,55 €	3%	2,52 €	2,26 €	11%
Juillet	788,25 €	821,40 €	4%	2,17 €	2,14 €	1%
Août	562,65 €	3,00 €	-99%	1,50 €	1,99 €	-25%
Septembre	1 171,00 €	1 134,10 €	-3%	1,99 €	2,13 €	-7%
Octobre	1 097,60 €	1 402,81 €	28%	2,14 €	2,05 €	5%
Novembre	935,40 €	1 624,50 €	74%	2,02 €	2,15 €	-6%
Décembre	1 276,60 €	504,45 €	-60%	1,96 €	1,98 €	-1%
Total	**12 520,40 €**	**11 442,16 €**	-9%	2,13 €	2,13 €	0%

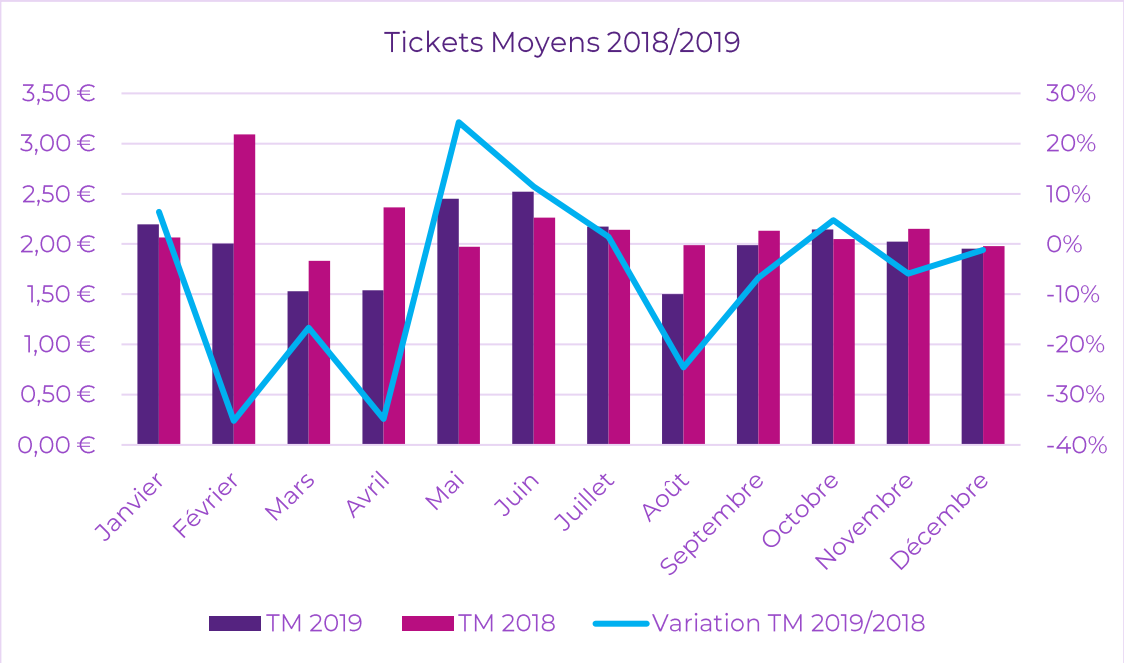

Si le ticket moyen reste identique à 2018, les recettes affichent un repli de -9%, en raison des baisses de fréquentation précédemment exposées. Elles sont toutefois amorties par des fréquentations plus fortes que l'exercice précédent sur l'ensemble de l'année.

Sorties gratuites

Mois	Sorties Gratuites 2018	Sorties Gratuites 2019	Variation %
Janvier	318	361	14%
Février	281	321	14%
Mars	394	1 144	190%
Avril	385	1 529	297%
Mai	339	917	171%
Juin	748	757	1%
Juillet	402	380	-5%
Août	254	0	-100%
Septembre	479	460	-4%
Octobre	509	592	16%
Novembre	426	478	12%
Décembre	644	216	-66%
Total	**5 179**	**7 155**	38%

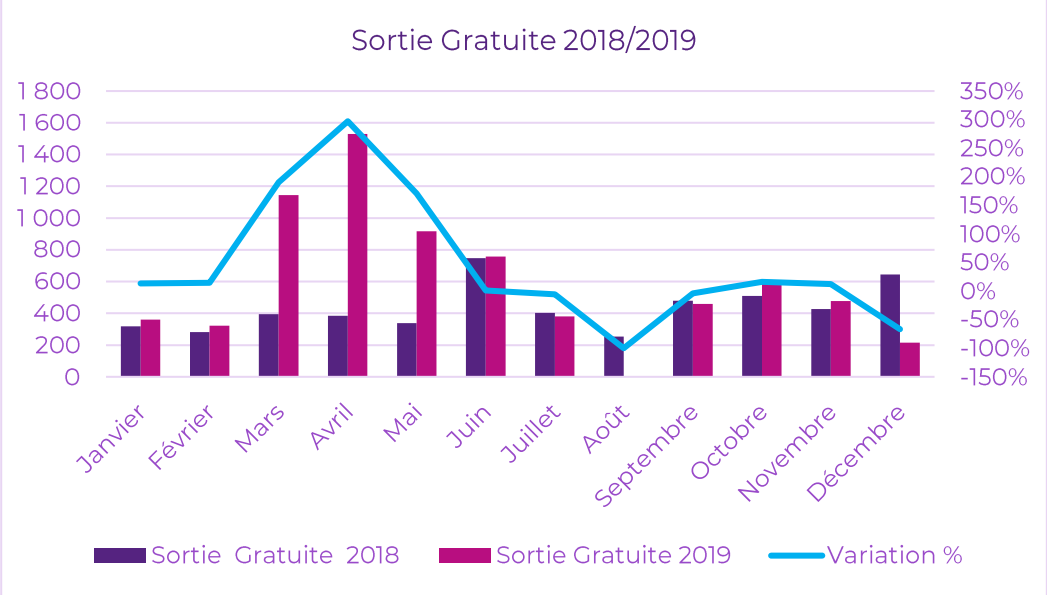

Pour rappel, le parc Collégiale propose 30 minutes de gratuité. Celles-ci viennent se rajouter aux sorties gratuites dues aux levées de barrières manuelles des parcs comme suit : 6 861 sorties gratuites automatiques pour 294 sorties gratuites manuelles. Ces dernières sont en lien direct avec les incidents péages rencontrés en mars/avril.

Nombre d'abonnés

Mois	Fréquentation abonnés 2018	Fréquentation abonnés 2019	Variation %
Janvier	0	0	-
Février	0	0	-
Mars	0	0	-
Avril	0	0	-
Mai	0	0	-
Juin	0	0	-
Juillet	0	0	-
Août	0	0	-
Septembre	0	0	-
Octobre	0	1	-
Novembre	0	4	-
Décembre	0	4	-
Total	**0**	**9**	-

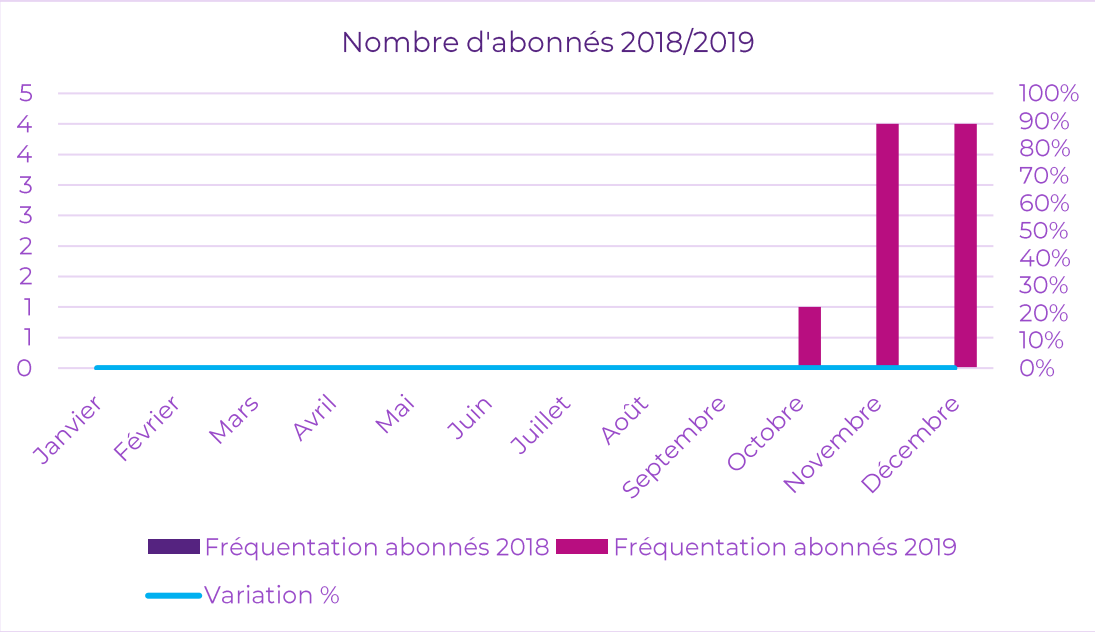

L'abonnement peine à trouver ses clients mais cela reste cependant encourageant.

Recettes Abonnés

Mois	Recettes abonnés 2018	Recettes abonnés 2019	Variation %	TM 2019	TM 2018	Variation TM 2019/2018
Janvier	0,00 €	0,00 €	-	-	-	-
Février	0,00 €	0,00 €	-	-	-	-
Mars	0,00 €	0,00 €	-	-	-	-
Avril	0,00 €	0,00 €	-	-	-	-
Mai	0,00 €	0,00 €	-	-	-	-
Juin	0,00 €	0,00 €	-	-	-	-
Juillet	0,00 €	0,00 €	-	-	-	-
Août	0,00 €	0,00 €	-	-	-	-
Septembre	0,00 €	0,00 €	-	-	-	-
Octobre	0,00 €	30,00 €	-	30,00 €	-	-
Novembre	0,00 €	30,00 €	-	7,50 €	-	-
Décembre	0,00 €	165,00 €	-	41,25 €	-	-
Total	**0,00 €**	**225,00 €**	-	25,00 €	-	-

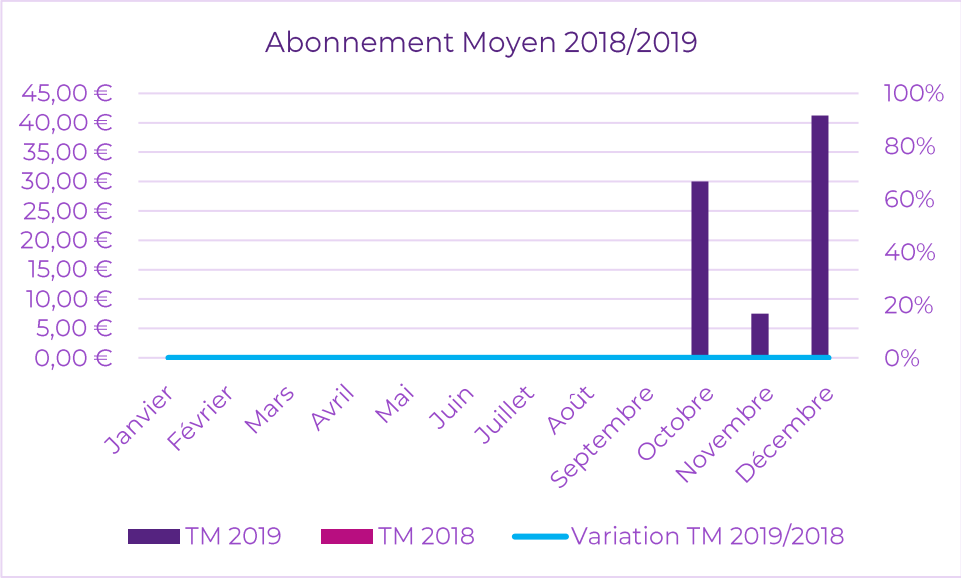

Les souscriptions d'abonnement sur Collégiale ont démarré à partir d'octobre avec le nouveau tarif à l'attention des actifs du centre-ville à 30€ par mois.

Conclusion

Si le parking Collégiale a connu de nombreuses périodes de gratuité sur 2019, les fréquentations enregistrées semblent montrer un changement des usages clients. Par ailleurs la vente des premiers abonnements permet de faire vivre un peu plus le parking et pourrait visuellement contribuer à « booster » une fréquentation horaire encore timide.

Cela laisse envisager une amélioration lente mais linéaire pour 2020.

7.3 Analyse de la voirie

Fréquentations horodateurs payantes horodateurs 2018/2019

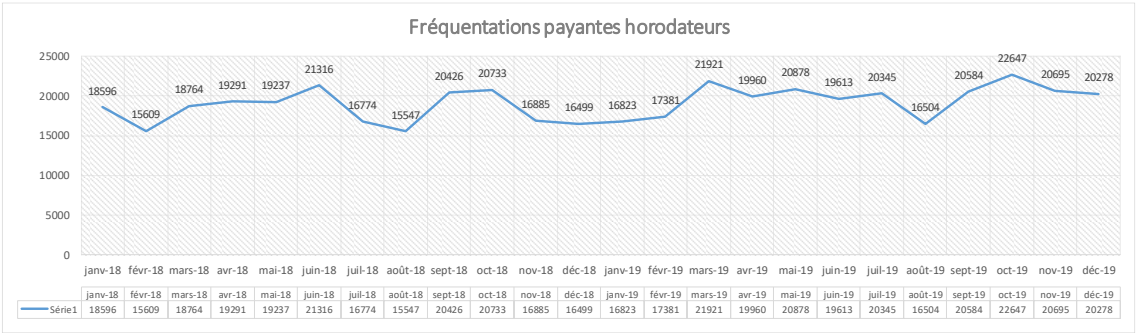

On remarque une fréquentation en hausse par rapport à l'exercice précédent (+8,2%).

Focus fréquentations payantes horodateurs par zone 2019

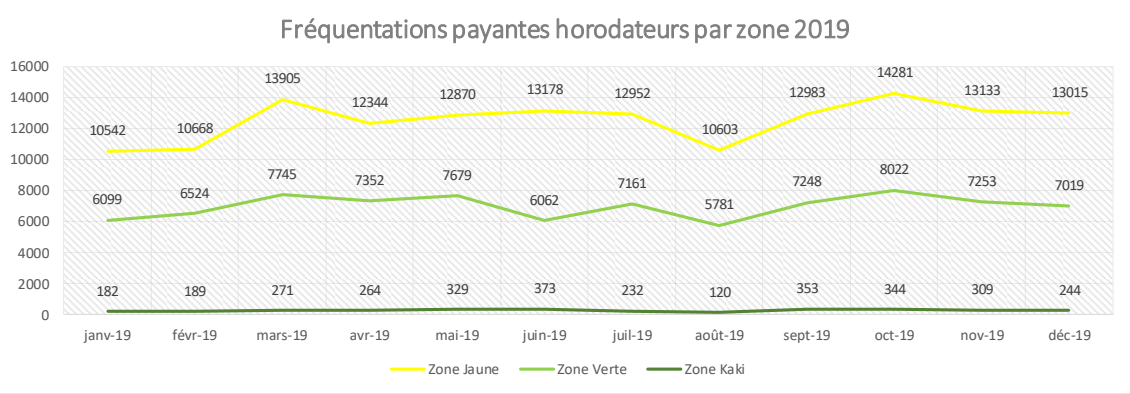

La zone Jaune représente 63,32% des transactions (61,5% en 2018). La zone Verte concentre 35,33% des fréquentations (37,3% en 2018). La zone Kaki totalise 1,35% des transactions sur l'exercice (1,2% en 2018).

Fréquentation horaire horodateurs 2019

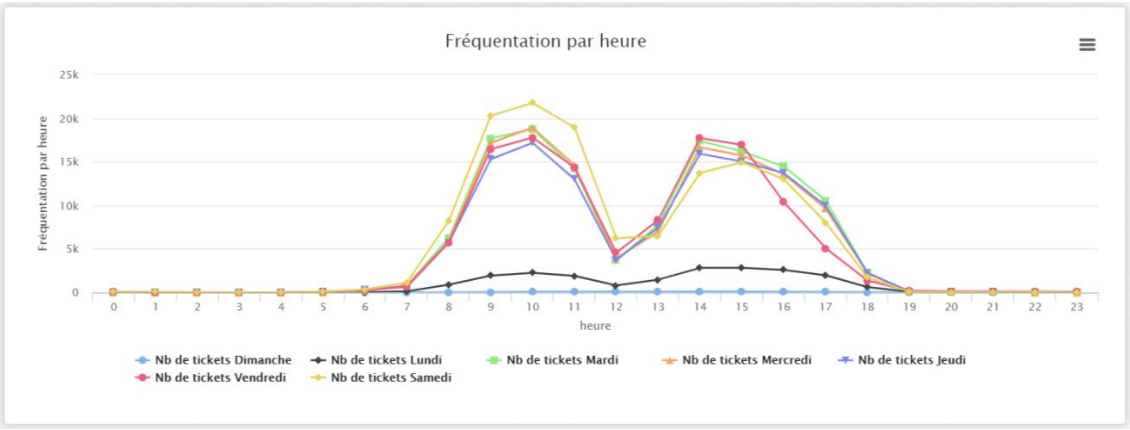

L'analyse de fréquence des tickets horodateurs présente un profil identique chaque jour de la semaine avec un pic d'usage à partir de 9h puis vers 14h. Usages identiques à 2018.

Ticket moyen horodateur 2018/2019

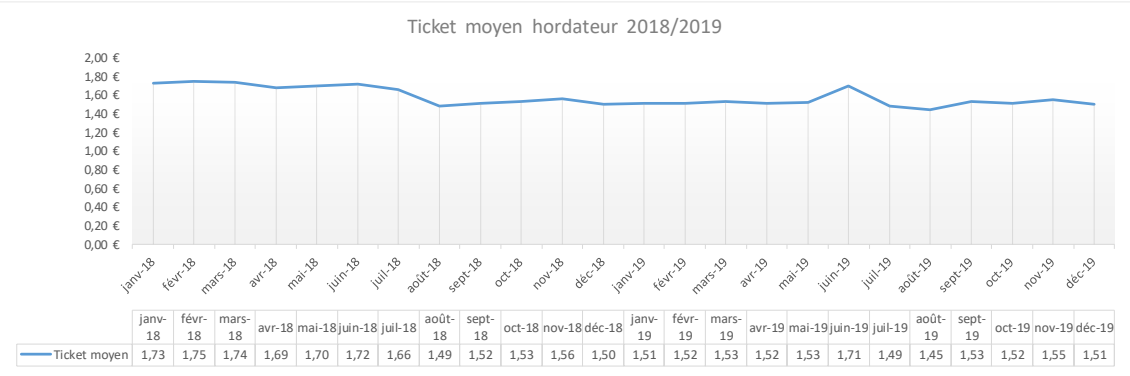

	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
Ticket moyen	1,73	1,75	1,74	1,69	1,70	1,72	1,66	1,49	1,52	1,53	1,56	1,50	1,51	1,52	1,53	1,52	1,53	1,71	1,49	1,45	1,53	1,52	1,55	1,51

Une érosion du ticket moyen sur 2019 (1,63€ annuel en 2019 contre 1,53€ en 2018).

Recettes horodateur générées 2018/2019

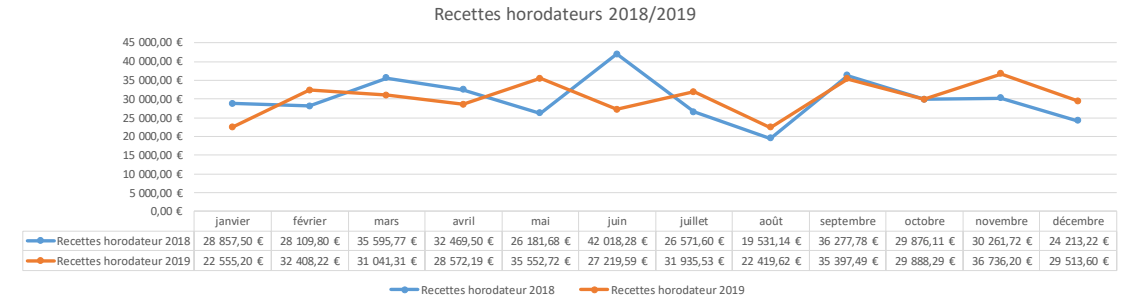

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Recettes horodateur 2018	28 857,50 €	28 109,80 €	35 595,77 €	32 469,50 €	26 181,68 €	42 018,28 €	26 571,60 €	19 531,14 €	36 277,78 €	29 876,11 €	30 261,72 €	24 213,22 €
Recettes horodateur 2019	22 555,20 €	32 408,22 €	31 041,31 €	28 572,19 €	35 552,72 €	27 219,59 €	31 935,53 €	22 419,62 €	35 397,49 €	29 888,29 €	36 736,20 €	29 513,60 €

Des recettes 2019 en repli par rapport à 2018. En cause un ticket moyen en baisse.

Recettes horodateurs générées par zone 2019

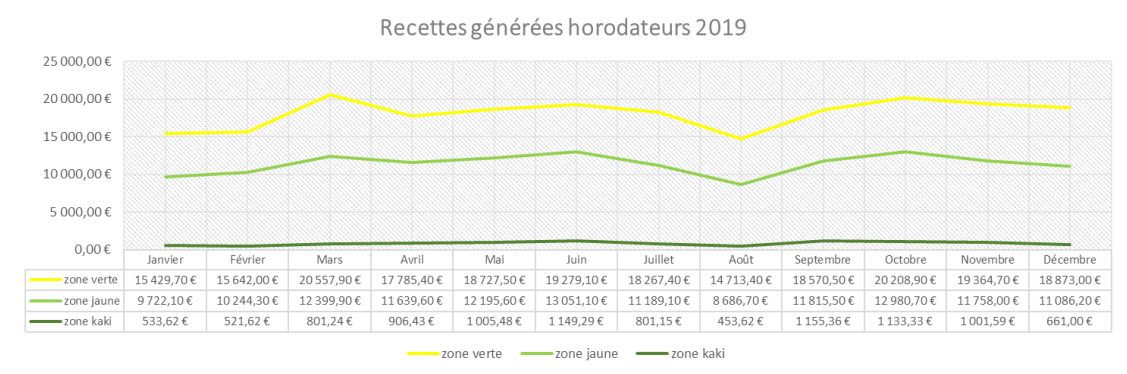

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
zone verte	15 429,70 €	15 642,00 €	20 557,90 €	17 785,40 €	18 727,50 €	19 279,10 €	18 267,40 €	14 713,40 €	18 570,50 €	20 208,90 €	19 364,70 €	18 873,00 €
zone jaune	9 722,10 €	10 244,30 €	12 399,90 €	11 639,60 €	12 195,60 €	13 051,10 €	11 189,10 €	8 686,70 €	11 815,50 €	12 980,70 €	11 758,00 €	11 086,20 €
zone kaki	533,62 €	521,62 €	801,24 €	906,43 €	1 005,48 €	1 149,29 €	801,15 €	453,62 €	1 155,36 €	1 133,33 €	1 001,59 €	661,00 €

Des recettes horaires en hausse sur l'année.
Logiquement, la zone jaune génère la majorité des recettes, soit 60% contre 38% pour la zone verte.

Fréquentations OPnGO 2018/2019

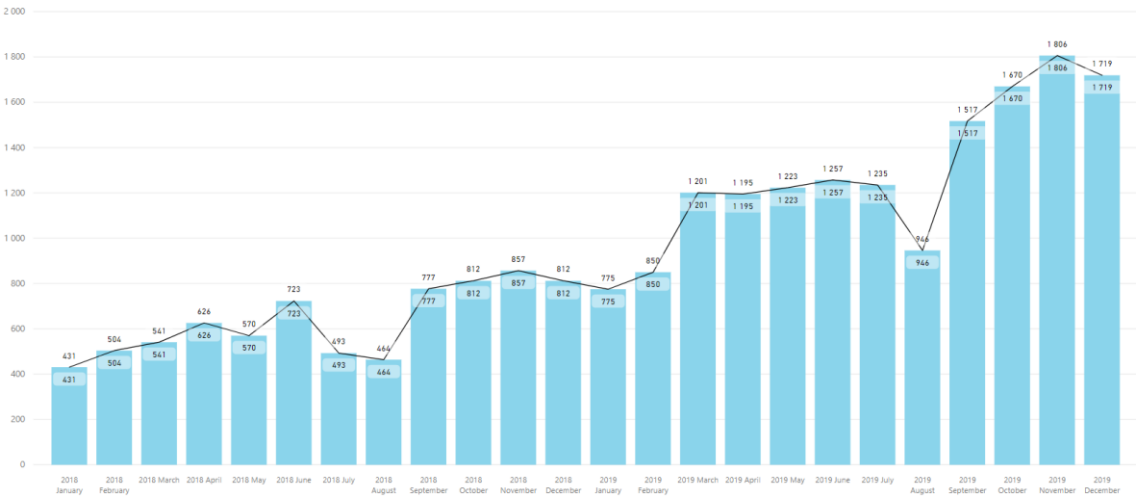

Les fréquentations horaires paiement mobile OPnGO sont en constante progression, attestant de la bonne adhésion à ce nouveau moyen de paiement par les clients.

Focus recettes et transactions OPnGO 2019

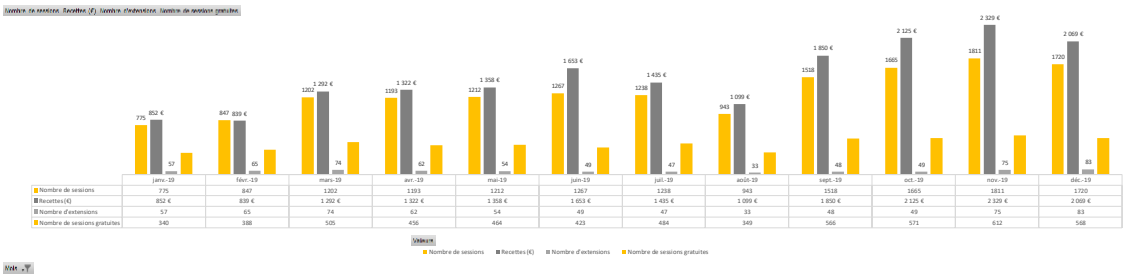

	janv.-19	févr.-19	mars-19	avr.-19	mai-19	juin-19	juil.-19	août-19	sept.-19	oct.-19	nov.-19	déc.-19
Nombre de sessions	775	847	1202	1193	1212	1267	1238	943	1518	1665	1811	1720
Recettes (€)	852 €	839 €	1 292 €	1 322 €	1 358 €	1 653 €	1 435 €	1 099 €	1 850 €	2 125 €	2 329 €	2 069 €
Nombre d'extensions	57	65	74	62	54	49	47	33	48	49	75	83
Nombre de sessions gratuites	340	388	505	456	464	423	484	349	566	571	612	568

OPnGO génère 2,2% des recettes horaires en 2019 (2% en 2018).

Abonnements valides par zone 2019

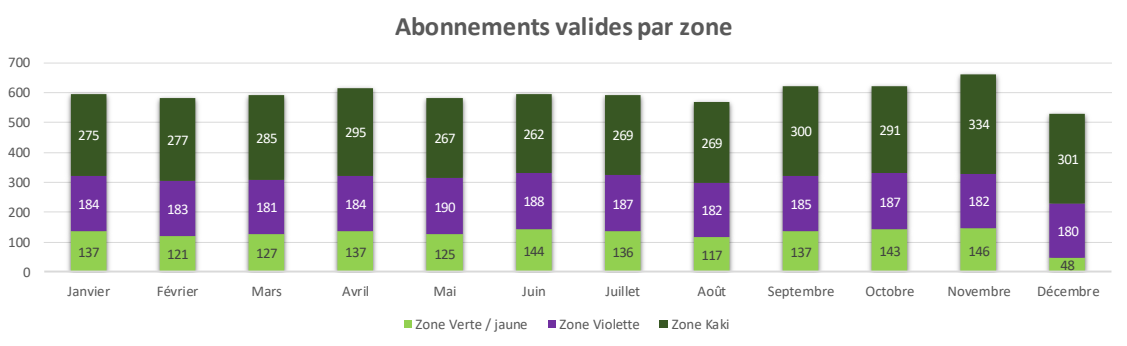

Des abonnements stables sur l'année.

Focus abonnements Zone Kaki (Bully et Loubet) 2019

Zone Kaki (Loubet et Bully)	Mensuel	Annuel	Trimestriel	Annuel gratuit
Nombre abonnements souscrits	211	2	29	291
Recettes	9 284,00 €	950,00 €	3 625,00 €	

Recettes voirie 2019

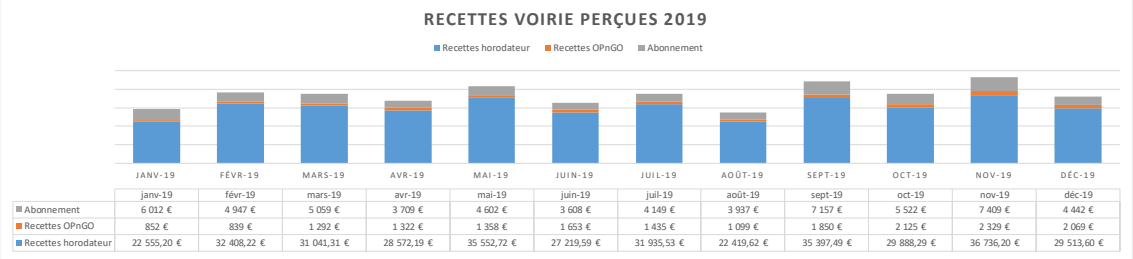

	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
Abonnement	6 012 €	4 947 €	5 059 €	3 709 €	4 602 €	3 608 €	4 149 €	3 937 €	7 157 €	5 522 €	7 409 €	4 442 €
Recettes OPnGO	852 €	839 €	1 292 €	1 322 €	1 358 €	1 653 €	1 435 €	1 099 €	1 850 €	2 125 €	2 329 €	2 069 €
Recettes horodateur	22 555,20 €	32 408,22 €	31 041,31 €	28 572,19 €	35 552,72 €	27 219,59 €	31 935,53 €	22 419,62 €	35 397,49 €	29 888,29 €	36 736,20 €	29 513,60 €

Des recettes horaires et abonnés globalement hausse par rapport à 2018 (-0,90%) :

- OPnGO +54%
- Horodateurs +0,9%
- Abonnements +13,9%

Fréquentations / recettes Loubet 2019

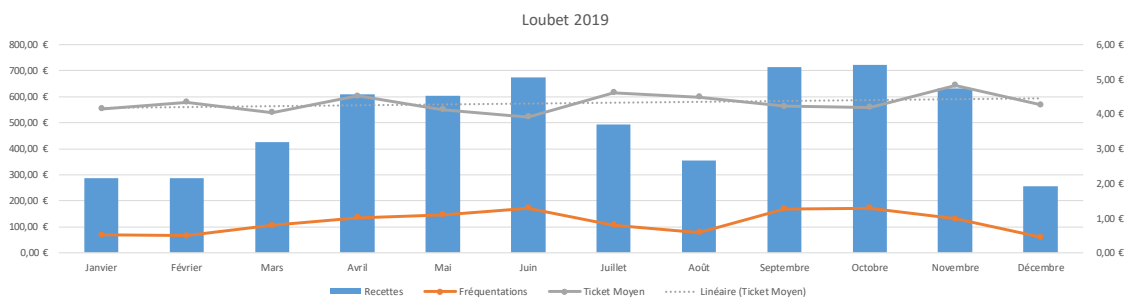

Une tendance à la hausse du ticket moyen tout au long de l'année.

Fréquentations / recettes Bully 2019

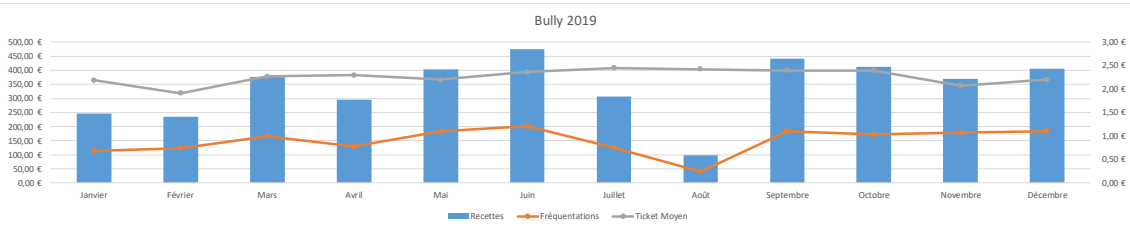

Une tendance à la hausse du ticket moyen tout au long de l'année.

Nombre d'abonnements valide Loubet et Bully 2019

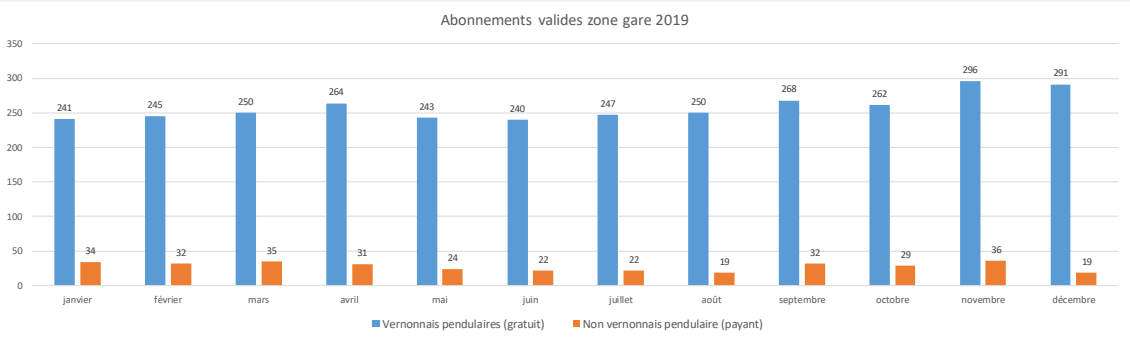

Bilan de l'activité

Recettes horaires générées en euros TTC	2018	2019	2018/2019 en valeur	2018/2019 en %
Nombre de places exploitées (en moyenne mensuelle)	1 669	1 669	0	0,0%
Nombre de jours payants	253	253	0	0,0%
Nombre de FPS	4 180	13 053	8 873	212,3%
			0	
nombre de ticket gratuit	411 774	389 280	-22 494	-5,5%
nombre de ticket payant	219 677	237 629	17 952	8,2%
Recettes horaires générées	358 994	382 536	23 542	6,6%
Ticket moyen	*1,63*	*1,61*	*-0,02*	-1,5%
Recettes abonnement	52 129	61 804	9 675	18,6%
Recettes totales	411 123	444 340	33 217	8,1%

Répartition des recettes

Recettes totales collectées TTC	2 018	2 019	2018/2019 en valeur	2018/2019 en %
Espèces	231 530,90	216 386,75	-15 144	-6,5%
Carte bancaires	174 318,20	201 753,13	27 435	15,7%
OPnGO	8 320,30	18 477,23	10 157	122,1%
Chèques	6 244,00	7 250,00	1 006	16,1%

Rappel du contexte :

- L'entrée en application de la loi MAPTAM au 1er janvier 2018 a été activée dans les faits le 1er avril avec l'émission des premiers FPS,
- La collectivité a choisi de fixer le montant du FPS à 17 €,
- La surveillance a été similaire aux années précédentes.

Il apparait que :

- La hausse des abonnements (+18,6%) semble montrer un changement d'usage des usagers préférant la sécurité et la facilité des abonnements en voirie contre la prise de stationnement horaire (6,6%). Cette dernière est en augmentation suite au renforcement des contrôles.
- Le nombre de tickets gratuit est en baisse sur 2019 (-5,5%). Deux facteurs peuvent l'expliquer cette tendance amorcée l'an dernier :
    - o Une partie des prises de tickets gratuits se retrouvent associés à une prise de stationnement horaire payant,
    - o La bonne adhésion de la gratuité des vendredis à partir de 16h30 peut également être un facteur expliquant la baisse du nombre de tickets gratuits en voirie.

- Le ticket moyen à l'année est quasi stable (-1,5%) : la faible baisse trouve son explication dans le succès de la mise en place de la gratuité les vendredis à partir de 16h30.

• Les fréquentations gratuites sont en baisse et les fréquentations payantes en nette hausse (+8,2%) : la hausse des contrôles opérés depuis mars 2019 semble avoir eu une incidence sur le nombre de paiements spontanés.

• Les recettes totales collectées progressent de 5%. A noter un transfert des paiements espèces vers le paiement digitalisé.

7.4 DECENTRALISATION DU STATIONNEMENT

La réforme du stationnement payant sur voirie, est entrée en vigueur le 1er janvier 2018.

Pour rappel, cette réforme a entrainé deux modifications majeures pour la gestion du stationnement payant sur voirie :

D'une part, l'amende pénale de 17€ relative aux infractions au stationnement payant est supprimée. Elle est remplacée par une redevance payée par l'usager soit immédiatement par l'automobiliste dès le début de son stationnement soit sous forme forfaitaire après le stationnement via le paiement d'un forfait post-stationnement.

D'autre part, le choix de gestion relève de la décision de la collectivité compétente et intègre le contrôle, le recouvrement immédiat ou différé et les recours.

Les possibilités de recours pour les usagers sont maintenues par la réforme et adaptées au nouveau régime juridique mis en place. Pour ceux qui souhaitent contester le bienfondé d'un FPS, un recours administratif préalable obligatoire (RAPO), doit être déposé auprès de l'entité dont relève l'agent ayant contesté l'absence ou l'insuffisance de paiement immédiat.

Modalités retenues par la ville :

Par délibération, les membres de l'assemblée délibérante ont approuvé à l'unanimité le principe du recours au nouveau dispositif de stationnement payant dépénalisé, les grilles tarifaires et le montant du forfait post-Stationnement (FPS). Compte tenu des délais demandés par les différents intervenants (péager pour la modification des tarifs, fournisseur du matériel de contrôle, équipement informatique et création des liens numériques avec l'ANTAI et autres services, etc.), l'activation des nouvelles modalités a été effective le 1er avril 2018 avec l'émission des premiers FPS.

Les points principaux retenus par la collectivité sont :

- La surveillance est assurée par le service des ASVP,
- Le montant du forfait-post stationnement est fixé à 17 €,
- Les missions confiées au délégataire sont :
  - ✓ La mise à jour de l'ensemble des horodateurs,
  - ✓ La fourniture logiciels informatiques nécessaires à la mise en œuvre de
  - ✓ la dépénalisation du stationnement payant sur voirie, intégrant la gestion
  - ✓ des FPS et des RAPO,
  - ✓ La gestion des recours administratifs préalables obligatoires

Gestion des FPS et traitement des RAPO :

- ✓ Prestataire retenu : Park'o Service– Chemin du pont de falaise, 78124 Mareil sur Mauldre

Bilan 2018 – Forfait de post-stationnement (FPS)

En 2019, 13 127 FPS ont été émis contre 4 180 FPS en 2018. Seuls 9 927 FPS ont été réglés sur la période de référence (2 751 en 2018). Ces derniers ont généré 158 291€ de recettes sur l'exercice (44 384€).

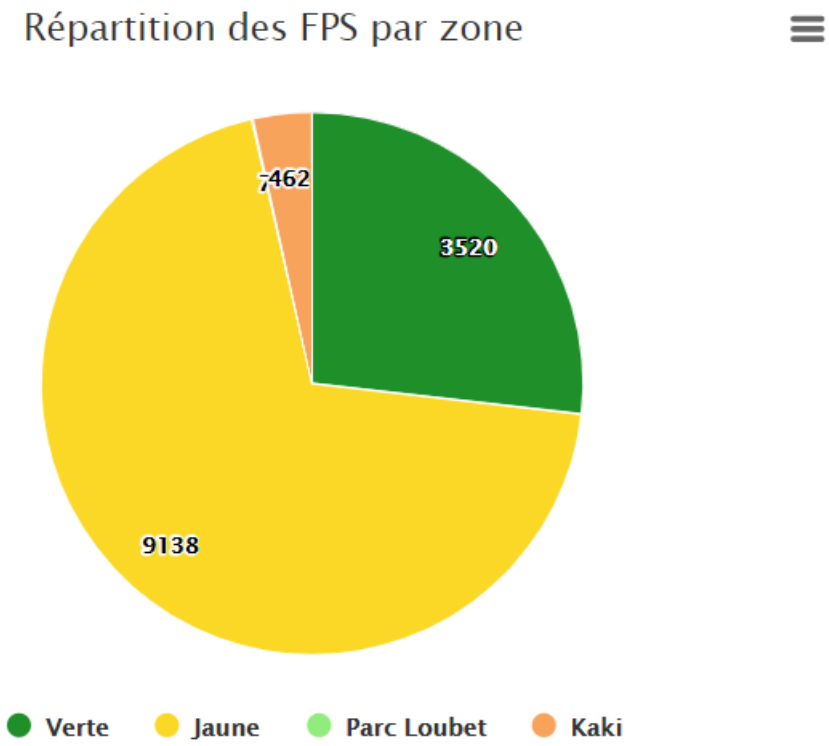

La zone jaune concentre la grande majorité des FPS en raison de sa forte concentration et des efforts de contrôle menés par la Ville.

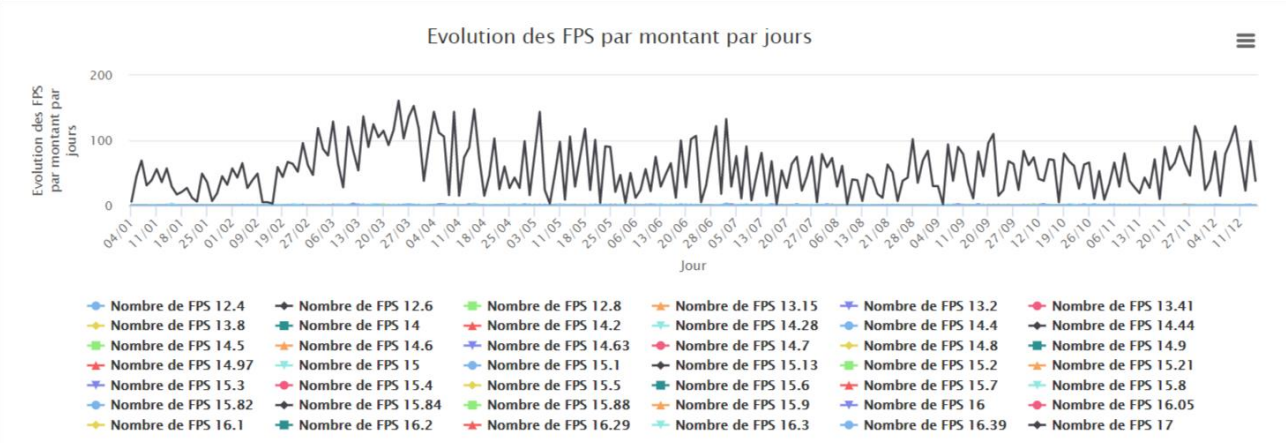

La majorité des FPS émis concerne des FPS émis pour non-paiement du stationnement.

Suivi du recouvrement des FPS

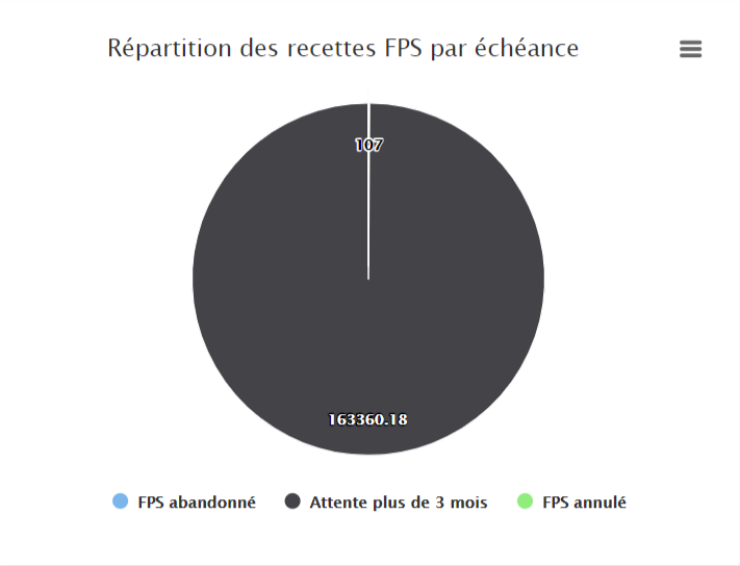

99% des FPS dressés sur 2019 étaient en statut d'attente de paiement depuis 3 mois.

Bilan 2018 –Recours administratif préalable obligatoire (RAPO)

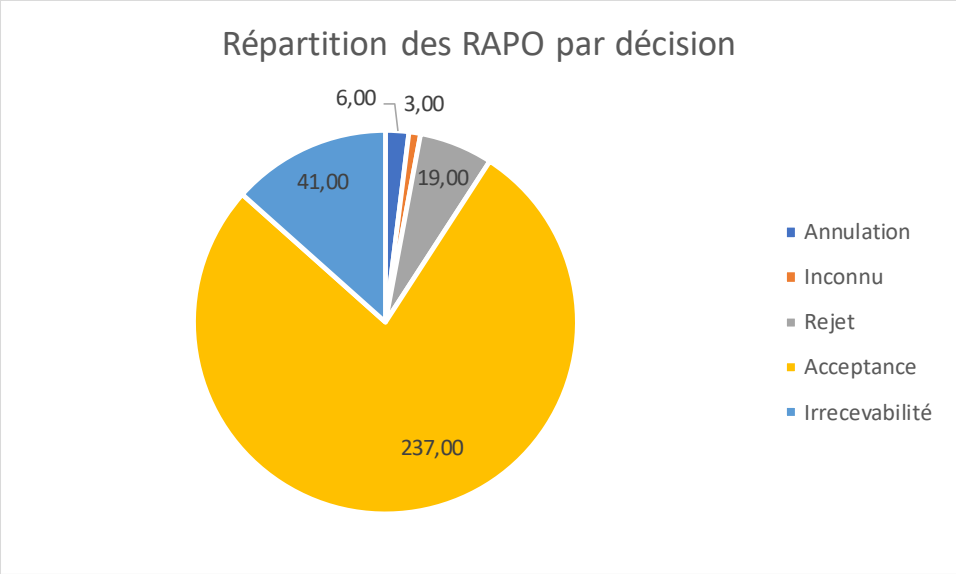

Nombre de RAPO : 306 contre 91 en 2018

Note : situation arrêtée au 31 décembre 2018.

Répartition des RAPO par catégorie

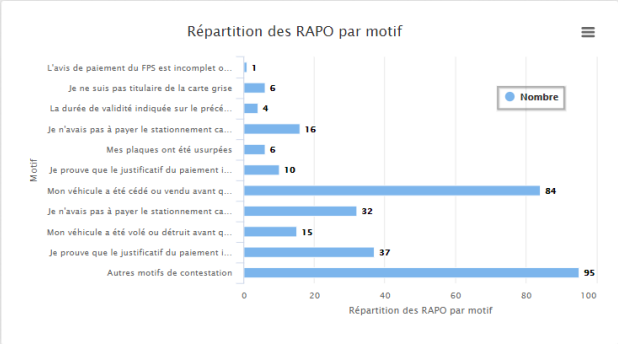

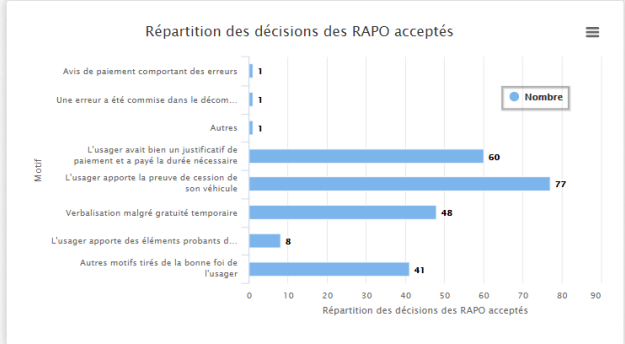

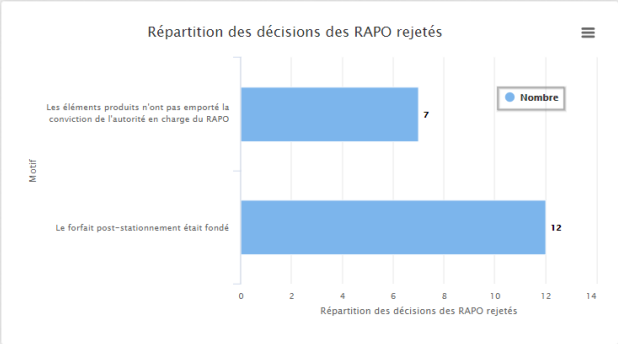

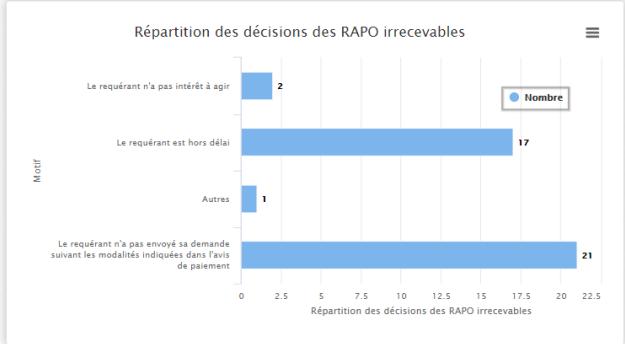

En annexe, l'état des informations prévu à l'article R.2333-120-15.

8 Bilan financier

8.1 Compte de résultat

En € HT	2 018	2 019	2018/2019 en valeur	2018/2019 en %
Horaires parc	90 145	91 035	890	1,0%
Abonnés parc	61 792	64 626	2 834	4,6%
Voirie *	233 603	281 646	48 043	20,6%
Autres Produits	10 678	40 735	30 057	281,5%
Total Produits d'Exploitation	**396 218**	**478 042**	81 824	20,7%
Personnel	-106 779	-100 370	6 409	-6,0%
Exploitation	-102 850	-77 464	25 386	-24,7%
Administratif	-13 347	-10 824	2 523	-18,9%
Autres charges	-53 033	-70 460	-17 427	32,9%
Total Charges d'exploitation	**-276 009**	**-259 118**	16 891	-6,1%
Amortissement	-147 296	-174 698	-27 402	18,6%
EBIT	-27 087	44 227	71 314	-263,3%
Frais financiers	-346	-56 811	-56 465	16319,4%
Résultat Net avant impôt	**-27 434**	**-12 585**	14 849	-54,1%

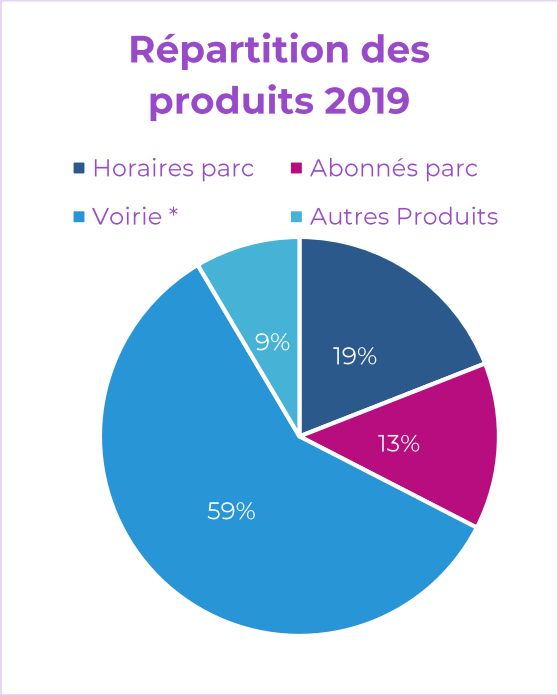
Répartition des produits 2019
Horaires parc
Abonnés parc
Voirie *
Autres Produits
19%
13%
59%
9%

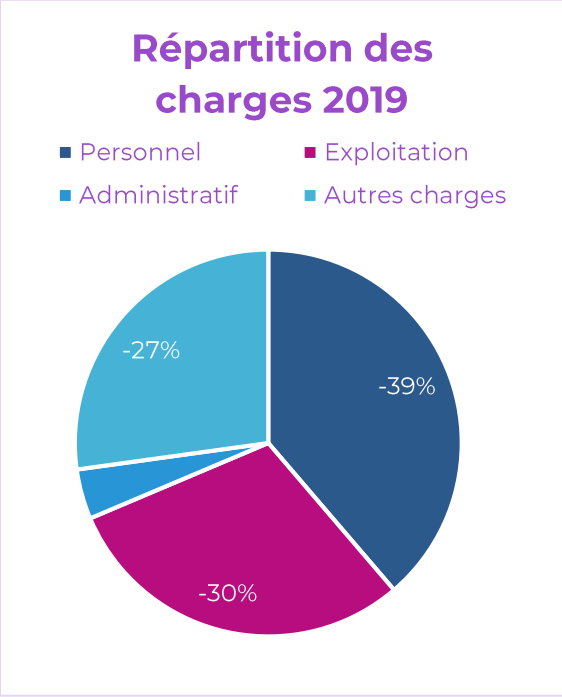
Répartition des charges 2019
Personnel
Exploitation
Administratif
Autres charges
-39%
-30%
-27%

8.2 ANALYSE COMPARATIVE DU COMPTE DE RESULTAT 2018/2019

- Le compte de résultat présente une augmentation de 14 849 € par rapport à 2018.
- Les recettes parcs et voirie progressent de +8,7%. Les recettes de la voirie représentent la part la plus importante de cette augmentation. A noter : la redevance fixe est retranchée des recettes voirie.
- Les dépenses d'exploitation baissent de -6% grâce aux efforts réalisés en termes d'organisation et de mutualisation du personnel. Des économies ont également été réalisées sur les contrats de maintenance grâce à nos accords groupe. Enfin, en 2018, l'exploitation ayant rencontré de nombreux problèmes techniques sur les horodateurs, cela avait nécessité une dotation supplémentaire de pièces de rechange pour remplacement. En 2019, le taux de panne ayant baissé, les charges d'exploitation affichent une baisse de -24,7%.

8.3 ANALYSE COMPARATIVE DU COMPTE DE RESULTAT 2019 PAR RAPPORT AU PREVISIONNEL

L'analyse comparative du compte de résultat réel cumulé à fin 2019 depuis le démarrage du contrat par rapport au compte prévisionnel présente un écart de déficit de -109%.

L'optimisation de nos exploitations nous a permis de contenir nos charges de -20%. Cependant, elle ne compense pas les recettes bien en deçà du prévisionnel (Collégial peinant à trouver sa clientèle).

En revanche, nous notons une forte progression des frais financiers et des amortissements par rapport aux comptes prévisionnels.

En millier €/HT	Compte de résultat prévisionnel	Compte de résultat réel 2019	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation	647 500,00 €	478 042,00 €	-169 458,00 €	-26,2%
Charges d'exploitation	-327 272,00 €	-259 117,00 €	68 155,00 €	-20,8%
Amortissements	-163 130,00 €	-174 698,00 €	-11 568,00 €	7,1%
Frais Financiers	-31 016,00 €	-56 811,00 €	-25 795,00 €	83,2%
Résultat de la Délégation avant impôt	**129 240,00 €**	**-12 585,00 €**	**-141 825,00 €**	**-109,7%**

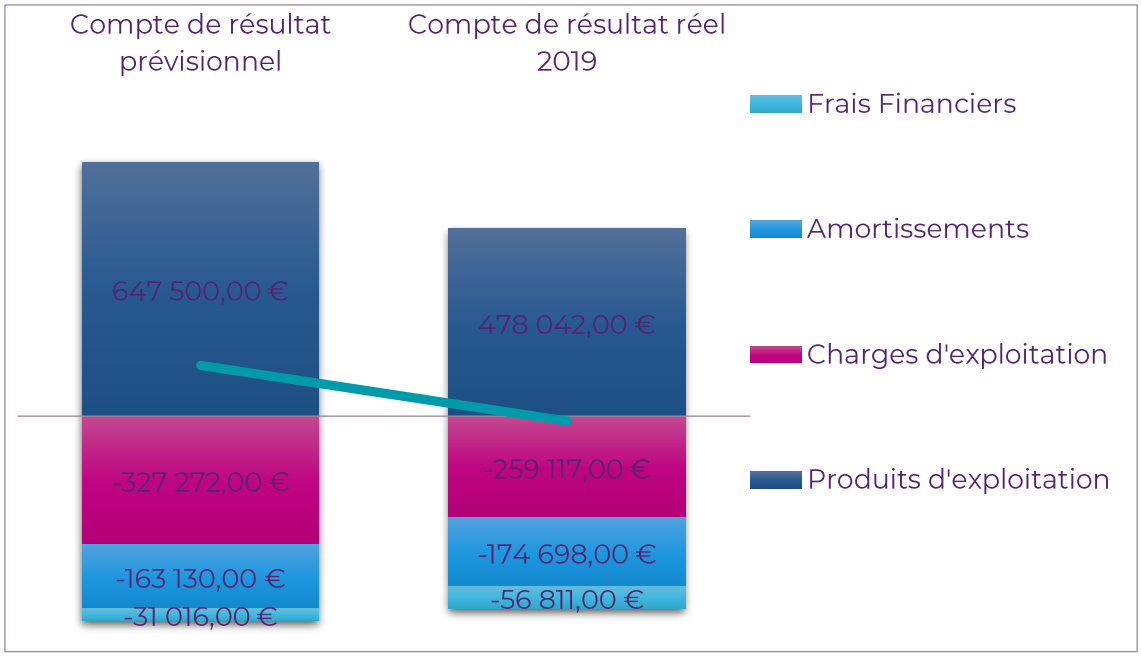

8.4 CALCUL DE LA REDEVANCE AU DELEGANT

Le calcul de la redevance au délégant pour l'année 2019 est détaillé en annexe.

Au titre de 2019, la collectivité perçoit :

- Une redevance fixe de 100 000 €
- Une redevance variable si le seuil est atteint et/ou dépassé.

Le seuil n'étant pas atteint sur l'année 2019, le montant de la redevance variable, hors recette voirie est de 0 €.

9 Annexes

Annexe 1 :	Règles comptables
Annexe 2 :	Gestion des frais de structure
Annexe 3 :	Présentation des Méthodes et des Eléments de Calcul Economique Annuel et Pluriannuel
Annexe 4 :	Etablissement des Comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public
Annexe 5 :	Comptes du délégataire
Annexe 6 :	Information sur le patrimoine
Annexe 7 :	Détermination de la redevance
Annexe 8 :	Tableaux de bord annuels
Annexe 9 :	Rapport annuel – Motifs 2019
Annexe 10 :	Rapport annuel indicateurs 2019

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2019 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2014-03.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

ANNEXE 2

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE
Exercice 2019

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO
Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.
Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.
Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés
La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.
Ainsi, concernant l'exercice 2019, l'affectation des frais de structure correspond à 8,95% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure
Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. <u>Exécution directe de l'activité</u>
- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. <u>Missions techniques</u>
- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Perception et collecte des recettes pour le compte de la Société,
- Relations avec les usagers/utilisateurs et les clients amont,
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du groupe INDIGO, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
- Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.

3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
- Prospection et animation commerciales,
- Etude des produits et tarifs.

4. Missions administratives
- Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
- Suivi des dossiers contentieux,
- Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
- Etablissement des contrats d'abonnements et de location ou de cession de droits d'occupation,
- Gestion des assurances (polices et sinistres).

5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
- Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
- Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
- Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
- Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
- Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
- Relations avec les Commissaires aux comptes,
- Gestion des réunions ou décisions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
   Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des évènementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.

2. Stratégie, études, développement
   Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.

3. Financement
   Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.

4. Innovation
   Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

5. Audit interne
   Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l 'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. **Produits et charges directs**

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. **Charges calculées**

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement[1] liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

[1] Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2019 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :
- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2019, il est appliqué un pourcentage de 4,5 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2019. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

* *
*

ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
(données comptables – exercice 2019)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;

b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;

c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;

d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;

f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;

g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;

h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1°-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2019.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1° - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2019 (art. R 3131-4 1° -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1° - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1° - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 – 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 16 mars 2020

Le Directeur Administratif et Financier
Edouard RISSO

COMPTES DU DELEGATAIRE

SITE_270002 - VERNON COEUR DE VILLE - 2019

PARC DE STATIONNEMENT	270002 Vernon Coeur de Ville
DELEGANT	VILLE DE VERNON
DELEGATAIRE	INDIGO INFRA CGST
ANNEE	2019

Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2019

EN H.T.	Année 2018	Année 2019	2019 / 2018 en valeur	2019 / 2018 en %
Horaires parcs	16 263	14 334	-1 928	-11,9%
Abonnés parcs	59 391	61 426	2 034	3,4%
Voirie				
Garantie de recettes villes				
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires				
Activités annexes	125	100	-25	-20,0%
Sous Total Chiffre d'Affaires	75 779	75 860	81	0,1%
Subventions d'exploitation				
Autres Produits	3		-3	-100,0%
Sous Total Autres Produits	3		-3	-100,0%
Total Produits d'Exploitation	**75 782**	**75 860**	**78**	**0,1%**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-22 197	-16 936	5 261	-23,7%
Personnel Contrat à Durée Determinée				
Autre Personnel externe et Frais Divers	-110	-798	-688	623,9%
Personnel Intérimaire d'Exploitation				
Prestations de Nettoyage				
Prestations de Gardiennage	-276	-55	221	-80,0%
Sous Total Frais de Personnel	-22 584	-17 789	4 794	-21,2%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-4 494	-1 839	2 655	-59,1%
Entretien : Contrats	6 996	-2 246	-9 242	-132,1%
Electricité, Fluides	-4 700	-4 400	300	-6,4%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-1 552	-3 599	-2 047	131,9%
Location Matériel d'Exploitation	-75	-425	-349	464,3%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-3 825	-12 509	-8 684	227,0%
Actions Commerciales	-1 359	-688	671	-49,4%
Collecte de Fonds et Commissions	-450	-486	-36	8,0%
Frais Administratifs et Divers	-195	-67	128	-65,7%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-2 004	-1 241	763	-38,1%
Total Charges Directes d'Exploitation	**-28 413**	**-31 539**	**-3 126**	**11,0%**
Police d'Assurances	-451	-504	-53	11,7%
Sinistres		-5 226	-5 226	
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-406	-386	21	-5,1%
Redevances Aux Concédants				
Taxes et Versements Assimilés	-664	-1 761	-1 097	165,2%
Autres Charges et Provisions Courantes	-39	-41	-2	4,9%
Charges de Gros Entretien				
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-1 667	-1 669	-2	0,1%
Frais Généraux Siège	-5 116	-5 121	-5	0,1%
Total Autres Charges d'Exploitation	-8 344	-14 707	-6 364	76,3%
Total Autres Charges d'Exploitation	**-8 344**	**-14 707**	**-6 364**	**76,3%**
Total Charges d'Exploitation	**-36 757**	**-46 247**	**-9 490**	**25,8%**
Autres Charges Non Courantes				
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-400	-400		0,0%
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-26 961	-52 287	-25 326	93,9%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-27 361	-52 687	-25 326	92,6%
Total Charges Non Courantes	**-27 361**	**-52 687**	**-25 326**	**92,6%**
EBIT	**11 665**	**-23 073**	**-34 738**	**-297,8%**
Frais Financiers	-225	-17 406	-17 181	7627,4%
Total Frais Financiers	-225	-17 406	-17 181	7627,4%
Total Frais Financiers	**-225**	**-17 406**	**-17 181**	**7627,4%**
Resultat Net avant Impot Parc	**11 439**	**-40 479**	**-51 919**	**-453,9%**
Prestations Internes				
Prestations Internes				
Prestations Internes				

COMPTES DU DELEGATAIRE

SITE_270003 - VERNON COLLÉGIALE - 2019

PARC DE STATIONNEMENT	270003 Vernon Collégiale
DELEGANT	VILLE DE VERNON
DELEGATAIRE	INDIGO INFRA CGST
ANNEE	2019

Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2019

EN H.T.	Année 2018	Année 2019	2019 / 2018 en valeur	2019 / 2018 en %
Horaires parcs	10 458	9 180	-1 278	-12,2%
Abonnés parcs		191	191	
Voirie				
Garantie de recettes villes				
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires				
Activités annexes				
Sous Total Chiffre d'Affaires	10 458	9 372	-1 086	-10,4%
Subventions d'exploitation				
Autres Produits	0		-0	-100,0%
Sous Total Autres Produits	0		-0	-100,0%
Total Produits d'Exploitation	**10 458**	**9 372**	**-1 087**	**-10,4%**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-13 346	-11 473	1 872	-14,0%
Personnel Contrat à Durée Determinée				
Autre Personnel externe et Frais Divers				
Personnel Intérimaire d'Exploitation				
Prestations de Nettoyage	-450	-650	-200	44,4%
Prestations de Gardiennage	-55	-110	-55	100,0%
Sous Total Frais de Personnel	-13 851	-12 234	1 617	-11,7%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-840	-935	-95	11,4%
Entretien : Contrats	542		-542	-100,0%
Electricité, Fluides	-2 052	-635	1 417	-69,0%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-2 588	-2 512	77	-3,0%
Location Matériel d'Exploitation				
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-4 938	-4 082	856	-17,3%
Actions Commerciales	-15	-54	-39	264,6%
Collecte de Fonds et Commissions	-143	-127	16	-10,9%
Frais Administratifs et Divers				
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-158	-181	-23	14,9%
Total Charges Directes d'Exploitation	**-18 947**	**-16 497**	**2 450**	**-12,9%**
Police d'Assurances	-66	-54	12	-18,5%
Sinistres				
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-60	-45	15	-24,6%
Redevances Aux Concédants				
Taxes et Versements Assimilés	-13	-505	-492	3807,5%
Autres Charges et Provisions Courantes	-1		1	-100,0%
Charges de Gros Entretien				
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-230	-206	24	-10,5%
Frais Généraux Siège	-706	-633	73	-10,3%
Total Autres Charges d'Exploitation	-1 075	-1 443	-368	34,2%
Total Autres Charges d'Exploitation	**-1 075**	**-1 443**	**-368**	**34,2%**
Total Charges d'Exploitation	**-20 022**	**-17 940**	**2 082**	**-10,4%**
Autres Charges Non Courantes				
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-685	-685		0,0%
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-16 542	-17 033	-491	3,0%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-17 227	-17 718	-491	2,8%
Total Charges Non Courantes	**-17 227**	**-17 718**	**-491**	**2,8%**
EBIT	**-26 791**	**-26 286**	**505**	**-1,9%**
Frais Financiers		-5 610	-5 610	
Total Frais Financiers		-5 610	-5 610	
Total Frais Financiers		**-5 610**	**-5 610**	
Resultat Net avant Impot Parc	**-26 791**	**-31 896**	**-5 105**	**19,1%**
Prestations Internes				
Prestations Internes				
Prestations Internes				

COMPTES DU DELEGATAIRE

SITE_270004 - VERNON MARCHÉ - 2019

PARC DE STATIONNEMENT	270004 Vernon Marché
DELEGANT	VILLE DE VERNON
DELEGATAIRE	INDIGO INFRA CGST
ANNEE	2019

Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2019

EN H.T.	Année 2018	Année 2019	2019 / 2018 en valeur	2019 / 2018 en %
Horaires parcs	63 424	67 520	4 096	6,5%
Abonnés parcs	2 400	3 009	609	25,4%
Voirie				
Garantie de recettes villes				
Prestation de services				
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires				
Activités annexes	13	13		0,0%
Sous Total Chiffre d'Affaires	65 837	70 541	4 705	7,1%
Subventions d'exploitation				
Autres Produits	1		-1	-100,0%
Sous Total Autres Produits	1		-1	-100,0%
Total Produits d'Exploitation	**65 838**	**70 541**	**4 704**	**7,1%**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)				
Personnel Contrat à Durée Determinée				
Autre Personnel externe et Frais Divers				
Personnel Intérimaire d'Exploitation				
Prestations de Nettoyage				
Prestations de Gardiennage				
Sous Total Frais de Personnel				
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-1 430	-2 148	-718	50,2%
Entretien : Contrats				
Electricité, Fluides	-3 138	-2 293	845	-26,9%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-1 440	-2 496	-1 056	73,3%
Location Matériel d'Exploitation				
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-6 008	-6 937	-929	15,5%
Actions Commerciales	-15	-54	-39	264,6%
Collecte de Fonds et Commissions	-757	-1 017	-260	34,4%
Frais Administratifs et Divers				
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-772	-1 071	-299	38,8%
Total Charges Directes d'Exploitation	**-6 780**	**-8 008**	**-1 228**	**18,1%**
Police d'Assurances	-403	-415	-12	3,0%
Sinistres				
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-362	-346	17	-4,6%
Redevances Aux Concédants				
Taxes et Versements Assimilés	-1 797	-1 932	-136	7,5%
Autres Charges et Provisions Courantes				
Charges de Gros Entretien				
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-1 449	-1 552	-103	7,1%
Frais Généraux Siège	-4 444	-4 761	-317	7,1%
Total Autres Charges d'Exploitation	-8 454	-9 005	-551	6,5%
Total Autres Charges d'Exploitation	**-8 454**	**-9 005**	**-551**	**6,5%**
Total Charges d'Exploitation	**-15 235**	**-17 013**	**-1 779**	**11,7%**
Autres Charges Non Courantes				
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-685	-685		0,0%
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-20 853	-20 853	-0	0,0%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-21 538	-21 538	-0	0,0%
Total Charges Non Courantes	**-21 538**	**-21 538**	**-0**	**0,0%**
EBIT	**29 065**	**31 990**	**2 925**	**10,1%**
Frais Financiers		-7 049	-7 049	
Total Frais Financiers		-7 049	-7 049	
Total Frais Financiers		**-7 049**	**-7 049**	
Resultat Net avant Impot Parc	**29 065**	**24 942**	**-4 124**	**-14,2%**
Prestations Internes				
Prestations Internes				
Prestations Internes				

COMPTES DU DELEGATAIRE

VILLE DE VERNON

PARC DE STATIONNEMENT	VILLE DE VERNON
DELEGANT	VILLE DE VERNON
DELEGATAIRE	INDIGO INFRA CGST
ANNEE	2019

Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2019

EN H.T.	Année 2018	Année 2019	2019 / 2018 en valeur	2019 / 2018 en %
Horaires parcs	90 145	91 035	890	1,0%
Abonnés parcs	61 792	64 626	2 835	4,6%
Voirie	233 603	281 646	48 043	20,6%
Garantie de recettes villes				
Prestation de services	9 583	40 622	31 039	323,9%
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires				
Activités annexes	138	113	-25	-18,2%
Sous Total Chiffre d'Affaires	395 260	478 042	82 782	20,9%
Subventions d'exploitation				
Autres Produits	957		-957	-100,0%
Sous Total Autres Produits	957		-957	-100,0%
Total Produits d'Exploitation	**396 217**	**478 042**	**81 825**	**20,7%**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-102 794	-94 980	7 814	-7,6%
Personnel Contrat à Durée Determinée				
Autre Personnel externe et Frais Divers	-3 203	-4 574	-1 371	42,8%
Personnel Intérimaire d'Exploitation				
Prestations de Nettoyage	-450	-650	-200	44,4%
Prestations de Gardiennage	-331	-166	166	-50,0%
Sous Total Frais de Personnel	-106 779	-100 370	6 409	-6,0%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-36 598	-18 292	18 306	-50,0%
Entretien : Contrats	-38 413	-31 926	6 487	-16,9%
Electricité, Fluides	-12 359	-9 597	2 762	-22,3%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-14 627	-16 476	-1 849	12,6%
Location Matériel d'Exploitation	-853	-1 173	-320	37,5%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-102 850	-77 464	25 386	-24,7%
Actions Commerciales	-1 518	-1 887	-368	24,3%
Collecte de Fonds et Commissions	-11 634	-8 758	2 876	-24,7%
Frais Administratifs et Divers	-195	-179	16	-8,1%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-13 347	-10 824	2 523	-18,9%
Total Charges Directes d'Exploitation	**-222 975**	**-188 658**	**34 318**	**-15,4%**
Police d'Assurances	-1 843	-1 923	-80	4,3%
Sinistres		-5 226	-5 226	
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-6 441	-6 927	-485	7,5%
Redevances Aux Concédants				
Taxes et Versements Assimilés	-9 265	-13 559	-4 294	46,3%
Autres Charges et Provisions Courantes	-107	-41	66	-61,6%
Charges de Gros Entretien				
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-8 696	-10 516	-1 820	20,9%
Frais Généraux Siège	-26 680	-32 267	-5 588	20,9%
Total Autres Charges d'Exploitation	-53 033	-70 460	-17 427	32,9%
Total Autres Charges d'Exploitation	**-53 033**	**-70 460**	**-17 427**	**32,9%**
Total Charges d'Exploitation	**-276 008**	**-259 117**	**16 891**	**-6,1%**
Autres Charges Non Courantes				
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-2 718	-2 718		0,0%
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-144 578	-171 980	-27 402	19,0%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-147 296	-174 698	-27 402	18,6%
Total Charges Non Courantes	**-147 296**	**-174 698**	**-27 402**	**18,6%**
EBIT	**-27 087**	**44 227**	**71 314**	**-263,3%**
Frais Financiers	-346	-56 811	-56 465	16300,0%
Total Frais Financiers	-346	-56 811	-56 465	16300,0%
Total Frais Financiers	**-346**	**-56 811**	**-56 465**	**16300,0%**
Resultat Net avant Impot Parc	**-27 434**	**-12 585**	**14 849**	**-54,1%**
Prestations Internes				
Prestations Internes				
Prestations Internes				

COMPTES DU DELEGATAIRE

SITE_270001 - VERNON VOIRIE - 2019

PARC DE STATIONNEMENT	270001 Vernon Voirie
DELEGANT	VILLE DE VERNON
DELEGATAIRE	INDIGO INFRA CGST
ANNEE	2019

Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2019

EN H.T.	Année 2018	Année 2019	2019 / 2018 en valeur	2019 / 2018 en %
Horaires parcs				
Abonnés parcs				
Voirie	233 603	281 646	48 043	20,6%
Garantie de recettes villes				
Prestation de services	9 583	40 622	31 039	323,9%
Activité de Contrôle				
Appels de charges amodiataires				
Activités annexes				
Sous Total Chiffre d'Affaires	243 186	322 268	79 082	32,5%
Subventions d'exploitation				
Autres Produits	953		-953	-100,0%
Sous Total Autres Produits	953		-953	-100,0%
Total Produits d'Exploitation	**244 139**	**322 268**	**78 129**	**32,0%**
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-67 251	-66 571	681	-1,0%
Personnel Contrat à Durée Determinée				
Autre Personnel externe et Frais Divers	-3 093	-3 776	-684	22,1%
Personnel Intérimaire d'Exploitation				
Prestations de Nettoyage				
Prestations de Gardiennage				
Sous Total Frais de Personnel	-70 344	-70 347	-3	0,0%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-29 833	-13 370	16 464	-55,2%
Entretien : Contrats	-45 951	-29 680	16 270	-35,4%
Electricité, Fluides	-2 469	-2 268	200	-8,1%
Autres Prestations Sous Traitées				
Frais de Télécommunication	-9 047	-7 869	1 177	-13,0%
Location Matériel d'Exploitation	-778	-748	30	-3,8%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-88 077	-53 936	34 142	-38,8%
Actions Commerciales	-130	-1 091	-961	742,1%
Collecte de Fonds et Commissions	-10 284	-7 128	3 157	-30,7%
Frais Administratifs et Divers		-112	-112	
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-10 414	-8 330	2 083	-20,0%
Total Charges Directes d'Exploitation	**-168 835**	**-132 613**	**36 222**	**-21,5%**
Police d'Assurances	-923	-950	-27	3,0%
Sinistres				
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-5 613	-6 150	-538	9,6%
Redevances Aux Concédants				
Taxes et Versements Assimilés	-6 792	-9 361	-2 570	37,8%
Autres Charges et Provisions Courantes	-68		68	-100,0%
Charges de Gros Entretien				
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-5 350	-7 090	-1 739	32,5%
Frais Généraux Siège	-16 415	-21 753	-5 338	32,5%
Total Autres Charges d'Exploitation	-35 160	-45 304	-10 144	28,9%
Total Autres Charges d'Exploitation	**-35 160**	**-45 304**	**-10 144**	**28,9%**
Total Charges d'Exploitation	**-203 995**	**-177 917**	**26 078**	**-12,8%**
Autres Charges Non Courantes				
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-949	-949		0,0%
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-80 221	-81 807	-1 585	2,0%
Autres Provisions Non Courantes				
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-81 171	-82 756	-1 585	2,0%
Total Charges Non Courantes	**-81 171**	**-82 756**	**-1 585**	**2,0%**
EBIT	**-41 027**	**61 595**	**102 622**	**-250,1%**
Frais Financiers	-121	-26 747	-26 625	21975,4%
Total Frais Financiers	-121	-26 747	-26 625	21975,4%
Total Frais Financiers	**-121**	**-26 747**	**-26 625**	**21975,4%**
Resultat Net avant Impot Parc	**-41 148**	**34 849**	**75 996**	**-184,7%**
Prestations Internes				
Prestations Internes				
Prestations Internes				

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2019

Parc de stationnement Vernon Coeur de Ville

	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2019	Dotation 2019	Cumul Amortissement au 31/12/2019	Valeur nette comptable au 31/12/2019
BIENS DE RETOUR	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	47 110	5 947	8 946	38 164
	AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	358 236	45 223	68 020	290 216
Total BIENS DE RETOUR		**405 346**	**51 170**	**76 965**	**328 381**
BIENS DE REPRISE*	LOGICIELS	1 199	400	934	265
	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	8 290	1 021	2 822	5 468
	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	290	96	290	-
Total BIENS DE REPRISE*		**9 779**	**1 517**	**4 046**	**5 733**
Total général		**415 125**	**52 687**	**81 011**	**334 114**

***quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park**

Parc de stationnement Vernon Coeur de Ville

en euros H.T.	31/12/2019
Immobilisations valeur Comptable Brute	415 125
Immobilisations valeur comptable nette	334 114
Immobilisation en cours	1 872
Dont montant cumulé des amortissements de durée de vie utile	**27 234**

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2019

Parc de stationnement Vernon Collégiale

	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2019	Dotation 2019	Cumul Amortissement au 31/12/2019	Valeur nette comptable au 31/12/2019
BIENS DE RETOUR	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	61 244	7 120	13 749	47 494
	AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	80 228	9 532	19 064	61 165
Total BIENS DE RETOUR		**141 472**	**16 652**	**32 813**	**108 659**
BIENS DE REPRISE*	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	3 810	381	762	3 048
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	2 054	685	1 369	685
Total BIENS DE REPRISE*		**5 864**	**1 066**	**2 131**	**3 733**
Total général		**147 336**	**17 718**	**34 944**	**112 392**

***quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park**

Parc de stationnement Vernon Collégiale

en euros H.T.	31/12/2019
Immobilisations valeur Comptable Brute	147 336
Immobilisations valeur comptable nette	112 392
Immobilisation en cours	0
Dont montant cumulé des amortissements de durée de vie utile	**5 909**

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2019

Parc de stationnement Vernon Marché

	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2019	Dotation 2019	Cumul Amortissement au 31/12/2019	Valeur nette comptable au 31/12/2019
BIENS DE RETOUR	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	80 513	9 566	19 131	61 382
	AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	91 798	10 906	21 813	69 985
Total BIENS DE RETOUR		**172 311**	**20 472**	**40 944**	**131 367**
BIENS DE REPRISE*	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	3 810	381	762	3 048
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	2 054	685	1 369	685
Total BIENS DE REPRISE*		**5 864**	**1 066**	**2 131**	**3 733**
Total général		**178 175**	**21 538**	**43 075**	**135 099**

***quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park**

Parc de stationnement Vernon Marché

en euros H.T.	31/12/2019
Immobilisations valeur Comptable Brute	178 175
Immobilisations valeur comptable nette	135 099
Immobilisation en cours	0
Dont montant cumulé des amortissements de durée de vie utile	**6 545**

Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2019

Parc de stationnement Vernon Voirie

	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2019	Dotation 2019	Cumul Amortissement au 31/12/2019	Valeur nette comptable au 31/12/2019
BIENS DE RETOUR	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	316 455	37 786	73 987	242 468
	AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	353 544	43 572	87 144	266 400
Total BIENS DE RETOUR		**669 999**	**81 358**	**161 131**	**508 868**
BIENS DE REPRISE*	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	3 141	449	1 346	1 795
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	2 848	949	1 899	949
Total BIENS DE REPRISE*		**5 989**	**1 398**	**3 245**	**2 744**
Total général		**675 988**	**82 756**	**164 375**	**511 612**

***quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park**

Parc de stationnement Vernon Voirie

en euros H.T.	31/12/2019
Immobilisations valeur Comptable Brute	675 988
Immobilisations valeur comptable nette	511 612
Immobilisation en cours	0
Dont montant cumulé des amortissements de durée de vie utile	**24 481**

Ville de Vernon - Détermination de la redevance d'intéressement 2019

Selon les articles 43.2 et 43.3 du contrat de concession du 13 juin 2016

Chiffre d'affaires	**2019**	
	HT	**TTC**
Voirie	281 646 €	337 975 €
Cœur de Ville	75 860 €	91 032 €
Collégiale	9 372 €	11 246 €
Marché	70 541 €	84 649 €
Total Chiffre d'affaires	437 419 €	524 903 €

S1: seuil indexable annuel TTC		600 000
Coefficient	(prochaine indexation en mai 2021)	1,00
S1: Seuil indexé		600 000

S2: seuil indexable annuel TTC		768 000
Coefficient	(prochaine indexation en mai 2021)	1,00
S2: Seuil indexé		768 000

Evolution des seuils		CA réel	Taux de redevance	Redevance
De	A			
0	600 000	524 903 €	0%	0 €
600 000	768 000		60%	0 €
768 000			85%	0 €

Montant de la redevance d'interessement 2019 **0 €**

Tableau de bord Annuel

Document non comptable

Parc	**270002 - Coeur de Ville,Vernon**
Période de référence	Décembre 2019 sur 36 Mois
Montants	TTC
Recettes	lissées
Type de contrat	Concession

DR	Ouest
Fin de contrat	31/05/2026

Nb places publiques	142
Nb pl. amodiées ou vendues	0
Nb pl. amodiables	0
Nb total places	142

Tarif 1° heure (EUR)	0
Tarif abo. annuel (EUR)	0

Mois	Fréquentation					Chiffres d'affaires TTC					Statistiques	
	Nb sorties horaires		Nb abonnés	Nb locations	Nb ammodiat.	Horaire [1]	Abonnements [2]	locations [3]	Divers [4]	TOTAL CA TTC 1+2+3+4	Ticket moyen	Variation Ticket moyen D 2018/D 2019
	payantes	Gratuites										
Janvier	518	40	119	0	0	1 359	6 650	0	59	8 068	2,6	-7,1 %
Février	510	22	122	0	0	1 146	6 494	0	0	7 640	2,2	-20,6 %
Mars	725	47	119	0	0	1 889	6 525	0	68	8 482	2,6	-7,3 %
Avril	488	32	123	0	0	1 223	6 713	0	25	7 961	2,5	-22,8 %
Mai	647	59	118	0	0	1 573	6 344	0	0	7 916	2,4	-18,2 %
Juin	668	84	116	0	0	1 715	6 386	0	44	8 146	2,6	-15,6 %
Juillet	453	41	114	0	0	1 086	6 241	0	31	7 359	2,4	-8,9 %
Août	240	13	100	0	0	756	5 314	0	37	6 106	3,1	+4,1 %
Septembre	410	25	103	0	0	985	5 475	0	52	6 512	2,4	-22,5 %
Octobre	452	32	105	0	0	1 278	5 672	0	78	7 028	2,8	-12,1 %
Novembre	663	33	111	0	0	2 166	6 034	0	52	8 251	3,3	+28,5 %
Décembre	703	43	113	0	0	1 704	5 995	0	23	7 722	2,4	-11,2 %
TOTAL	6 477	471	1 363	0	0	16 880	73 842	0	468	91 191	2,6	-10,1 %

Rappel année 2018

D 2018	769	48	119	0	0	2 100	6 303	0	46	8 449
cumul à D 2018	6 589	537	1 344	0	0	19 199	71 523	0	395	91 128
var 2018/2019	-1,7 %	-12,3 %	+1,4 %			-12,1 %	+3,2 %		+17,2 %	+0,1 %

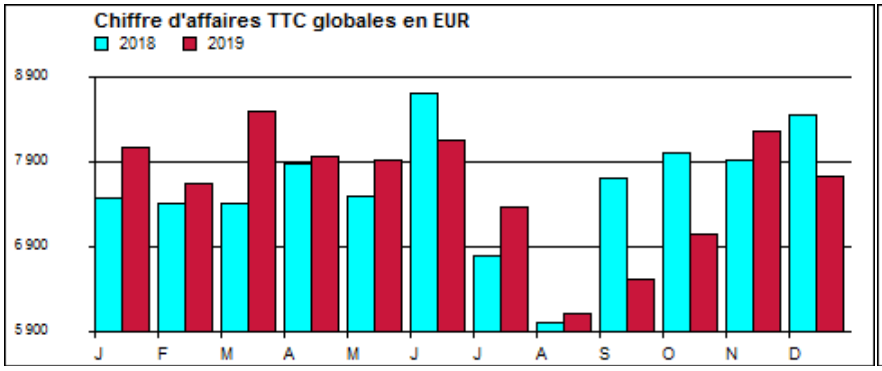

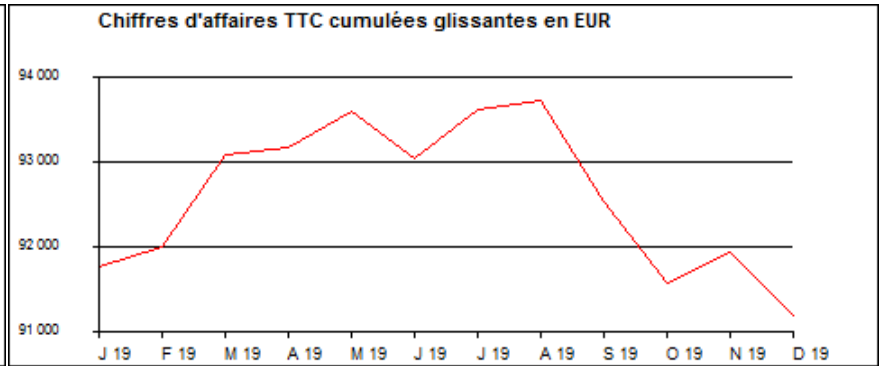

Copyright INDIGO

Tableau de bord Annuel

Document non comptable

Parc	**270003 - Collégiale,Vernon**
Période de référence	Décembre 2019 sur 36 Mois
Montants	TTC
Recettes	lissées
Type de contrat	Concession

DR	Ouest
Fin de contrat	31/05/2026

Nb places publiques	62
Nb pl. amodiées ou vendues	0
Nb pl. amodiables	0
Nb total places	62

Tarif 1° heure (EUR)	0
Tarif abo. annuel (EUR)	0

Mois	Fréquentation					Chiffres d'affaires TTC					Statistiques	
	Nb sorties horaires		Nb abonnés	Nb locations	Nb ammodiat.	Horaire [1]	Abonnements [2]	locations [3]	Divers [4]	TOTAL CA TTC 1+2+3+4	Ticket moyen	Variation Ticket moyen D 2018/D 2019
	payantes	Gratuites										
Janvier	549	361	0	0	0	1 206	0	0	0	1 206	2,2	+6,4 %
Février	525	321	0	0	0	1 048	0	0	3	1 052	2,0	-35,4 %
Mars	293	1 144	0	0	0	448	0	0	0	448	1,5	-16,7 %
Avril	114	1 529	0	0	0	176	0	0	0	176	1,5	-26,4 %
Mai	587	917	0	0	0	1 439	0	0	0	1 439	2,5	+24,4 %
Juin	647	757	0	0	0	1 625	0	0	7	1 632	2,5	+11,3 %
Juillet	378	380	0	0	0	819	0	0	3	821	2,2	+1,1 %
Août	2	0	0	0	0	3	0	0	0	3	1,5	-24,6 %
Septembre	570	460	0	0	0	1 132	0	0	2	1 134	2,0	-6,9 %
Octobre	654	592	1	0	0	1 392	30	0	11	1 433	2,1	+3,9 %
Novembre	803	478	4	0	0	1 623	30	0	2	1 655	2,0	-5,7 %
Décembre	258	216	4	0	0	504	165	0	0	669	2,0	-1,2 %
TOTAL	5 380	7 155	9	0	0	11 414	225	0	28	11 667	2,1	-6,8 %

Rappel année 2018

D 2018	645	644	0	0	0	1 277	0	0	0	1 276
cumul à D 2018	5 870	5 179	0	0	0	12 371	0	0	141	12 515
var 2018/2019	-8,3 %	+38,2 %	+100 %			-7,8 %	+100 %		-81,6 %	-6,8 %

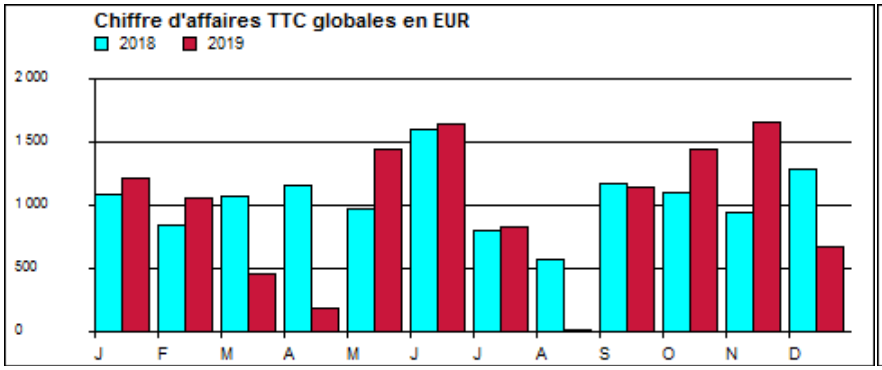

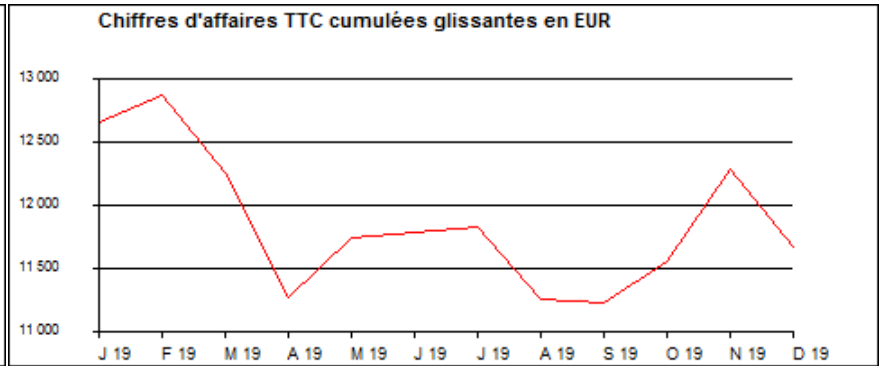

Copyright INDIGO

Tableau de bord Annuel

Document non comptable

Parc	**270004 - Marché,Vernon**
Période de référence	Décembre 2019 sur 36 Mois
Montants	TTC
Recettes	lissées
Type de contrat	Concession

DR	Ouest
Fin de contrat	31/05/2026

Nb places publiques	150
Nb pl. amodiées ou vendues	0
Nb pl. amodiables	0
Nb total places	150

Tarif 1° heure (EUR)	0
Tarif abo. annuel (EUR)	0

Mois	Fréquentation					Chiffres d'affaires TTC					Statistiques	
	Nb sorties horaires		Nb abonnés	Nb locations	Nb ammodiat.	Horaire [1]	Abonnements [2]	locations [3]	Divers [4]	TOTAL CA TTC 1+2+3+4	Ticket moyen	Variation Ticket moyen D 2018/D 2019
	payantes	Gratuites										
Janvier	3 121	3 477	6	0	0	6 241	252	0	36	6 529	2,0	-1,8 %
Février	3 059	2 960	6	0	0	5 810	252	0	11	6 074	1,9	-1,9 %
Mars	3 993	5 059	6	0	0	7 632	252	0	38	7 922	1,9	+15,4 %
Avril	3 302	3 556	6	0	0	6 261	252	0	24	6 537	1,9	-11,8 %
Mai	3 673	5 081	7	0	0	7 127	287	0	89	7 503	1,9	+0,1 %
Juin	3 861	4 413	7	0	0	6 605	287	0	59	6 951	1,7	-17,9 %
Juillet	3 396	2 410	7	0	0	6 314	294	0	24	6 631	1,9	-2,6 %
Août	2 561	1 831	8	0	0	4 845	336	0	80	5 261	1,9	+1,4 %
Septembre	3 646	4 596	7	0	0	6 816	294	0	20	7 130	1,9	-0,0 %
Octobre	3 919	4 335	9	0	0	7 883	378	0	83	8 344	2,0	+1,2 %
Novembre	4 077	4 499	8	0	0	7 988	336	0	86	8 410	2,0	-1,5 %
Décembre	4 348	4 283	9	0	0	7 391	378	0	28	7 798	1,7	-6,0 %
TOTAL	42 956	46 500	86	0	0	80 914	3 598	0	578	85 090	1,9	-2,5 %

Rappel année 2018

D 2018	3 863	4 927	6	0	0	6 986	252	0	14	7 251
cumul à D 2018	39 054	43 146	69	0	0	75 526	2 880	0	586	78 998
var 2018/2019	+10,0 %	+7,8 %	+24,6 %			+7,1 %	+24,9 %		-2,4 %	+7,7 %

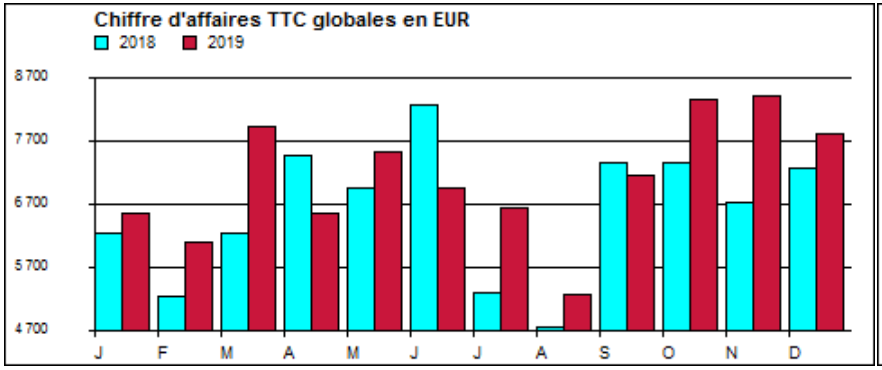

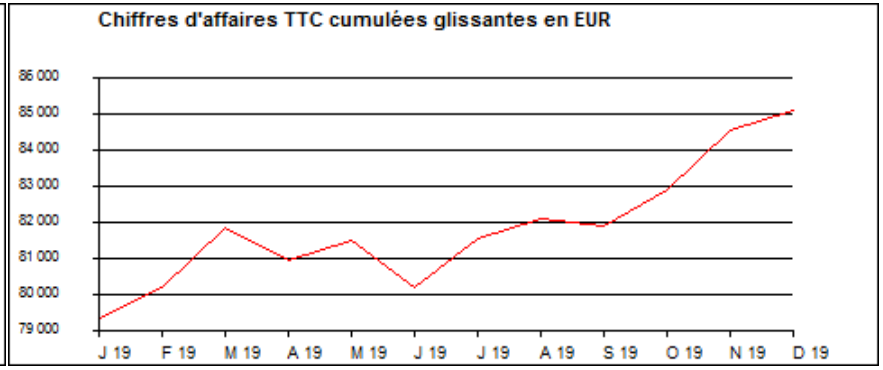

Copyright INDIGO

Tableau de bord Statistique Voirie

Document non comptable

Parc	**270001 - Voirie,Vernon**
Période de référence	Décembre 2019 sur 36 Mois
Montants	TTC
Recettes	lissées
Type de contrat	Concession

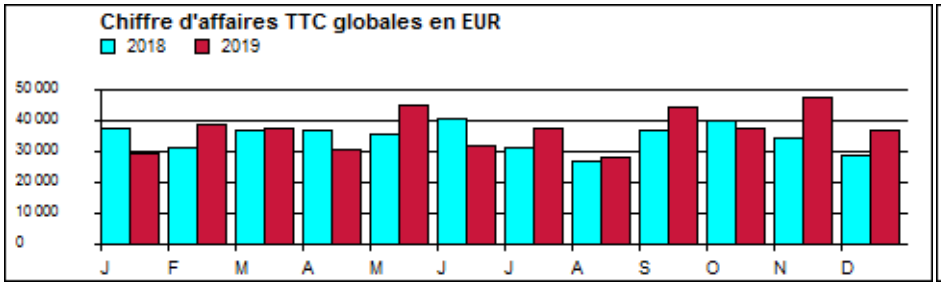

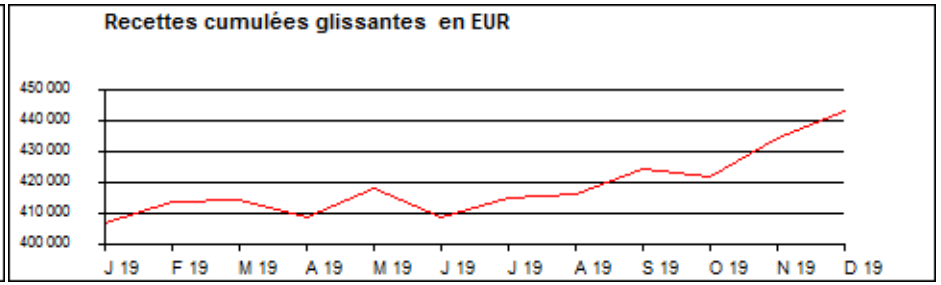

Tarifs	Courte durée	Moyenne durée	Longue durée
1h	0,0	0,0	0,0
2h	0,0	0,0	0,0
1/2 j	0,0	0,0	0,0
Journée	0,0	0,0	0,0
Semaine	0,0	0,0	0,0
Mois	0,0	0,0	0,0

Mois	Nb places	Nb J payants	Nb PV	Nb tickets	Chiffres d'affaires TTC		Charges surveillance (3)	Chiffres d'affaires TTC (1+2-3)
					Collecte (1)	Abonnements (2)		
Janvier	1 642	22	647	49 349	23 306,0	6 038,0	0,0	29 344,0
Février	1 642	20	803	48 447	33 463,0	5 041,0	0,0	38 504,0
Mars	1 642	22	2 304	57 957	32 177,0	5 314,0	0,0	37 491,0
Avril	1 642	21	1 485	53 786	26 827,0	3 519,0	0,0	30 346,0
Mai	1 642	20	1 162	54 273	40 068,0	4 557,0	0,0	44 625,0
Juin	1 642	21	997	52 826	28 772,0	2 575,0	0,0	31 347,0
Juillet	1 642	22	1 056	54 653	33 249,0	4 105,0	0,0	37 354,0
Août	1 642	22	929	45 222	23 623,0	4 228,0	0,0	27 851,0
Septembre	1 642	20	936	53 482	37 216,0	7 157,0	0,0	44 373,0
Octobre	1 642	23	921	59 329	31 759,0	5 522,0	0,0	37 281,0
Novembre	1 642	20	1 135	53 817	39 215,0	8 012,0	0,0	47 227,0
Décembre	1 642	20	678	43 778	32 370,0	4 463,0	0,0	36 833,0
TOTAL	19 704	253	13 053	626 919	382 045,0	60 531,0	0,0	442 576,0

Rappel année 2018

D 2018	1 552	21	248	47 736	25 002	3 555	0	28 557
cumul 2018	18 624	255	4 038	632 737	360 059	54 407	0	414 466
var 2018/2019	+5,8 %	-0,8 %	+223,3 %	-0,9 %	+6,1 %	+11,3 %		+6,8 %

Statistiques	
Ticket moyen	var 2018 / 2019
0,5	-12,6 %
0,7	+23,4 %
0,6	-4,2 %
0,5	-20,5 %
0,7	+19,5 %
0,5	-14,2 %
0,6	+6,5 %
0,5	+2,5 %
0,7	+27,3 %
0,5	-3,3 %
0,7	+32,3 %
0,7	+41,2 %
0.6	0,0 %

Copyright INDIGO

	NOMBRE total		NOMBRE concernant des usagers résidant dans la commune, l'ECPI, le syndicat mixte		NOMBRE concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'ECPI, du syndicat mixte	
	Nombre	% 2018	Nombre	% 2018	Nombre	% 2018
Motifs de contestation du forfait post-stationnement						
Mon véhicule a été volé ou détruit avant que l'absence de paiement immédiat ne soit constatée	15	0	3	0	12	0
Je ne suis pas titulaire de la carte grise	6	0	1	0	5	0
Mon véhicule a été cédé ou vendu avant que l'absence de paiement immédiat ne soit constatée	80	122,22	16	433,33	64	93,94
Mes plaques ont été usurpées	6	500	0	0	6	500
Je n'avais pas à payer le stationnement car je bénéficie d'une gratuité permanente	30	130,77	11	22,22	19	375
Je n'avais pas à payer le stationnement car la période concernée bénéficiait d'une gratuité temporaire	15	400	8	300	7	600
Je prouve que le justificatif du paiement immédiat de la redevance était correctement apposé à l'intérieur du véhicule et que sa durée de validité n'avait pas expiré au moment où l'avis de paiement du FPS a été établi	34	1 033,33	4	0	30	900
Je prouve que le justificatif du paiement immédiat de la redevance avait été transmis par voie dématérialisée et que sa durée de validité n'avait pas expiré au moment où l'avis de paiement du FPS a été établi	10	-47,37	3	-25	7	-53,33
Le montant du tarif du FPS mentionné dans l'avis de paiement, hors déduction du montant de la redevance payée immédiatement, est erroné	0	0	0	0	0	0
Le justificatif du paiement immédiat de la redevance non valide pris en compte dans l'avis de paiement établi est exact mais je prouve que le montant de la déduction retenue ne correspond pas à celui indiqué sur ce justificatif en transmettant sa copie	0	0	0	0	0	0
Le justificatif du paiement immédiat de la redevance non valide pris en compte dans l'avis de paiement établi n'est pas celui qui aurait dû être retenu pour effectuer la déduction	0	0	0	0	0	0
L'avis de paiement du FPS est incomplet ou mal rédigé	1	0	0	0	1	0
La durée de validité indiquée sur le précédent avis de paiement qui m'a été délivré n'était pas expirée au moment de l'établissement de l'avis de paiement contesté	4	0	0	0	4	0
La durée de validité indiquée sur le précédent avis de paiement qui m'a été délivré est erronée et rend nul et non avenu l'avis de paiement contesté	0	-100	0	0	0	-100
Autres motifs de contestation	90	157,14	22	450	68	119,35
Motifs d'irrecevabilité du RAPO						
Le requérant n'a pas intérêt à agir	2	0	0	0	2	0
Le requérant n'a pas envoyé sa demande suivant les modalités indiquées dans l'avis de paiement	21	2000	7	0	14	1300
Le requérant ne produit aucun motif	0	-100	0	0	0	-100
Le requérant est hors délai	17	466,67	3	200	14	600
Autres	1	-94,74	0	0	1	-94,74
RAPO Annulé	6	0	0	0	6	0
Motifs de rejet du RAPO						
Les éléments produits n'ont pas emporté la conviction de l'autorité en charge du RAPO	7	75	0	-100	7	133,33
Le forfait post-stationnement était fondé	12	-7,69	2	-50	10	11,11
Autres	0	-100	0	0	0	-100
Sans décision	0	0	0	0	0	0
Motifs d'annulation						
L'usager avait bien un justificatif de paiement et a payé la durée nécessaire	56	194,74	9	0	47	370
L'usager apporte la preuve de cession de son véhicule	73	160,71	12	1100	61	125,93
L'usager apporte des éléments probants de l'usurpation de sa plaque d'immatriculation ou du vol de son véhicule	8	700	0	0	8	700
Une erreur a été commise dans le décompte de la somme due après application du forfait post-stationnement et compte tenu de la somme déjà réglée par l'usager	1	0	0	0	1	0
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent	0	0	0	0	0	0
Verbalisation malgré gratuité temporaire	46	411,11	16	220	30	650
Avis de paiement comportant des erreurs	1	0	0	0	1	0
Avis de paiement incomplet ou mal rédigé	0	0	0	0	0	0
Autres motifs tirés de la bonne foi de l'usager	36	350	18	1700	18	157,14
Autres	1	0	1	0	0	-100

	NOMBRE total de RAPO reçus			DELAI moyen de traitement en jours		NOMBRE de décisions explicites			NOMBRE de décisions implicites			NOMBRE de décisions d'irrecevabilité			NOMBRE de RAPO rejetés			NOMBRE de RAPO admis			NOMBRE de décisions de rejet CCSP			NOMBRE de décisions d'annulation CCSP		
	Nombre	% 2018	% FPS	Délai	% 2018	Nombre	% 2018	% FPS	Nombre	% 2018	% FPS	Nombre	% 2018	% FPS	Nombre	% 2018	% FPS	Nombre	% 2018	% FPS	Nombre	% 2018	% FPS	Nombre	% 2018	% FPS
RAPO formés par des personnes résidant en dehors de la commune	223	150,56	1,70	18,30	8,05	220	150	1,68	0	0	0	37	60,87	0,28	17	21,43	0,13	166	225,49	1,26	0	0	0	0	0	0
RAPO formés par des personnes résidant dans la commune	68	209,09	0,52	16,13	2,28	68	209,09	0,52	0	0	0	10	900	0,08	2	-60	0,02	56	250	0,43	0	0	0	0	0	0
Ensemble des RAPO formés	291	162,16	2,22	17,79	6,51	288	161,82	2,19	0	0	0	47	95,83	0,36	19	0	0,14	222	231,34	1,69	0	0	0	0	0	0